UNIVERSITÉ DU QUÉBEC INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

EXPÉRIENCE DE RECHERCHE PARTENARIALE EN CONTEXTE POLICIER

Résultats, bilan et réflexion critique sur la mobilisation des connaissances

Par

Hans-Olivier POIRIER GRENIER

Bachelier ès arts, B.A.

Essai présenté pour obtenir le grade de

Maître ès arts, M.A.

Maîtrise en pratiques de recherche et action publique

Avril 2013

Cet essai intitulé

EXPÉRIENCE DE RECHERCHE PARTENARIALE EN CONTEXTE POLICIER

Résultats, bilan et réflexion critique sur la mobilisation des connaissances

et présenté par

Hans-Olivier POIRIER GRENIER

a été évalué par un jury composé de

Mme Nicole GALLANT, directrice de recherche, INRS-UCS

M. Michel TRÉPANIER, examinateur interne, INRS-UCS

Mme Ève PAQUETTE, examinatrice externe, École nationale de police du Québec

En général les vies semblent virer abruptement d'une chose à l'autre, se bousculer, se cogner, se tortiller.

Quelqu'un se dirige dans un sens, tourne court à mi-chemin, s'enlise, dérive, repart.

On ne sait jamais rien et on arrive inévitablement à un endroit tout différent de là où on est parti.

Paul Auster dans « La chambre dérobée (Trilogie New-Yorkaise)»

RÉSUMÉ

Cet essai a pour objectif de faire le point sur une démarche de recherche en partenariat avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ), effectuée dans le cadre de la maîtrise professionnelle en Pratiques de recherche et action publique (PRAP) à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Cette recherche portait plus spécifiquement sur la question des représentations qu'ont les jeunes aspirants policiers en matière de conduite d'urgence en contexte policier. L'essai rend d'abord compte des résultats de la recherche effectuée en ce qui a trait aux représentations du risque, aux représentations de l'auto-patrouille, ainsi qu'à la perception des aspirants policiers à l'égard de la qualité de la formation en conduite policière qu'ils reçoivent à l'ENPQ.

Cet essai est aussi l'occasion de faire un bilan sur la démarche de recherche en mobilisation des connaissances, ainsi que des apprentissages acquis dans le cadre du programme de maîtrise PRAP. En outre, je proposerai de plus une réflexion critique sur la mobilisation des connaissances et sur le rôle d'agent d'interface.

Mots-clés : police, conduite d'urgence, perception des risques, mobilisation des connaissances, transfert des connaissances, recherche partenariale, université publique, société du savoir, économie du savoir.

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement ma directrice de recherche, Nicole Gallant, envers qui j'ai une dette immense. Elle a su soutirer le meilleur de mes aptitudes personnelles et a fait en sorte que je développe les compétences professionnelles nécessaires à une carrière en recherche. Elle a aussi su se rendre disponible malgré son horaire du temps (toujours très) chargé, et ce, malgré ma fâcheuse habitude de constamment remettre tout en question. Elle m'a confié des responsabilités et a eu confiance en ma capacité de mener des projets à terme. Elle demeure pour moi un modèle de rigueur et j'admire sa capacité à jongler avec les sphères personnelles et professionnelles avec autant de vivacité et d'énergie. Pour cela et tout le reste, merci mille fois!

Je remercie aussi tous les professeurs de la PRAP qui ont su me communiquer leur passion pour la recherche et ont aiguisé mon sens critique et mon intérêt pour leurs domaines respectifs. Je tiens particulièrement à remercier Carole Lévesque, Frédéric Lesemann et Madeleine Gauthier. Votre expérience, votre sagesse et votre passion ont constitué et demeurent pour moi une inspiration.

Je remercie aussi particulièrement Michel Trépanier, qui a gentiment accepté d'évaluer cet essai, ainsi que Marc Desaulniers de l'École nationale de police, qui a grandement facilité ma démarche de recherche. Je remercie aussi Ève Paquette, elle aussi de l'ENPQ, d'avoir accepté de contribuer à mon évaluation.

Pour les discussions (parfois animées, toujours amicales) qui m'ont permis de pousser plus loin mes réflexions, ainsi que pour l'esprit de camaraderie et pour la solidarité qui s'est déployée dans le cadre de la grève de 2012, je remercie mes collègues étudiants de l'AEUCS. De ceux-ci, je tiens particulièrement à remercier et saluer Pier-Olivier Poulin, Annie Bilodeau, Marie-Ève Dufresne, Philippe Poliquin, Maude Séguin, Guillaume Tremblay-Boily, Véronique Chadillon-Farinacci, Marc Anglade, Josée Daris, Josianne Gervais et Suzanne Lacroix. En outre, je ne peux omettre de souligner la chance que j'ai eue de travailler en compagnie de Martin Boire. L'adversité et les obstacles que nous avons traversés ont fait en sorte que se développe une amitié solide et sincère. Merci, l'ami!

Je remercie aussi les stagiaires et employés de DIALOG avec qui j'ai eu la chance de travailler dans le cadre du projet de recherche ODENA. Cette courte expérience s'est avérée déterminante et j'en garde un souvenir des plus agréables. Je tiens particulièrement à saluer

Anne-Marie Turcotte, Rolando Labrana, Jonathan Abitbol, Javier Diaz, Geneviève Sioui, Alexandra Parent, Ioana Comat, Ioana Radu, Laurence Desmarais et Marie-Pierre Renaud, qui ont su rendre cette expérience plus enrichissante encore.

Par ailleurs, les étudiants le disent presque tous, l'INRS-UCS dispose de personnel de qualité et c'est en grande partie grâce à ces personnes qu'il est agréable d'y étudier et d'y travailler. Je tiens donc à remercier chaleureusement les professionnels, le personnel administratif, ainsi que les employés de soutien pour m'avoir facilité la vie à de nombreuses reprises. Je tiens à souligner particulièrement le travail de Nicole Wragg, Darius Zielinski, Jacques Lussier, Peggy Sanon, Bernardo Luna, Farid Idjouadiene, Marie-Ève Maillé, Ginette Casavant, Linda Lapierre, Linda Joly, Wassila Foul et Kathy Leduc, qui ont su, par leur disponibilité et leur bonne humeur, faire en sorte que mon passage à l'INRS soit des plus chaleureux.

Pour terminer, j'aimerais dédier cet essai à trois personnes toutes spéciales. D'abord ma conjointe, Émilie, qui m'a soutenu dans les moments d'incertitude et de découragement. Ma mère, Sylvie, qui en plus de me transmettre ses valeurs de professionnalisme et d'éthique, m'a encouragé à persévérer et m'a aidé à boucler des fins de mois difficiles. Enfin, je dédie cet essai à feu mon grand-père, Roger, qui sans n'avoir jamais bénéficié de la chance de faire des études, a constitué un modèle de droiture, de persévérance et m'a inspiré par sa soif d'apprentissage.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	Хİ
Liste des figures	xii
Liste des abréviations et des siglesx	Kiii
Introduction	
Chapitre 1 : Description du stage	
1.1 Identification du milieu de stage	. 3
1.2 Contexte de la recherche	. 4
1.2.1 Questions de recherche	. 5
1.2.2 État des connaissances	. 6
1.2.3 Activités de recherche et méthodologie	. 9
1.3 Résultats de recherche	11
1.3.1 Représentations de l'auto-patrouille	11
1.3.2 Représentations de la prise de risques	15
1.3.3 Formation des aspirants policiers	20
1.3.4 Bilan des résultats de recherche	24
1.4 Description, justification et retombées anticipées des activités de transfert réalisées	26
1.4.1 Activité de transfert en milieu scientifique	26
1.4.2 Activité de transfert en milieu de pratique	28
Chapitre 2 : Bilan critique du stage et du programme PRAP	31
2.1 Éléments de contexte et choix du milieu de stage	31
2.2 Composer avec les codes inhérents aux milieux policiers	33
2.3 Savoirs et savoir-faire en mobilisation des connaissances	34
2.4 Autres contraintes et difficultés rencontrées	36
2.4.1 Déroulement du stage	36
2.4.2 Le « printemps étudiant » et les questions policières	37
2.4.3 Contraintes structurelles	39
2.5 Retombées	40

Chapitre 3 : Réflexion critique et analytique sur la mobilisation des connaissances rôle d'agent d'interface	
3.1 Définition des concepts courants	44
3.1.1 La mobilisation des connaissances	44
3.1.2 Le transfert des connaissances	48
3.2 Discussion critique	49
Conclusion	57
Bibliographie	59
Annexe 1 : Grille de questions (groupes de discussion)	61
Annexe 2 : Questionnaire quantitatif	67
Annexe 3 : Revue de la littérature sur la (sous) culture policière	77
Annexe 4 : Conférence effectuée dans le cadre du transfert en milieu scientifique	. cviii
Annexe 5 : Rapport de recherche remis à l'École nationale de police du Québec	124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Attitude par rapport à l'énoncé : « Parmi les choix suivants, qu'est-ce que représente l'auto-patrouille pour toi » (en pourcentages)	
Tableau 2 : Attitude par rapport à l'énoncé : « Dans une auto-patrouille, je me sens invincible » (en pourcentages)	p.13
Tableau 3 : Attitude par rapport à l'énoncé : « La conduite automobile des policiers peut constituer un risque pour les autres usagers de la route » (en pourcentages)	
Tableau 4 : Attitude par rapport à l'énoncé : « J'ai confiance en mes capacités de conduite. C'est plutôt aux autres que je ne fais pas confiance » (en pourcentages)	
Tableau 5 : Attitude par rapport à l'énoncé : « Ce n'est pas la vitesse qui tue, mais le conducteur » (en pourcentages)	
Tableau 6 : Attitude par rapport à l'énoncé : « Le temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision est insuffisant » (en pourcentages)	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Attitude par rapport à l'énoncé : « Lorsque je suis à l'intérieur d'une auto-patrouille, je me sens en sécurité » (en pourcentages)	p.12
Figure 2 : Attitude par rapport à l'énoncé : « La conduite automobile des policiers peut constituer un risque pour les autres usagers de la route » (en pourcentages)	p.16
Figure 3 : Attitude par rapport à l'énoncé : « Suite à la formation reçue à l'ENPQ, je me sens apte à conduire à une vitesse élevée » (en pourcentages)	p.20
Figure 4 : Attitude par rapport à l'énoncé : « La limite de vitesse permise dans le cadre de la formation à l'ENPQ permet de bien se préparer à un emploi dans un service de police » (en pourcentages)	p.21
Figure 5 : Démarches de circulation des connaissances (GRMS)	p.43

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ACFAS Association francophone pour le savoir

ARUC Alliance de recherche université-communauté

BLEU Bureau de liaison entreprises-universités

CCMM Chambre de commerce du Montréal métropolitain

CIDRAP Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières (de

l'École nationale de police du Québec)

CRDS Centre de recherche et de développement stratégique (de l'École nationale

de police du Québec)

CRSH Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

CSST Commission de la santé et de la sécurité au travail

ENPQ École nationale de police du Québec
GRMS Groupe de recherche médias et santé

INRS Institut national de la recherche scientifique

MDEIE Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

MESRST Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de

la Technologie

OJS Observatoire Jeunes et société

PRAP Pratiques de recherche et action publique

SePSI Service des partenariats et du soutien à l'innovation (de l'UQÀM)

SQ Sûreté du Québec

UCS Urbanisation Culture et Société
UQÀM Université du Québec à Montréal
USM University Settlement of Montreal

INTRODUCTION

Dans un contexte où l'on parle de plus en plus de société et d'économie du savoir, les rapprochements entre universités et communautés sont de plus en plus fréquents et prennent différentes formes. Les enjeux relatifs à l'accès au savoir et à la connaissance scientifique occupent, d'une part, une importance grandissante chez les décideurs, les groupes sociaux et les entreprises. D'autre part, la préoccupation des académiques de contribuer à l'innovation sociale et technologique fait aussi en sorte que se développe tout un champ d'idées et de pratiques autour des processus permettant la circulation des connaissances et des savoirsfaires. Des termes tels que mobilisation, transfert et valorisation des connaissances font aujourd'hui partie d'un lexique d'usage pour bon nombre de scientifiques, mais aussi de professionnels dans de nombreux domaines et disciplines.

Dans le cadre de la maîtrise en *Pratiques de recherche et action publique* de l'INRS, les étudiants sont appelés à réfléchir aux processus de *knowledge to action* et à les mettre en pratique dans le cadre d'un stage effectué en partenariat avec un organisme public ou communautaire. Ces stages peuvent prendre diverses formes, en fonction des intérêts des étudiants, mais aussi des besoins de l'organisation avec laquelle ils sont appelés à collaborer. Pour ma part, j'ai effectué une recherche en partenariat avec l'*École nationale de police du Québec* (ENPQ), à travers laquelle j'ai exploré la problématique de la perception des risques à l'égard de la conduite d'urgence en contexte policier. Conséquemment aux exigences du programme, qui mise sur une philosophie de recherche en co-construction des connaissances, l'ENPQ a fait part de ses besoins et a contribué à définir les questions de recherche et la problématique. Dans le cadre de cet essai, le premier chapitre est ainsi consacré à la présentation des résultats de cette recherche. Ces résultats sont présentés en fonction de trois axes, soit la représentation que les répondants se font de l'auto-patrouille, la représentation qu'ils se font des risques reliés à la conduite d'urgence, puis, finalement, à la façon dont ils perçoivent la formation qu'ils ont reçue à l'ENPQ en matière de conduite automobile.

Dans le second chapitre, j'effectue un bilan critique du stage et de la démarche de recherche en partenariat effectuée dans le cadre du stage. J'y explique les éléments de contexte qui ont contribué à faire en sorte que je travaille en partenariat avec les milieux policiers. J'y fais aussi part des retombées du stage en matière de compétences professionnelles et des connaissances que j'ai développées en ce qui a trait à la recherche, mais aussi en fonction des codes culturels inhérents aux milieux policiers. J'y aborde aussi les difficultés à mettre en œuvre

un processus de mobilisation des connaissances en portant à la fois le chapeau d'agent d'interface et de chercheur. Enfin, j'illustre les différentes contraintes qui ont fait en sorte que cette recherche s'est étirée sur une longue période et les difficultés à travailler en partenariat avec une organisation policière tout en étant impliqué dans la récente grève étudiante, où l'opposition fréquente entre policiers et étudiants s'est avérée quasi quotidienne.

Enfin, dans le troisième et dernier chapitre, je reviens sur la définition de la mobilisation et du transfert des connaissances, puis aborde le rôle de l'agent d'interface. Ensuite, je fais part des appréhensions que j'ai développées à l'égard du champ de la mobilisation des connaissances, dans un contexte où de plus en plus d'acteurs qui s'en réclament revendiquent que l'université soit au service de l'innovation et du développement économique.

CHAPITRE 1: DESCRIPTION DU STAGE

Ce premier chapitre a pour objectif de fournir les éléments de contexte relatifs au stage effectué, ainsi que de décrire la démarche de recherche partenariale qui a été menée. Sera donc décrite l'organisation avec laquelle la collaboration s'est effectuée. Ensuite, seront abordées la problématique et les activités de recherche effectuées, en plus de présenter les acteurs impliqués et la méthodologie privilégiée. Enfin, seront présentés les principaux résultats et les retombées anticipés de la recherche réalisée dans le cadre du stage.

1.1 Identification du milieu de stage

C'est en partenariat avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ) que cette recherche visant à répondre aux exigences du programme *Pratiques de recherche et action publique* (PRAP) a été menée. L'un des principaux mandats de l'ENPQ est d'assurer la formation initiale des aspirants policiers en patrouille-gendarmerie. Après avoir terminé leur formation collégiale en technique policière, les aspirants policiers doivent ainsi suivre une formation en internat de 15 semaines à l'ENPQ, située à Nicolet, pour obtenir le droit d'exercer la fonction de policier¹.

L'ENPQ offre aussi des formations initiales pour des policiers déjà en fonction, notamment en enquête policière, ainsi qu'en gestion policière. Certains y vont, quant à eux, pour suivre un programme de perfectionnement professionnel en sécurité publique. Enfin, l'ENPQ offre aussi des formations sur mesure adaptées aux besoins des personnes appartenant à d'autres corps professionnels, tels que les agents des services correctionnels ou les contrôleurs routiers, par exemple².

Finalement, l'ENPQ a aussi la responsabilité « d'effectuer ou de faire effectuer de la recherche et des études orientées vers la formation dans des domaines qui touchent le travail policier et pouvant avoir une incidence sur la formation policière »³, par l'entremise de son *Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activité policière* (CIDRAP), devenu le *Centre de recherche et de développement stratégique* à l'automne 2012. Le rôle de l'ENPQ est également

¹ École nationale de police du Québec. 2010 (17 décembre). « Comment devenir policier? ». In *École nationale de police du Québec*. En ligne. < http://www.enpq.qc.ca/comdevpolque.html>. Consulté le 8 avril 2011.

² Idem

³ École nationale de police du Québec. 2011 (18 février). « CIDRAP ». In *École nationale de police du Québec*. En ligne. < http://www.enpg.gc.ca/cid.html>. Consulté le 8 avril 2011.

de conseiller les corps policiers municipaux, ainsi que la Sûreté du Québec (SQ), en matière de formation policière⁴.

En somme, l'ENPQ constitue la référence en matière de formation policière au Québec, qu'il s'agisse de la formation initiale (passage obligé des aspirants policiers) ou de perfectionnement professionnel.

1.2 Contexte de la recherche

À l'automne 2009, une jeune policière du *Service de police de Lévis*, Mélanie Roy, a perdu la vie à la suite de la perte de contrôle de son auto-patrouille. Ce tragique évènement a contribué à remettre la question de la conduite policière en déplacements d'urgence à l'ordre du jour de l'ENPQ. Suite à l'accident, la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* (CSST) a produit un rapport où elle soulève des questions en lien avec la formation qu'a reçue la victime en matière de conduite automobile. Dans les recommandations inscrites au rapport, la CSST interpelle donc directement l'ENPQ et l'invite à prendre les mesures appropriées afin d'améliorer la formation en déplacements d'urgence des aspirants policiers, pour éviter que d'autres accidents similaires se produisent⁵.

C'est donc dans ce contexte de réflexion sur les pratiques de formation en matière de conduite automobile des policiers que l'ENPQ a proposé d'approfondir cette question dans le cadre du stage. Selon l'ENPQ, la recherche effectuée constituerait un élément complémentaire aux autres mesures mises en place par l'organisation pour améliorer la formation dispensée aux aspirants policiers québécois.

En conséquence, le projet a été envisagé sous la forme d'une recherche en partenariat avec l'ENPQ. Outre l'avancement des connaissances en ce qui a trait aux questions de culture policière, la recherche avait pour principal objectif de fournir aux responsables de l'ENPQ des éléments de réflexion quant à la façon dont les aspirants policiers se représentent les risques reliés à la conduite d'une auto-patrouille dans un contexte d'urgence, ceci afin de contribuer à l'amélioration de la formation en conduite automobile dispensée aux étudiants de Nicolet.

⁴ École nationale de police du Québec. 2011 (18 février). *Op cit*.

⁵ Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). 2010. « Accident survenu à une policière du Service de police de la ville de Lévis le 7 septembre 2009 sur l'autoroute Jean-Lesage à Lévis ». Rapport d'enquête. Dossier No. DPI4123262, Rapport No. RAP0696960, 13 janvier 2010. p.25. En ligne. http://www.centredoc.csst.gc.ca/pdf/ed003853.pdf>. Consulté le 21 février 2011.

1.2.1 Questions de recherche

Dès le départ, la recherche a été orientée de façon très pratique, en fonction des besoins de l'ENPQ. Bien qu'une revue de la littérature ait été effectuée préalablement sur la question de la culture policière, il a été entendu que le travail à réaliser dans le cadre du stage devait plutôt servir à alimenter l'ENPQ en ce qui a trait à la formation qu'elle dispense aux aspirants policiers en matière de conduite automobile. C'est ainsi que les questions globales ayant servi d'orientation à cette recherche sont : « Y a-t-il lieu d'améliorer la formation des aspirants policiers en matière de déplacements d'urgence? », à laquelle se subordonne « Quels sont les angles de la formation qui nécessitent une attention particulière? ».

Toutefois, comme je ne disposais pas de compétences ou de savoirs spécifiques en ce qui a trait aux sciences de l'éducation, à l'évaluation psychologique ou encore en ce qui concerne l'évaluation des compétences techniques en matière de conduite automobile, il a été convenu que les questions spécifiques de la recherche porteraient sur les représentations ou les perceptions qu'ont les aspirants policiers de l'auto-patrouille — qui, dans la littérature académique sur la culture policière, est souvent considérée comme un symbole d'autorité —, ainsi que leurs représentations des risques reliés à la conduite d'urgence. Des questions particulières ont aussi été incluses pour évaluer l'appréciation des aspirants policiers de la formation qu'ils reçoivent en matière de conduite automobile.

Dans l'ensemble, les questions spécifiques de recherche sont donc de divers ordres et concernent notamment :

- La façon dont les aspirants policiers déterminent la légitimité d'une prise de risque dans un contexte de déplacement d'urgence;
- La perception des aspirants policiers du risque qu'ils peuvent représenter pour les autres usagers de la route;
- La façon dont les aspirants policiers se représentent l'auto-patrouille y attribuent-ils une charge émotive ou une symbolique de pouvoir ou d'autorité susceptible d'influer sur leur sentiment d'invulnérabilité au volant?;
- Les différences de perception entre les aspirants policiers qui débutent la formation et ceux qui la terminent;
- Les différences de perception en fonction du genre.

1.2.2 État des connaissances

Contrairement aux démarches de recherche plus classiques, où les questions de recherche sont souvent déterminées en fonction de la littérature scientifique existante sur le sujet, la problématique de la recherche effectuée en partenariat avec l'ENPQ est davantage liée à la pratique. Les questions de recherche ont ainsi été « co-construites » avec le partenaire, au terme d'une négociation visant à concilier les besoins de l'ENPQ et les intérêts de recherche du chercheur. Ainsi, la problématique n'a pas été construite avec l'objectif de répondre à des « trous » ou des lacunes dans la littérature, mais bien à partir de problèmes réels vécus par l'ENPQ. Bien entendu, la littérature académique est toutefois venue soutenir la façon de construire les questions, puis d'interpréter les résultats, mais il convient de mentionner que la construction de la problématique s'est effectuée selon une démarche plus inductive que déductive.

Par ailleurs, il est opportun de définir le concept de « déplacement d'urgence » dans un contexte policier. En effet, les policiers sont appelés à effectuer de nombreux déplacements dans le cadre de leurs fonctions, qui vont de la patrouille « régulière » jusqu'aux situations où la gravité nécessite un déplacement beaucoup plus rapide. C'est relativement à de telles situations que l'on parle de « déplacement d'urgence ». Or, s'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de balises managériales pour déterminer ce qui doit être considéré comme « urgent »; le terme « déplacement d'urgence » est habituellement utilisé pour qualifier tous les déplacements policiers qui nécessitent une intervention rapide. Par contre, « déplacement d'urgence » exclut les situations où des policiers poursuivent des suspects en voiture; le terme utilisé est alors « poursuite ».

L'étendue de la littérature portant spécifiquement sur les questions des déplacements d'urgence des policiers et sur la représentation que se font les policiers des risques reliés à la conduite d'urgence est très restreinte. Les quelques articles identifiés ne sont donc pas forcément arrimés parfaitement aux questions de la recherche, mais portent plutôt sur des sujets connexes ou prennent pour objet des professions qui effectuent aussi des déplacements d'urgence, telles que les pompiers ou les ambulanciers.

À cet égard, une recherche réalisée au Royaume-Uni au sujet des accidents impliquant des véhicules utilisés à des fins professionnelles montre que le taux d'accidents responsables impliquant des véhicules d'urgence (policiers, ambulanciers, pompiers, etc.) ou des autobus est très bas, lorsqu'on le compare avec celui des voitures utilisées à des fins professionnelles par

des entreprises (voitures de compagnie) ou encore des camions de livraison⁶. Ces résultats permettent de relativiser l'impact sur la sécurité publique des accidents commis par des policiers et de mettre en valeur la formation que les corps professionnels de ce pays reçoivent en matière de conduite d'urgence.

Par ailleurs, une thèse effectuée en Arkansas aux États-Unis apporte un éclairage intéressant sur la perception des chefs pompiers à l'égard de la sécurité entourant les véhicules effectuant des déplacements d'urgence. L'auteure indique, d'une part, que la culture organisationnelle chez les pompiers a tendance à favoriser la bravoure et l'héroïsme avant la sécurité. Cette culture organisationnelle est donc susceptible, selon elle, d'influer sur la prise de risques des pompiers dans des moments critiques⁷. En second lieu, l'auteure souligne que trois éléments influencent grandement la légitimité qu'accordent les pompiers aux précautions susceptibles de rendre leur travail plus sécuritaire, soit le contenu de la formation qu'ils reçoivent en matière de sécurité au travail, la présence (ou l'absence) de politiques claires au sujet de la sécurité au sein de l'environnement de travail, ainsi que l'attitude des cadres à l'égard de la sécurité au travail⁸.

Ces constats sont intéressants aux fins de la recherche avec l'ENPQ, puisqu'ils mettent en lumière le fait que la formation, bien qu'elle soit importante, n'est pas l'unique élément susceptible d'influer sur la prise de risque en contexte professionnel. En effet, il semble que l'attitude des cadres des services de police et l'adoption de politiques dictant la marche à suivre dans différents contextes relatifs à la conduite automobile sont aussi des pistes pouvant influencer le comportement des policiers à cet égard. De plus, la culture du métier joue également un rôle dans l'attitude des personnes appelées à effectuer des déplacements d'urgence.

D'ailleurs, une recherche qualitative effectuée auprès de policiers anglais ayant été impliqués dans des accidents révèle que ces derniers ont tendance à construire un discours visant à minimiser leur culpabilité ou leur responsabilité personnelle à l'égard de ces accidents⁹. Il semble qu'ils aient aussi tendance à justifier leurs accidents de façon rationnelle, en mettant l'accent sur le caractère inévitable des risques encourus en raison du comportement des autres usagers de la route. En somme, les auteurs concluent que la formation offerte aux policiers en

⁶ Clarke, David et al. 2009. « Work related road traffic collisions in the UK ». In *Accident Analysis and Prevention*. No.41, p.345-351.

⁷ Goldman, Julie J. 2006. « Analysis of Arkansas fire chief's perceptions and awareness regarding emergency vehicle safety ». Thèse de doctorat. Fayetteville : University of Arkansas, 107p.

⁸ Idem

⁹ Dorn, Lisa et Brian Brown. 2003. « Making sense of invulnerability at work – a qualitative study of police drivers ». In *Safety Science*, No.41, p.837-859.

matière de sécurité n'a pas nécessairement rendu leur comportement plus sécuritaire, mais leur a au contraire donné davantage de moyens pour justifier leurs prises de risque¹⁰.

Enfin, de nombreux auteurs s'intéressant à la culture policière soutiennent que l'un des traits les plus marqués chez les policiers est la solidarité et la loyauté envers les pairs. Par exemple, Savitz¹¹ souligne que la « loyauté interpersonnelle » qui a cours chez les policiers est basée sur deux principes, soit la *secrecy*, qui correspond à ne pas dénoncer un collègue qui pose des gestes illégaux, et la *mutual aid*, qui correspond au principe selon lequel il est considéré comme une priorité absolue le fait de porter assistance à un pair policier en danger. D'autres auteurs tels que Beauchesne (2009), Chan (2003), Skolnick (1966) et Waddington (1999), pour ne nommer que ceux-là, abordent aussi ce phénomène dans leurs travaux. Appliquées au contexte de cette recherche, la solidarité et la loyauté bien documentée des policiers suggèrent qu'il est probable que ces derniers gardent le silence s'ils constatent que leurs collègues adoptent des comportements dangereux au volant. Cela peut aussi signifier que les policiers sont susceptibles de prendre davantage de risques en conduisant si l'urgence à laquelle ils répondent implique un autre policier en situation dangereuse.

De plus, l'une des hypothèses de recherche concerne le fait que certains policiers font face à des pressions de la part de leurs pairs qui les incitent à prendre des risques pour se rendre plus rapidement sur les lieux d'un évènement ou d'un accident. Puis, une autre hypothèse a émergé à l'effet que les aspirants policiers ont une vision altérée du risque qu'ils représentent pour les autres usagers de la route lorsqu'ils effectuent des déplacements d'urgence. Il apparaissait effectivement probable que, puisque ces déplacements s'effectuent dans le cadre du travail et avec l'objectif légitime de porter secours, les policiers sous-estiment les risques qu'ils encourent et qu'ils provoquent vis-à-vis d'autrui. Par ailleurs, l'auto-patrouille étant un symbole pouvant représenter l'autorité dans la culture policière, il est possible que ceci ait une influence sur le sentiment d'invulnérabilité que ressentent certains policiers au volant, sentiment susceptible d'altérer leur raisonnement sur la prise de risques.

_

¹⁰ Idem.

¹¹ Savitz, Leonard. 1970. « The Dimensions of Police Loyalty. » In *Police in Urban Society*, 213-224. Beverly Hills (USA): SAGE Publications.

1.2.3 Activités de recherche et méthodologie

Pour répondre à ces interrogations et explorer ces hypothèses, le point de départ consistait à être en mesure de comparer plusieurs cohortes d'étudiants de l'ENPQ à différents moments de leur formation. Bien qu'il eût aussi été intéressant de rencontrer des policiers en fonction plutôt que des aspirants policiers en cours de formation –, le manque de contacts pour une telle collaboration au sein de services policiers municipaux ou nationaux, ainsi que la difficulté d'obtenir les autorisations nécessaires à une telle recherche sans compromettre son indépendance, a fait en sorte que les étudiants de l'ENPQ ont été privilégiés comme sujets de recherche.

La recherche a ainsi été envisagée en deux temps, soit une première partie qualitative et la seconde quantitative. Deux groupes de discussion (focus group) comprenant chacun six répondants ont donc d'abord été effectués en août 2011, l'un avec des aspirants policiers à leur première semaine de formation et l'autre avec des aspirants policiers qui en étaient à miparcours (la formation de l'ENPQ dure quinze semaines). 12 Ces groupes de discussion ont permis de valider les questions prévues pour la portion quantitative et ont donné une idée de la variété des réponses possibles. Cette démarche exploratoire a aussi permis de construire un questionnaire quantitatif mieux structuré et dont les choix de réponse reflètent davantage certaines réalités qu'ont évoquées les participants aux groupes de discussion.

Le questionnaire quantitatif¹³ a pour sa part été administré en ligne, à l'aide du logiciel *Lime* Survey, du 18 octobre au 1er novembre 2011. Des invitations à participer contenant un hyperlien menant au questionnaire ont été envoyées à l'adresse courriel institutionnelle de 216 aspirants policiers, répartis en trois cohortes de 72 étudiants chacune. Des tournées dans les classes des cohortes concernées ont aussi été effectuées, pour mieux informer les participants potentiels des objectifs du projet. Ces cohortes ont été choisies par souci de comparaison, de façon à ce que, parmi les répondants, il y en ait qui amorcent la formation, d'autres qui soient à mi-parcours et d'autres qui la terminent. Parmi la population visée, 105 aspirants policiers ont participé au questionnaire et 98 l'ont terminé (il y a eu sept abandons en cours de questionnaire). Cela

¹² La grille de questions des groupes de discussion est disponible en annexe. Toutefois, il convient de spécifier que, dans le cadre de groupes de discussion, la grille de questions n'est pas utilisée comme le serait un questionnaire à administrer de façon uniforme et systématique. Il est plutôt utilisé avec souplesse, puisque sa fonction est avant tout celle d'un guide ou d'un outil de travail pour la personne qui dirige le groupe de discussion.

¹³ Le libellé exact des guestions se trouve en annexe.

correspond à un taux de réponse qui se situe entre 45% et 49% de la population visée, en fonction des questions, ce qui est un excellent taux de réponse pour un sondage.

Quant au profil des répondants, notons que, parmi les participants, nous comptons 20 femmes, 76 hommes et neuf « sans réponse ». Malheureusement, ce nombre limité de femmes parmi les participants fait en sorte que le traitement statistique en fonction du genre n'est pas possible. Un minimum de 30 femmes aurait effectivement été nécessaire, afin que l'utilisation de la variable du genre puisse être considérée comme valide à des fins scientifiques et pour que les pourcentages soient stables. Par ailleurs, la moyenne d'âge des répondants est de 23 ans. Tous les répondants ont terminé leur diplôme d'études collégiales (DEC), un prérequis pour entrer à l'ENPQ, mais 20% des répondants ont aussi un diplôme universitaire.

1.3 Résultats de recherche

Les résultats de la recherche se divisent en trois parties, soit les représentations de l'autopatrouille, les représentations de la prise de risques en situation d'urgence, ainsi que les
implications pour la formation des aspirants policiers. Les résultats présentés ici émanent tant
des groupes de discussion que du questionnaire quantitatif. Ce dernier permet de présenter des
tendances générales, alors que les commentaires que certains aspirants policiers ont émis dans
le cadre des groupes de discussion permettent de bien illustrer et interpréter les résultats
obtenus grâce au questionnaire. Rappelons aussi que le questionnaire lui-même, tant dans les
questions que dans les choix de réponse, a été construit sur la base des résultats des groupes
de discussions.

1.3.1 Représentations de l'auto-patrouille

L'une des hypothèses de la recherche était que l'auto-patrouille elle-même est susceptible de favoriser la prise de risques chez les policiers. Deux éléments sous-tendent cette hypothèse : l'aspect physique (au sens matériel) de la voiture et son aspect symbolique. En ce qui a trait à l'aspect physique, le fait que les policiers (tant en formation qu'en service) utilisent des voitures de gros gabarits de modèle *Crown Victoria*, qui sont munies de moteurs puissants et qui, de plus, sont modifiées pour être plus solides lorsque surviennent des impacts, porte à croire que les policiers se sentiraient plus en sécurité et donc plus enclins à prendre des risques en situation de conduite. Ensuite, en ce qui a trait à l'aspect symbolique, le fait que l'auto-patrouille soit munie de gyrophares, qu'il s'agisse d'une voiture « lettrée », représentant l'autorité des forces policières, porte à croire que les policiers sont susceptibles de développer un sentiment d'invulnérabilité et de puissance en la conduisant.

Afin de vérifier cette double hypothèse, les aspirants policiers ont été interrogés sur ce que l'auto-patrouille représente le plus pour eux parmi quatre choix, soit un bouclier, un symbole d'autorité, un bureau de travail ou un véhicule comme les autres. Le tableau 1 témoigne de la répartition des réponses. Les hypothèses, émises à partir de la littérature académique, faisaient en sorte que les réponses attendues tournaient autour de la notion de bouclier ou de symbole d'autorité. Or, c'est plutôt la notion de « bureau de travail » qu'ont privilégiée 82% des répondants.

Tableau 1 – Attitude par rapport à l'énoncé « Parmi les choix suivants, qu'est-ce que l'auto-patrouille représente le plus pour toi? » (en pourcentages)

Un bureau de travail	82
Un symbole d'autorité	16
Un véhicule comme les autres	1
Un bouclier	1
Total	100
N	98

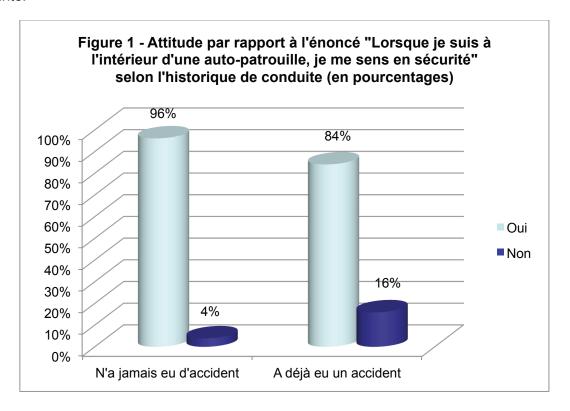
Cette réponse est intéressante, puisque la notion de « bureau » n'est pas du tout investie de connotation autoritaire ou n'a pas de lien avec la prise de risque. Il s'agit, somme toute, d'une façon assez neutre de se représenter l'auto-patrouille. En y réfléchissant bien, le fait qu'une grande majorité de répondants conçoivent l'auto-patrouille comme un bureau de travail est assez logique, considérant que ces futurs patrouilleurs passeront la majeure partie de leur temps à bord d'un véhicule patrouille. Par ailleurs, il convient aussi de souligner que 16% des répondants considèrent tout de même l'auto-patrouille comme un symbole d'autorité. En outre, seulement 1% des répondants considèrent l'auto-patrouille comme un « véhicule comme les autres », ce qui indique que, peu importe la signification qu'elle prend pour eux, l'auto-patrouille ne laisse que peu d'aspirants policiers indifférents.

Dans un deuxième temps, toujours en lien avec les représentations de l'auto-patrouille, les aspirants policiers ont été interrogés à savoir s'ils se sentent en sécurité au sein des auto-patrouilles et s'ils sont par conséquent susceptibles de développer un sentiment d'invulnérabilité. À ce sujet, il convient de préciser que, bien que les aspirants policiers n'aient pas une grande expérience de la patrouille et, donc, de la conduite d'auto-patrouilles, ils expérimentent toutefois cet aspect de leur futur travail dans le cadre de la formation à l'ENPQ, qui prévoit des simulations de patrouille à bord des mêmes types de véhicules que ceux utilisés par la majorité des services policiers de la province. Ainsi, les répondants ont été interrogés à savoir s'ils se sentent en sécurité à bord des auto-patrouilles. C'est le cas de la grande majorité des répondants, soit 91%.

Ces résultats ont aussi été croisés avec le fait d'avoir déjà eu ou non un accident de voiture dans le passé. La figure 1 témoigne des résultats obtenus.

Il apparaît que le fait d'avoir déjà eu un accident de la route au cours de sa vie diminue quelque peu le fait de se sentir en sécurité à bord du véhicule. En effet, parmi les 51 répondants n'ayant jamais eu d'accidents, 96% se sentent en sécurité dans une auto-patrouille, alors que ce n'est le cas que de 84% parmi les 44 répondants qui en ont eu au moins un. Cet écart de 12 points de

pourcentage témoigne de l'impact de l'historique de conduite de l'individu sur son sentiment de sécurité.



Cela démontre que le fait d'avoir déjà eu un accident de la route a un impact relatif sur le sentiment de sécurité éprouvé par les aspirants policiers à l'intérieur d'une auto-patrouille. On peut ainsi supposer que les personnes ayant déjà été impliquées dans un accident seront plus prudentes que les autres dans le cadre de leur travail de patrouilleurs.

Dans le même ordre d'idées, les aspirants policiers ont été interrogés spécifiquement à savoir s'ils se sentaient invincibles à bord d'une auto-patrouille. Le tableau 2 témoigne des résultats. Bien que, comme nous venons de le voir, la majorité des répondants se sentent en sécurité dans une auto-patrouille, il semble qu'ils ne s'y sentent pas invincibles pour autant. En effet, le tableau 2 démontre que 97% des répondants déclarent ne pas se sentir invincibles dans une auto-patrouille, donc la majorité se dit tout à fait en désaccord avec l'énoncé. On remarque d'ailleurs qu'aucun répondant ne s'est dit « tout à fait d'accord » avec l'énoncé.

Tableau 2 – Attitude par rapport à l'énoncé « Dans une auto-patrouille, je me sens invincible » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	0
Plutôt d'accord	1
Plutôt en désaccord	28
Tout à fait en désaccord	69
Pas de réponse	2
Total	100
N	98

Ce résultat porte à croire qu'ils ont conscience des risques associés au fait de conduire un véhicule d'urgence. Toutefois, il est nécessaire d'apporter des nuances à ce résultat, puisqu'il peut exister un écart entre la parole et le comportement des répondants. En effet, le questionnaire ne permet d'appréhender que le « discours sur le comportement », plutôt que le comportement lui-même. Ainsi, il est probable que, parmi les répondants, quelques-uns aient répondu en fonction de ce qu'ils pensent être attendus d'eux, conformément au biais de désirabilité sociale souvent observé dans des recherches en sciences sociales¹⁴. Enfin, il se peut aussi que le mot « invincible » soit connoté ou perçu comme un peu « exagéré », ce qui expliquerait qu'une seule personne ait exprimé son accord, modéré, avec l'énoncé.

Pour clore cette section sur les représentations de l'auto-patrouille, il est opportun de revenir sur les dires de l'une des répondantes, qui s'est exprimée au sujet de l'image de la police dans le cadre des groupes de discussion. Elle insiste pour dire qu'au volant d'une auto-patrouille, nul ne passe inaperçu et que les comportements de conduite des policiers sont susceptibles de rejaillir sur la réputation de l'ensemble de la profession :

On a une image à respecter et à transmettre... Si je fais une connerie avec l'autopatrouille, les gens vont juger la police au complet. Par contre, si un citoyen fait le fou, on va juste se dire que c'est UN fou.

Cette citation cerne un sentiment évoqué par plusieurs participants au groupe de discussions. Ceci vient préciser ce que peut représenter l'auto-patrouille. Si celle-ci est perçue davantage comme un bureau de travail chez les aspirants policiers que comme un symbole d'autorité, il n'en est pas nécessairement de même pour les civils. Bien que l'objectif de cette recherche n'était pas d'approfondir ce phénomène chez la population en général, les répondants des groupes de discussion étaient généralement préoccupés de la réaction des gens ordinaires à la

¹⁴ Voir entre autres Blatier (2000) et Edwards et al. (1988).

vue d'une auto-patrouille et plusieurs affirmaient ajuster leur comportement en conséquence. Ils ont le sentiment que les faux pas commis à bord d'une auto-patrouille peuvent avoir des répercussions sur tous les policiers. Ils sont aussi conscients de vivre dans un contexte où la police fait face à beaucoup de critiques et veulent éviter d'y contribuer inutilement. En définitive, si l'auto-patrouille dégage bel et bien une certaine autorité (par exemple, les gens ralentissent quand ils la voient sur la route), cela n'est pas l'impression qui domine chez les aspirants policiers. En outre, elle ne constitue pas pour eux un gage de sécurité et, au contraire, rend plus vulnérable à la critique.

1.3.2 Représentations de la prise de risques

Avant de traiter des résultats pour les questions qui concernent les représentations de la prise de risques, il convient de préciser certains détails au sujet de l'échantillon. En effet, comme le questionnaire s'adressait à tous les étudiants des trois cohortes à temps plein, les répondants sont assez variés. Contrairement à d'autres études portant sur le risque, les participants n'étaient pas des personnes sélectionnées parce qu'elles prenaient des risques *a priori*. De plus, comme pour les réponses aux questions portant sur la représentation de l'auto-patrouille, les réponses aux questions portant sur la représentation des risques sont sans doute empreintes d'un effet de désirabilité sociale chez les répondants. Enfin, ces réponses doivent être considérées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un « discours sur l'action », plutôt que l'action elle-même.

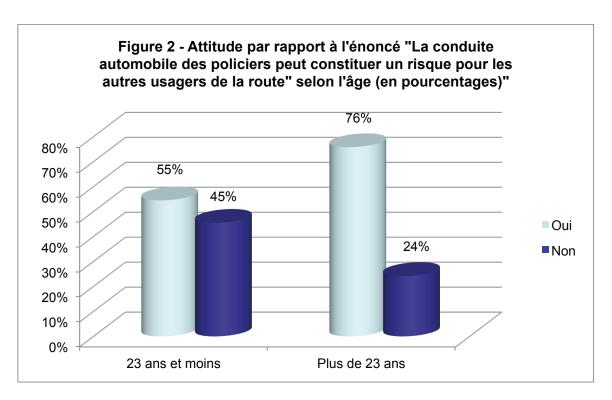
Tout d'abord, les répondants ont été interrogés à savoir s'ils croyaient que la conduite automobile des policiers pouvait constituer un risque pour les autres usagers de la route. Le tableau 3 témoigne de ces résultats. On constate que près des deux tiers (64%) des répondants considèrent que les policiers peuvent bel et bien constituer un risque pour les autres usagers de la route. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer si, une fois en service, le comportement des répondants sera adapté à cette perception, cela démontre que la plupart sont conscients qu'ils peuvent constituer un risque pour les autres usagers de la route, en dépit du fait que leur mandat est de protéger ces mêmes usagers.

Tableau 3 – Attitude par rapport à l'énoncé « La conduite automobile des policiers peut constituer un risque pour les autres usagers de la route » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	32
Plutôt d'accord	32
Plutôt en désaccord	25
Tout à fait en désaccord	10
Pas de réponse	1
Total	100
N	98

Toutefois, il y a tout de même 35% des répondants pour lesquels les policiers ne constituent pas un risque pour les autres usagers de la route lorsqu'ils sont au volant. Cela est intéressant, dans la mesure où l'on peut supposer que ceux-ci surestiment leurs capacités à conduire de façon sécuritaire. De même, on peut aussi penser que ces répondants considèrent que le comportement routier des policiers est exemplaire et que, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas un risque pour les autres usagers.

Il est aussi intéressant de constater que ce résultat se nuance lorsqu'on le croise avec l'âge, tel qu'en témoigne la figure 2. En effet, c'est près de la moitié (45%) des répondants de 23 ans et moins qui considèrent que les policiers ne constituent pas de risques sur la route pour les autres conducteurs, alors que cette proportion chute au quart (24%) pour les répondants ayant plus de 23 ans, ce qui représente un important écart de 21 points de pourcentage. On peut donc supposer que certains jeunes aspirants policiers ont une vision plus « optimiste » face aux risques potentiels de la conduite automobile des policiers et que cette vision s'atténue chez les plus âgés d'entre eux.



Pour faire suite aux commentaires évoqués plus haut en ce qui a trait à l'image des policiers, les dires d'une autre répondante dans le cadre des groupes de discussion portent à réfléchir sur la volonté des aspirants policiers de demeurer cohérents par rapport aux lois qu'ils doivent renforcer :

J'aime vraiment rouler vite, mais j'ai aussi la volonté d'être cohérente avec les lois que je fais appliquer. Je vais donner des 'tickets' au monde qui roule trop vite, alors pourquoi je le ferais? Je ne suis pas dans la police pour avoir des passedroits!

Bien que cet élément fasse un peu moins l'unanimité parmi les répondants rencontrés en groupes de discussion, il semble que la volonté d'agir en cohérence avec les lois qu'ils sont appelés à faire respecter est susceptible d'influencer le comportement qui sera adopté par ces aspirants policiers dans le cadre de leur futur emploi.

Par ailleurs, dans le cadre du questionnaire quantitatif, les répondants ont été appelés à réagir à différents énoncés en lien avec la prise de risque en conduite automobile. Les tableaux 4 et 5 témoignent des résultats les plus intéressants qui ressortent de cet exercice. D'abord, en ce qui a trait au tableau 4, les répondants ont été interrogés à savoir s'ils étaient en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « J'ai confiance en mes capacités de conduite. C'est plutôt aux autres que je ne fais pas confiance ». Cette question apparaissait pertinente, puisque dans la littérature sur le risque en contexte de conduite automobile chez les policiers, des recherches

avancent que les policiers ont tendance à attribuer les risques qu'ils prennent et/ou les accidents qu'ils causent à des facteurs externes¹⁵.

Tableau 4 – Attitude par rapport à l'énoncé « J'ai confiance en mes capacités de conduite. C'est plutôt aux autres conducteurs que je ne fais pas confiance » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	13
Plutôt d'accord	68
Plutôt en désaccord	18
Tout à fait en désaccord	1
Total	100
N	98

Ainsi, les résultats du tableau 4 montrent que 81% des répondants considèrent que c'est principalement des autres conducteurs dont il faut se méfier sur la route, et non pas de leur propre comportement. Cela confirme les résultats d'autres études. Par exemple, Dorn, qui a fait une recherche qualitative auprès de policiers anglais, arrive à la conclusion que la plupart des policiers qui font des accidents les attribuent à des causes extérieures et tendent à penser qu'ils étaient inévitables¹⁶. Dans le même ordre d'idées, le phénomène de la surestimation de ses propres capacités de conduite et la sous-estimation de celle des autres n'est pas unique aux policiers; Delhomme l'a d'ailleurs étudié chez les jeunes conducteurs français¹⁷.

Par ailleurs, les répondants ont été appelés à réagir à un énoncé repris intégralement des dires d'un participant à l'un des groupes de discussion : « Ce n'est pas la vitesse qui tue, mais le conducteur ». Cet énoncé est similaire à celui présenté au tableau 4, puisqu'il a pour objectif de vérifier si les répondants ont confiance en leurs propres capacités de conduite et minimisent les autres types de risque. Toutefois, au tableau 4, l'énoncé suggère que la responsabilité des risques d'accident est attribuable aux «autres conducteurs», tandis qu'au tableau 5, la responsabilité est attribuable au conducteur lui-même. Il apparaît donc que 77% des répondants sont d'accord avec l'énoncé.

¹⁵ Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. « Are drivers' comparative risk judgements about speeding realistic? ». *Journal of Safety Research*, vol. 40, no. 5, p.333-339

¹⁶ Dorn, Lisa et Brian Brown. 2003. Op cit.

¹⁷ Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. *Op cit*.

Tableau 5 – Attitude par rapport à l'énoncé « Ce n'est pas la vitesse qui tue, mais le conducteur » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	21
Plutôt d'accord	56
Plutôt en désaccord	21
Tout à fait en désaccord	2
Total	100
N	98

Ainsi, on peut se demander de quelle façon le choix de faire de la vitesse s'opère chez les répondants. Ces résultats portent à penser que la majorité des répondants n'ont pas l'impression de « prendre un risque » lorsqu'ils font de la vitesse, parce qu'ils attribuent le risque non pas à la vitesse, mais au conducteur, à son expérience et à ses réflexes. Ces résultats concordent, eux aussi, avec les résultats d'autres études portant sur la façon dont les conducteurs évaluent leurs compétences en conduite, notamment celle de McKenna et Myers¹⁸.

Pour conclure cette section sur la représentation de la prise de risques au volant chez les aspirants policiers, une citation d'un répondant dans le cadre d'un des groupes de discussion témoigne bien de la confiance qu'ils ont en leurs propres capacités de conduite et la façon dont ils interprètent les risques comme provenant d'éléments extérieurs à leur propre conduite :

Ce n'est pas la vitesse qui tue... La concentration du conducteur, c'est personnel à chacun... Il peut y avoir des obstacles sur la chaussée, des animaux, etc., mais on peut éviter les accidents si on est assez attentifs!

Cette citation vient soutenir l'idée que certains aspirants policiers ont tendance à sous-estimer les risques de la route et faire davantage confiance à leurs capacités de conduite, qu'ils jugent au-dessus de la moyenne. Toutefois, elle peut aussi être interprétée comme un énoncé de prudence, rappelant que chaque conducteur a le pouvoir de réduire les risques associés à sa conduite s'il s'avère extrêmement précautionneux.

19

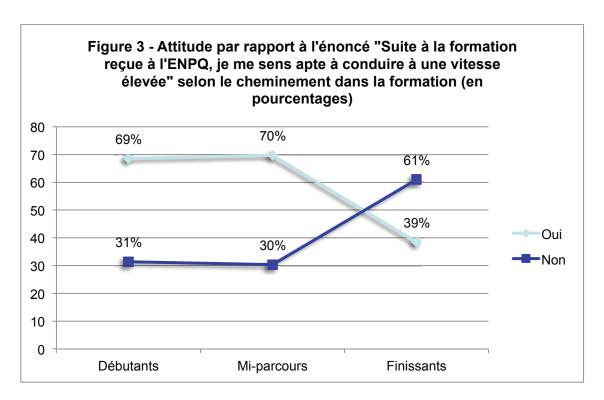
¹⁸ McKenna, F.P. et L.B. Myers. 1997. « Illusory self-assessments – Can they be reduced? ». *British Journal of Psychology*, vol. 88, p.39-51.

1.3.3 Formation des aspirants policiers

L'un des objectifs de cette recherche était de fournir des éléments de réflexion à l'ENPQ en ce qui a trait à la formation sur les déplacements d'urgence qu'elle dispense à tous les aspirants policiers québécois. Dans le cadre de la formation initiale en patrouille-gendarmerie dispensée à l'ENPQ, les aspirants policiers doivent suivre le cours « Conduite d'un véhicule de police ». Ce cours est surtout orienté vers la pratique de la conduite, mais comporte aussi une partie théorique. Il aborde, entre autres, le « savoir-être » lors de la conduite, les techniques de courbe, les demi-tours (*u-turns*), le freinage, les dérapages contrôlés, les manœuvres de précision et les déplacements d'urgence. En 2011, au moment où la collecte des données a été effectuée, ce cours avait une durée de 24 heures et demie. Dans le cadre du cours, les étudiants avaient l'occasion de pratiquer les manœuvres enseignées sur un circuit fermé de 1,15 km situé près de l'école à Nicolet. Par contre, le cours était surtout axé sur la conduite préventive et, par conséquent, les étudiants n'étaient pas autorisés à rouler à une vitesse élevée sur ce circuit fermé.

En fonction de ce qui précède, notre attention s'est portée sur les opinions des aspirants policiers à l'égard de la préparation qu'ils reçoivent en matière de conduite automobile. Les répondants ont été interrogés à savoir s'ils considèrent que cette formation les prépare bien aux défis qui les attendent une fois qu'ils seront en fonction. Dans le cadre du questionnaire quantitatif, la procédure a été la même qu'avec les questions sur les représentations du risque, c'est-à-dire que les répondants ont été appelés à réagir à une série d'énoncés qui concernent la formation. La figure 3 témoigne de la réaction des participants, en fonction de l'étape où ils en sont dans leur formation, à l'énoncé suivant : « Suite à la formation reçue à l'ENPQ, je me sens apte à conduire à une vitesse élevée ».

Ce qui est surprenant avec ces résultats, c'est que les répondants qui terminent la formation se sentent beaucoup moins aptes à conduire à une vitesse élevée que ceux qui débutent ou sont à mi-chemin dans la formation. On remarque qu'il y a un écart de 30 points de pourcentage entre les débutants et les finissants. Ceci est révélateur d'un certain enthousiasme chez les répondants en début de formation, qui s'étiole une fois la formation terminée.



En effet, on peut concevoir que les finissants, qui ont une vue d'ensemble sur la formation qu'ils viennent de recevoir et qui se dirigent prochainement vers le marché du travail, soient plus critiques de la formation, ceci parce qu'ils considèrent que les cours qu'ils ont reçus ne les ont pas préparés adéquatement aux défis qui les attendent dans le cadre de leurs futures fonctions. Les débutants, eux, n'ont pas encore suivi le cours « Conduite d'un véhicule de police » et, donc, ont peut-être plus d'illusions par rapport aux compétences qu'ils parviendront à assimiler pendant leur passage à l'ENPQ.

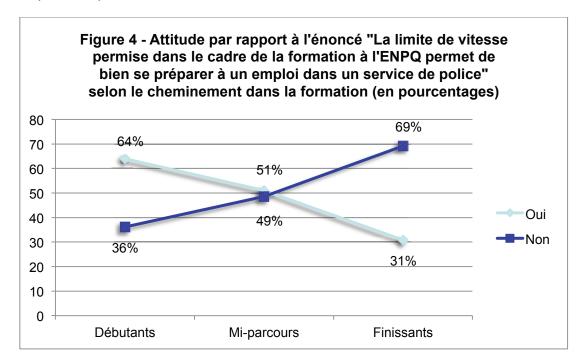
Ensuite, bien que la philosophie de l'ENPQ consiste à insister sur la conduite préventive et sécuritaire, plutôt que sur une conduite qui met l'accent sur l'urgence et la vitesse, beaucoup d'aspirants policiers appréhendent le stress relié aux situations d'urgence. La citation suivante, recueillie dans le cadre des groupes de discussion, est représentative de l'état d'esprit d'un bon nombre de répondants rencontrés :

L'école [de police] nous dit que c'est mieux d'arriver en retard que de ne pas arriver du tout... Mais personne ne veut arriver dix secondes trop tard quand c'est une question de vie ou de mort!

Ainsi, bien que le choix de focaliser sur la conduite sécuritaire (plutôt que sur l'atteinte de compétences de conduite en haute vitesse) soit justifié du point de vue de l'ENPQ, les étudiants sont tout de même nombreux lors des groupes de discussion à soulever le fait qu'ils ont peur de ne pas avoir la conscience tranquille s'ils privilégient une conduite moins rapide dans certaines

situations où ils sont les premiers répondants et où quelques secondes peuvent être déterminantes pour la sécurité ou la vie d'un citoyen ou d'un collègue.

De manière plus spécifique, lorsque l'on demande aux aspirants policiers s'ils considèrent que la vitesse permise dans le cadre de leur formation leur permet de bien se préparer à leurs futures fonctions, les résultats sont révélateurs d'une certaine frustration de n'avoir pu pratiquer la « conduite d'urgence » à une vitesse similaire à celle devant être déployée dans la réalité. La figure 4 témoigne de ces résultats. Un peu comme pour la figure 3, on remarque ici une diminution de l'enthousiasme en lien avec la formation en conduite automobile au fur et à mesure que les répondants avancent dans la formation.



Ainsi, parmi ceux qui amorcent la formation, ils sont 64% à considérer que celle-ci leur permet de bien se préparer à un emploi dans un service de police. À mi-parcours, on passe à 51%, ce qui constitue un écart de 13 points de pourcentage par rapport à la cohorte débutante. Enfin, à la toute fin de la formation, ils ne sont plus que 31% à considérer que la formation est adéquate en ce qui a trait à la vitesse, ce qui constitue un écart de 33 points de pourcentage avec la cohorte débutante. Ainsi, à la fin de la formation, 69% des répondants considèrent que celle-ci est inadéquate et ne les prépare pas suffisamment aux défis à relever sur le marché du travail.

Pour clore cette section sur les résultats de recherche en lien avec la formation de l'ENPQ, une seconde question spécifique a été posée aux participants, cette fois concernant la durée de la formation. La question cherchait à cerner leur opinion à l'égard du temps alloué à

l'apprentissage des techniques de conduite de précision et s'ils considéraient que celui-ci était insuffisant. Le tableau 6 témoigne des résultats obtenus.

D'abord, il convient de rappeler que ce dont il est question dans le tableau 6, ce n'est pas la vitesse, mais bien les techniques de conduite de précision (courbes, dérapages contrôlés, etc.). Ainsi, 82% des répondants considèrent que le temps alloué à l'apprentissage de telles techniques dans le cadre de la formation à l'ENPQ est insuffisant.

Tableau 6 – Attitude par rapport à l'énoncé « Le temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision est insuffisant » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	58
Plutôt d'accord	24
Plutôt en désaccord	11
Tout à fait en désaccord	3
Pas de réponse	4
Total	100
N	97

En outre, dans le cadre des groupes de discussion, de nombreux répondants se sont exprimés à l'effet que, la formation de l'ENPQ se donnant en campagne (à Nicolet), elle ne préparait pas suffisamment les répondants désireux d'aller travailler en ville aux possibles difficultés reliées à une conduite d'urgence en milieu urbain. Ainsi, ils déploraient le fait qu'ils n'avaient pas l'occasion, avant d'être embauchés dans un service de police, de pratiquer des manœuvres de précision ou de faire de la vitesse dans des rues où il y a beaucoup d'achalandage. Enfin, plusieurs soulignaient aussi le fait que si l'on fait la formation l'été, il est possible que l'on ne sache pas bien maîtriser un véhicule dans des conditions hivernales.

Finalement, il convient de nuancer quelque peu les résultats obtenus, à l'égard des modifications apportées à la formation en conduite automobile par l'ENPQ depuis que les données de ce questionnaire ont été récoltées. Ainsi, depuis près d'un an, l'ENPQ a effectué des changements dans sa formation. Le cours « Conduite d'un véhicule de police » est passé de 24,5 heures à 30 heures. L'ENPQ a aussi embauché un ancien pilote de course pour enseigner aux aspirants policiers les techniques de conduite adaptées et la dynamique de la voiture. De plus, elle s'est aussi dotée de simulateurs de conduite qui sont intégrés à la formation pour reproduire, entre autres, des conditions urbaines et climatiques difficiles¹⁹.

_

¹⁹ Ducharme, Nicolas. 2011. « L'ENPQ fait appel à Bertrand Godin ». *L'Écho de Trois-Rivières*, 1^{er} décembre 2011.

1.3.4 Bilan des résultats de recherche

Les résultats de notre recherche étaient concentrés autour de trois axes, soit la représentation de l'auto-patrouille, la représentation des risques reliés à la conduite en situation d'urgence, puis la perception de la formation offerte par l'ENPQ en matière de conduite automobile en contexte policier.

Tel que mentionné dans la première partie du texte, l'intérêt pour cette recherche est né des résultats d'une revue de la littérature sur la culture policière. Bien que l'objet de cette recherche concerne davantage la perception des risques et la conduite d'urgence, le fait que les policiers évoluent au sein d'une culture particulière, où l'autorité et la puissance conférées par l'uniforme et le statut de policier sont bien présentes, a contribué à définir les questions de recherche et la problématique. Il apparaissait raisonnable de penser que l'auto-patrouille pouvait constituer une extension de cet uniforme et, par le fait même, représenter un symbole tout aussi fort de puissance et d'autorité susceptible de favoriser un sentiment d'invulnérabilité chez les conducteurs. Pourtant, malgré cette hypothèse, les résultats obtenus démontrent que c'est plutôt comme un bureau de travail que les aspirants policiers perçoivent l'auto-patrouille. Les résultats ont aussi révélé que la majorité des aspirants policiers ne se sentent pas invincibles à bord d'une auto-patrouille et que ce sentiment d'invulnérabilité diminuait d'autant plus chez ceux qui avaient déjà eu un accident de voiture.

En ce qui a trait à la perception des risques, il a été démontré qu'une majorité (64%) des répondants considère que les policiers constituent un risque pour les autres usagers de la route et que ce résultat variait beaucoup en fonction de l'âge, les plus vieux ayant tendance à considérer davantage que le comportement des policiers au volant peut aussi constituer un risque. Il a été aussi démontré que, malgré un souci de cohérence avec la fonction de policier et le respect des lois, la majorité des répondants (81%) considèrent que leur conduite automobile est exemplaire et que c'est des autres conducteurs dont il faut se méfier. La plupart (77%) sont aussi d'avis que ce n'est pas le fait d'adopter des comportements à risque (par exemple, la vitesse) qui est susceptible de causer des accidents, mais bien une déficience dans les réflexes ou les compétences des conducteurs. Ainsi, ces répondants sont d'avis qu'il est possible d'éviter un accident si l'on est un bon conducteur. Par ailleurs, ils ont tendance à estimer très positivement leurs propres compétences en conduite, ce qui porte à croire qu'ils sont confiants lorsqu'ils prennent des risques, puisqu'ils sont convaincus d'avoir les qualités requises pour éviter les bévues.

Néanmoins, bien qu'ils estiment très positivement leurs compétences en tant que conducteurs en général, les aspirants policiers ne considèrent généralement pas que la formation en conduite d'urgence de l'ENPQ leur fournisse les compétences nécessaires à une conduite appropriée aux impératifs du travail policier. En effet, pour ce qui est de la formation de l'ENPQ, les résultats démontrent que, plus les aspirants policiers avancent dans la formation, plus ils sont critiques par rapport aux enseignements reçus en matière de conduite automobile. En fin de parcours, la majorité déclare ne pas se sentir apte à conduire à une vitesse élevée (61%) – ce qui est pourtant une exigence de la fonction de policier – et considère que la vitesse permise dans le cadre de la formation ne permet pas de bien se préparer à un futur emploi (69%). Enfin, la forte majorité (82%) croit aussi que le temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision est insuffisant.

Finalement, il convient de dire que les aspirants policiers ne sont pas différents des jeunes en général quant à leur façon de se représenter le risque. La littérature démontre que la plupart des jeunes ont tendance à surestimer leurs qualités de conducteurs et à sous-estimer celle des autres²⁰. Enfin, nous croyons que les résultats obtenus en ce qui a trait à la formation de l'ENPQ exigent une réflexion de la part de l'organisation. Malgré les récents changements apportés à la formation, une évaluation de l'impact de ces changements s'impose, à la lumière du décès d'une autre jeune policière, Katia Hadouchi, qui a perdu le contrôle de sa voiture dans Lanaudière en septembre 2012, alors qu'elle répondait à un appel d'urgence²¹. Nous croyons que plus d'heures de formation pratique sont nécessaires pour s'assurer que les aspirants policiers soient prêts à affronter les difficultés reliées à la conduite d'urgence lorsqu'ils seront embauchés dans un service de police.

_

²⁰ Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. *Op cit*.

²¹ Ferland, Mathieu. 2012. « Accident mortel pour une jeune policière ». *TVA Nouvelles*, 27 septembre 2012. En ligne. http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/faitsdivers/archives/2012/09/20120927-052531.html). Consulté le 17 décembre 2012.

1.4 Description, justification et retombées anticipées des activités de transfert réalisées

Dans cette dernière section du premier chapitre seront abordées les activités de mobilisation et de transfert des connaissances qui ont été effectuées dans le cadre du stage. En effet, dans le cadre du programme PRAP, il est exigé des étudiants que leur projet de stage puisse contribuer tant à l'amélioration des connaissances scientifiques qu'à l'amélioration des pratiques dans le domaine qu'ils ont ciblé. Aussi, en premier lieu, une description de chacune des activités de transfert sera proposée. En second lieu, sera expliqué pourquoi ces activités ont été privilégiées et en quoi elles s'inscrivent dans les balises du programme PRAP. Enfin, les retombées anticipées de ces activités seront traitées.

1.4.1 Activité de transfert en milieu scientifique

L'activité de transfert en milieu scientifique a eu lieu dans le cadre d'un cycle de conférences organisé par l'*Observatoire Jeunes et Société* (OJS) dans les locaux de l'INRS, à Montréal. Dirigé par Nicole Gallant, l'OJS est un réseau de chercheurs québécois et internationaux qui s'intéressent à la jeunesse sous des angles tant sociaux qu'économiques et culturels. Ils ont aussi pour mandat de diffuser auprès d'un large public les connaissances produites par les chercheurs membres, mais aussi de l'information provenant d'une veille documentaire²². C'est en fonction de ce dernier mandat qu'ils organisent, de façon annuelle ou bi-annuelle, un cycle de conférences où les chercheurs membres, ainsi que des invités, présentent les résultats de leurs recherches à un public composé de scientifiques, d'étudiants et de curieux provenant de divers milieux de pratique.

Le cycle de conférences au sein duquel la recherche a été présentée s'intitulait « Pratiques émergentes et prises de risques chez les jeunes », organisé par le champ de recherche « pratiques sociales et culturelles » de l'OJS. La conférence a eu lieu le 7 décembre 2011 et s'intitulait quant à elle « Conduite automobile lors des déplacements d'urgence : Vitesse, prise de risque et représentations de l'auto-patrouille chez les jeunes aspirants policiers québécois ».

26

Observatoire Jeunes et société. 2012. « Observatoire Jeunes et société : Historique, objectifs et orientation théorique ». In *Observatoire Jeunes et sociét*é. En ligne. 〈http://www.obsjeunes.qc.ca/default.asp?p=Hl›. Consulté le 17 décembre 2012.

Le public, pas très nombreux il faut l'avouer, était composé de quelques chercheurs, de quelques étudiants et de deux personnes de l'extérieur du milieu universitaire.

La présentation effectuée, et dont le diaporama se trouve en annexe, insistait donc sur les résultats de la recherche réalisée, tant ceux issus du questionnaire quantitatif que des groupes de discussion. Cette conférence a été l'occasion de soumettre les résultats à l'analyse de pairs œuvrant dans les champs de la recherche sur les jeunes ou encore qui s'intéressent spécifiquement à la prise de risques. La période de questions a d'ailleurs été une bonne occasion de recueillir les commentaires d'autres chercheurs, afin de préciser certains détails ou d'améliorer la présentation des résultats, en vue de la rédaction du rapport de recherche devant être présenté à l'ENPQ.

Quant aux retombées anticipées pour le milieu scientifique, on peut penser, avec une bonne dose d'enthousiasme, que cette activité a permis aux quelques personnes présentes de réfléchir aux pratiques de prises de risque chez les policiers, puis chez les jeunes en général. Toutefois, comme la problématique de cette recherche est orientée de façon très pratique, sans compter qu'elle concerne un champ assez pointu, il y a fort à parier que celle-ci ait plus de résonance dans les milieux policiers que scientifiques. Par ailleurs, il aurait sans doute été intéressant de présenter les résultats devant un public composé de chercheurs provenant de disciplines en lien avec les pratiques policières (par exemple la criminologie) ou encore devant un public qui s'intéresse davantage aux questions de conduite automobile ou de prise de risques. Toutefois, puisque les aspirants policiers sont aussi des jeunes et que leurs attitudes par rapport à la conduite automobile sont similaires à celles d'autres jeunes du même âge, le choix d'un lieu de diffusion centré sur la sociologie de la jeunesse nous a semblé avisé. En outre, suite à l'annonce de la conférence, une journaliste du journal Le Courrier Sud de Nicolet, Marylène Le Houillier, a pris contact avec moi pour obtenir les résultats de la recherche. Celle-ci s'occupait des dossiers qui concernent l'ENPQ et était intéressée à publier un article sur la recherche effectuée dans le cadre du stage. À cette époque, le rapport n'était pas encore finalisé, alors il a été convenu qu'elle recevrait une copie du rapport une fois que l'ENPQ l'aurait reçu. Ainsi, même s'il s'agit d'un journal local, il est encourageant de penser que cette diffusion permettra au grand public de prendre connaissance de certains des résultats de la recherche.

1.4.2 Activité de transfert en milieu de pratique

La forme qui a été privilégiée pour transférer les résultats de la recherche à l'ENPQ est un rapport de recherche. C'est suite à une demande des partenaires que ce choix a été fait. Il apparaît qu'un rapport écrit assure une certaine pérennité à la démarche et permet à ceux qui doivent réfléchir à la formation en conduite d'urgence de se référer aux données au besoin. Il convient toutefois de noter que, si le rapport constitue un transfert relativement « statique » des résultats de la recherche, la démarche de recherche a quant à elle été effectuée selon un principe de « mobilisation des connaissances » ou de « co-construction », c'est-à-dire que le partenaire a contribué non seulement à définir la problématique et l'objet de la recherche, mais a aussi contribué à expliciter les questions de recherche. Aussi, le rapport déposé à l'ENPQ sera éventuellement disponible en téléchargement sur leur site, afin que les aspirants policiers qui le désirent, ainsi que le grand public, puissent avoir accès aux résultats qu'il contient.

Par ailleurs, bien que nous nous fussions entendus pour que le rapport de recherche constitue le transfert des résultats vers le partenaire, d'autres activités avaient aussi été convenues au départ avec les responsables de l'ENPQ, en complément de ce qu'exigeaient les règles du programme de maîtrise PRAP en matière de transfert. D'abord, je devais participer à titre d'observateur à une table de travail où l'ENPQ, des services de police québécois, ainsi que des représentant du gouvernement réfléchissaient à la problématique de la conduite d'urgence chez les policiers. La présence à ces réunions m'aurait sans doute permis de mieux m'imprégner du sujet de la recherche et d'entretenir un dialogue constant avec le milieu. Elle aurait aussi permis le développement d'un réseau de contacts formels et informels dans le milieu, une condition favorable à la dissémination et l'appropriation des résultats de recherche, selon plusieurs études.²³ Or, ma présence à ces réunions n'a finalement pas été possible, puisque l'ENPQ était limitée dans le nombre de délégués qu'elle pouvait y présenter.

En outre, j'avais discuté avec Marc Desaulniers, le responsable du stage à l'ENPQ, de la possibilité d'effectuer une conférence-midi à Nicolet, afin de présenter les résultats contenus dans le rapport de recherche aux formateurs, ainsi qu'aux étudiants de l'ENPQ. Si cette activité constituait un supplément par rapport au transfert prévu, il apparaissait important que les principaux intéressés aient l'occasion de poser des questions et qu'ils puissent mieux

⁻

²³ Voir entre autres Roy, M., J-C Guindon et L. Fortier. 1995. *Transfert de connaissances – revue de littérature et proposition d'un modèle*. Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Direction des communications, 53p. Voir aussi Beaudoin, J. et C. Mailhot. 2009. « Mieux comprendre la gestion de l'innovation : le cas d'un centre de liaison et de transfert en sciences sociales au Québec ». In *Management international*, vol.13, numéro hors série, p.147-154.

s'approprier les résultats de la recherche. On avait donc convenu que l'ENPQ me contacterait pour me proposer des dates, mais ceci n'a jamais été fait, ce malgré un rappel de ma part.

Le rapport déposé à l'ENPQ, dont la copie se trouve en annexe, comprend 24 pages. Il présente d'abord le contexte dans lequel la recherche s'est inscrite, puis la problématique. Ensuite, il dresse un état des connaissances scientifiques en lien avec le sujet, puis relate les activités de recherche qui ont eu cours et la méthodologie privilégiée. Enfin, il présente les résultats en fonction de trois axes, soit les représentations de l'auto-patrouille, les représentations de la prise de risques, puis les impressions face à la formation de l'ENPQ. Le rapport se termine sur quelques constats et recommandations à l'égard de la formation en conduite d'urgence de l'ENPQ.

En ce qui a trait aux retombées possibles du document, il est permis de penser que celui-ci contribuera à la réflexion qu'a déjà entamée l'ENPQ au sujet de la formation qu'elle dispense aux aspirants policiers en matière de conduite d'urgence. Bien que, pendant cette démarche de recherche, l'ENPQ ait déjà effectué des changements à sa formation, les résultats de la recherche pourront sans doute l'amener à réfléchir davantage à des façons de mieux évaluer l'arrimage de sa formation aux besoins des services policiers québécois.

CHAPITRE 2 : BILAN CRITIQUE DU STAGE ET DU PROGRAMME PRAP

Ce chapitre a pour fonction de faire un retour critique et analytique sur la démarche de stage et sur quelques éléments de la scolarité effectuée dans le cadre du programme PRAP. D'abord, seront abordés des éléments de contexte susceptibles de mieux situer le lecteur quant aux choix effectués, ainsi qu'aux critiques qui seront énoncées par la suite. Seront ainsi abordés le choix du thème et du milieu de stage et les motivations derrière ces choix. Je traiterai aussi des apprentissages que le stage m'a permis d'assimiler, ainsi que des savoirs et savoir-faire en matière de mobilisation des connaissances. Puis, je discuterai des contraintes et des difficultés tant structurelles que personnelles rencontrées au cours du stage, ainsi que des réflexions et des critiques que ces difficultés ont suscitées.

2.1 Éléments de contexte et choix du milieu de stage

Bien que le programme de maîtrise PRAP ait été conçu d'abord et avant tout comme une maîtrise professionnelle visant à outiller les personnes désireuses d'agir dans le champ de la mobilisation et du transfert des connaissances, ce n'est pas l'objectif que je poursuivais en m'y inscrivant. Désireux d'entamer ensuite un doctorat, j'ai cheminé dans le programme en focalisant sur les éléments susceptibles de m'outiller pour une éventuelle carrière en recherche. En cohérence avec les prémisses du programme, j'épousais certes la vision d'une recherche « utile », ou à tout le moins « pertinente » sur le plan social. Toutefois, bien que l'idée de créer une classe « d'agents d'interface » susceptibles de bâtir des ponts entre la recherche et la pratique ne soit pas saugrenue, il me semblait que si les chercheurs qui en ont l'intérêt développaient eux-mêmes des outils et des méthodologies leur permettant de mieux prendre en considération les acteurs dans leurs champs respectifs, l'agent d'interface devenait en quelque sorte accessoire.

Par ailleurs, ayant développé, par le biais de mes expériences personnelles et de mes activités culturelles et artistiques, un intérêt pour les questions de construction identitaire chez les groupes marginaux et pour les sous-cultures – dans la tradition des *cultural studies* –, j'ai décidé d'envisager le stage PRAP de façon stratégique. L'idée était de m'en servir pour établir un réseau de contacts dans des milieux plus institutionnalisés – et généralement difficiles d'accès

pour les chercheurs – susceptibles de comporter des traits similaires à ceux que j'observais chez les jeunes marginaux de mon entourage. Si la recherche que j'effectuais dans le cadre de cette maîtrise s'avérait utile pour mes partenaires, me disais-je, ceux-ci seraient sans doute plus susceptibles de m'accorder leur confiance lorsque je chercherais à aborder des sujets plus sensibles avec eux, dans le cadre d'un éventuel doctorat.

C'est donc dans cet état d'esprit que j'ai cherché à établir des contacts avec des milieux pour lesquels j'avais de la curiosité, mais au sujet desquels mes connaissances théoriques et empiriques étaient limitées. Ma première idée était d'étudier la sous-culture carcérale chez les détenus purgeant des peines de plus de deux ans dans des pénitenciers fédéraux. Puis, comme mes démarches auprès de Service correctionnel Canada sont demeurées sans réponse, ma directrice m'a suggéré de proposer un projet à l'École nationale de police du Québec, où elle avait un contact et des projets en cours sur la transmission de la culture policière. Cette proposition m'a paru intéressante, d'autant plus que je souhaitais aussi explorer les ressemblances entre les sous-cultures associées à la déviance et celles associées à des milieux professionnels très autoritaires, comme la culture militaire et la culture policière. J'ai donc pris contact avec Marc Desaulniers de l'ENPQ pour lui soumettre un projet de stage. Celui-ci a semblé comprendre les motivations et les intérêts du projet, mais il s'avérait que l'ENPQ avait des problématiques plus urgentes que la culture policière sur lesquelles elle cherchait à obtenir des données. En effet, il apparaît que les préoccupations de l'ENPQ, comme celles de bien d'autres organisations, soient souvent déterminées par l'actualité, qui la force à réagir et, au besoin, à adapter la formation qu'elle dispense aux aspirants policiers du Québec, afin qu'elle réponde mieux à leurs besoins.

M. Desaulniers a donc proposé trois thèmes de recherche pour lesquels l'ENPQ souhaitait obtenir des éclaircissements, soit le profilage racial (thème que j'avais déjà exploré dans le cadre du cours *PRA8130 Action publique*), l'usage de la force chez les policiers – et particulièrement la question de l'usage du pistolet *taser* –, puis la conduite automobile d'urgence. Or, bien que les deux premiers sujets m'apparaissaient plus intéressants et étaient plus susceptibles de nourrir ma réflexion sur les questions de culture policière, il m'a semblé que j'aurais rapidement des difficultés éthiques à collaborer avec les milieux policiers sur des thématiques aussi délicates, qui de plus reçoivent une grande attention médiatique. C'est donc pour ne pas vivre de dissonance cognitive (!) que j'ai opté pour le thème qui m'apparaissait le plus neutre en fonction de mes valeurs, soit la conduite d'urgence, tout en cherchant à concilier ce thème avec les intérêts que j'avais pour les questions identitaires et de culture policière.

2.2 Composer avec les codes inhérents aux milieux policiers

La démarche de recherche en partenariat avec l'ENPQ, malgré les guelgues difficultés qui seront évoquées plus loin, a permis de faire des apprentissages tant au niveau des connaissances sur les milieux policiers, qu'en matière de compétences et de savoir-faire professionnels en recherche et en mobilisation des connaissances. D'abord, pour ce qui est des connaissances sur les milieux policiers, notons que ce stage ne m'a permis de côtoyer que des aspirants policiers, ainsi que le personnel responsable de les former. Par contre, bien que cet environnement soit sans doute différent des véritables services de police, mes quelques visites à Nicolet m'ont permis de m'imprégner du climat distinctif et du décorum qui prévaut dans ce milieu. Avant d'entamer cette recherche, je n'étais pas familier avec la teneur hautement hiérarchique des milieux policiers et du respect que portent ceux-ci à l'autorité. J'ai trouvé cette expérience fascinante! Il règne à l'ENPQ une ambiance particulière, puisque les aspirants policiers y vivent jour et nuit pendant 15 semaines (sauf les fins de semaine). Ceux-ci développent donc une certaine camaraderie et un esprit de corps et cela transparaît dans les comportements qu'ils adoptent entre eux. Par contre, c'est de façon différente qu'ils s'adressent à leurs enseignants et au personnel administratif de l'École, soit avec un mélange de respect et de soumission.

J'en ai moi-même fait l'expérience dans le cadre des groupes de discussion que j'ai animés, alors que les participants me percevaient comme une figure d'autorité. Ne sachant trop quelle attitude adopter avec eux, j'avais choisi de me présenter à Nicolet vêtu d'un costume-cravate et d'adopter le décorum qui prévalait à l'École, de peur que leurs réponses ne soient biaisées si j'adoptais une allure trop « civile ». Or, après quelques minutes à jouer les chercheurs polis – « monsieur, madame » –, je me suis rendu compte que j'avais tout faux! En acceptant la posture d'autorité qu'ils me prêtaient, mon attitude favorisait des réponses de convenance. Il s'avérait difficile de rompre avec le discours officiel sur la sécurité automobile et le rôle attendu des policiers que les participants avaient, bien entendu, déjà assimilé. J'ai donc changé subitement d'attitude. Je me suis mis à les tutoyer. J'ai enlevé mon veston et retroussé mes manches, pour qu'ils puissent voir que j'avais des tatouages. En somme, j'ai cherché à défaire l'image de la figure d'autorité et les ai invités à se détendre tout autant, leur faisant valoir qu'avec moi, ils étaient encouragés d'adopter une attitude plus relâchée. J'ai ainsi cherché à faire en sorte qu'ils ne m'identifient plus comme une personne susceptible de les évaluer, mais bien comme un jeune adulte qui vivait des réalités similaires aux leurs. Au lieu de miser sur nos différences, j'ai

ainsi décidé de miser sur ce que nous avions en commun, soit non pas le fait qu'ils étaient tous des aspirants policiers, mais bien le fait que nous étions tous des jeunes. La discussion a alors pris une toute autre direction. À partir de ce moment, j'ai senti que l'on avait rompu avec le discours officiel et qu'ils étaient plus prompts à parler de leurs opinions personnelles.

2.3 Savoirs et savoir-faire en mobilisation des connaissances

Les stages dans le cadre du programme PRAP peuvent prendre différentes formes. L'exigence à laquelle tous les étudiants doivent se soumettre est d'entrer en relation avec une instance publique ou communautaire (ou un groupe de recherche) et que le stage donne lieu à une production quelconque impliquant des activités de recherche ou de valorisation de recherche déjà existante, puis que la forme et le contenu de cette production fassent préalablement l'objet d'une négociation entre l'étudiant et l'instance en question pour qu'il reflète tant les intérêts de l'étudiant que les besoins de son partenaire. Idéalement, l'étudiant et son partenaire travaillent conjointement tout au long du processus, afin que les produits du stage puissent s'avérer utiles pour le partenaire. Cette formule, donc, permet une assez grande souplesse quant à la démarche qui sera privilégiée. Certains de mes collègues ont, par exemple, effectué une revue de la littérature pour le compte de leur partenaire. D'autres ont développé des outils pour vulgariser les aspects juridiques et politiques du milieu culturel à l'intention d'élus municipaux. Certains ont combiné des activités de recherche et de valorisation de la recherche. Enfin, si certains ont privilégié des partenaires issus du milieu de la recherche, la plupart ont préféré chercher des partenaires dont les pratiques sont plus ancrées dans l'action.

Le fait est que, tout dépendant de la démarche qui est privilégiée et du partenaire choisi, l'étudiant est appelé à jouer un rôle différent. Pour ma part, la volonté de poursuivre ma scolarité au doctorat – et donc d'acquérir de l'expérience en recherche – a fait en sorte que j'ai privilégié un projet de stage me permettant de faire une recherche et de produire de nouvelles connaissances. Or, la dimension « mobilisation des connaissances » était tout de même bien présente, puisque le partenaire choisi – l'ENPQ – a contribué à définir l'objet de recherche, la problématique et les questions de recherche, puis m'a accompagné dans mes réflexions tout au long de la démarche de recherche. On peut donc affirmer qu'un processus de « coconstruction », pour utiliser les termes de rigueur au sein du programme PRAP, a été mis en place.

Or, d'aucuns pourraient simplement qualifier ma démarche de « recherche partenariale ». De même, on pourrait la qualifier de « recherche appliquée » ou, pis encore, de « recherche commanditée ». Parce que s'il existe bel et bien des nuances entre ces différentes notions, la ligne est mince et les balises floues à l'heure actuelle. L'une des difficultés tient au rôle qu'assume l'étudiant-chercheur dans une telle démarche de recherche. Le contexte veut qu'habituellement, il s'agisse de sa première véritable recherche, d'autant plus que la PRAP est un programme de maîtrise et que les étudiants qui s'y inscrivent n'ont pas, a priori, de véritable expérience du monde de la recherche. De plus, à moins de bien connaître le milieu ou le champ d'action de son partenaire pour y avoir travaillé préalablement, l'étudiant ne dispose pas d'une expérience concrète du milieu avec lequel il est appelé à travailler en partenariat. Ce contexte est loin d'être anodin, parce qu'il contribue à créer une certaine inégalité au moment de la négociation des objets de recherche, de la problématique et des questions couvertes par la recherche, et ce, même si tous les acteurs en question sont honnêtes dans la démarche.

Imaginons maintenant qu'un professeur dispose d'une expérience solide d'un milieu, ainsi que des assises théoriques qui soutiennent cette expérience, et qu'il décide de s'investir dans un projet de recherche en partenariat avec ce milieu. On peut aisément croire que, compte tenu de cette expérience tacite et de ces connaissances formelles acquises préalablement, les rôles de chacun des partenaires seront plus faciles à définir et qu'il existerait moins de risques pour que la recherche effectuée soit instrumentalisée en faveur du milieu avec leguel il collabore. On peut d'ailleurs souhaiter qu'un professeur qui décide de mettre à contribution des acteurs externes au sein d'un processus de recherche dispose des habiletés nécessaires pour que celle-ci ne soit pas uniquement une façon de répondre aux besoins de ces acteurs, mais que la recherche en question puisse aussi contribuer à l'avancement du savoir scientifique dans le champ concerné. Or, dans le cadre d'un stage PRAP où l'étudiant procède à une recherche menant à de nouvelles connaissances et où les règles inhérentes au programme d'études l'encouragent à agir en « co-construction » avec un partenaire, il y a fort à parier pour que la problématique qui en découle soit construite à la faveur du partenaire et que l'équilibre entre les intérêts « scientifiques » et les intérêts « pratiques » d'une telle démarche soit rompu. L'étudiant n'assume alors pas un rôle d'agent de mobilisation ou d'agent d'interface. À mon avis, sa démarche se rapproche davantage de celle d'un consultant, puisqu'il ne dispose pas des assises théoriques requises pour assumer pleinement son rôle de chercheur et pour poser les balises nécessaires à l'exercice de ce rôle. Puis, en plus de tous les questionnements relatifs à l'indépendance et à l'éthique qu'une telle situation suggère, cet étudiant ne dispose même pas des avantages dont bénéficierait un consultant, parce qu'il n'est généralement pas rémunéré.

Que mes intentions soient claires : l'idée n'est pas de mener une croisade contre mon partenaire de stage. Au contraire, l'ENPQ s'est engagée dans ce projet de façon honnête et a respecté les règles du jeu. Ma démarche consiste plutôt à soulever certains glissements que les actuelles exigences du programme PRAP peuvent contribuer à exacerber. De même, je suis sensible à l'idée que la recherche contribue au bien commun. Je ne défends pas l'idée selon laquelle les chercheurs doivent évoluer dans une tour d'ivoire et ne pas être concernés par les enjeux inhérents à la société qui finance la recherche publique. Toutefois, il me semble que de permettre, voire d'encourager, l'arrimage de la recherche d'étudiants aux besoins de partenaires, soient-ils bien intentionnés, contribue à dénaturer des principes d'autonomie qui, de tout temps, ont assuré une crédibilité et une validité à la recherche scientifique.

2.4 Autres contraintes et difficultés rencontrées

Il s'est écoulé plus d'une année entre le moment où j'ai effectué la collecte des données et celui où j'ai rendu mon rapport à l'ENPQ. Cette longue période est attribuable à de nombreux facteurs, certains conjoncturels, certains liés à des circonstances particulières, d'autres d'ordre plus personnel. Je m'attarderai donc ici sur quelques-uns des facteurs qui ont fait en sorte que mon stage s'est « étiré » sur une si longue période, non pas par souci de justifier les circonstances qui ont mené à cette situation, mais pour que l'on se l'explique mieux. Je reviendrai aussi ici sur certaines difficultés plus structurelles rencontrées dans le cadre du stage.

2.4.1 Déroulement du stage

Le projet de stage, sur papier, apparaissait solide. La préparation effectuée dans le cadre du cours *PRA8610 Préparation de stage* m'avait emmené à rédiger un devis de recherche complet et clair, ce qui permit d'aller rapidement de l'avant avec l'entente de stage. L'ENPQ a certes proposé de légères modifications, mais le tout semblait conforme aux discussions que nous avions eues préalablement. Le stage pouvait donc commencer. Au départ, des entretiens individuels – plutôt que des groupes de discussion – étaient prévus au programme pour la portion qualitative de la recherche. Nous avions convenu que l'ENPQ se chargerait de faire parvenir les lettres d'invitation aux différentes cohortes concernées et que, par souci de confidentialité, les répondants intéressés prennent ensuite contact directement avec moi. Ces invitations ont été lancées en mai 2011. Or, quelques semaines ont passé et aucun répondant

n'a manifesté d'intérêt. Marc Desaulniers, le superviseur du stage à l'ENPQ, a donc procédé à une tournée de classes, expliquant aux aspirants policiers ce en quoi consistait le projet et a insisté sur son utilité à l'égard de la formation dispensée à Nicolet. Puis, toujours rien. Après plusieurs relances et quelques autres tournées de classe, nous étions déjà rendus à la mi-juillet et l'ENPQ devait faire relâche pendant un mois.

Nous avons donc repris du service à la fin août, une fois nos vacances respectives terminées, et avons opté pour une stratégie différente. C'est là que l'idée des groupes de discussion a émergé. Ce que nous avions finalement compris, c'est que, comme la formation à Nicolet était très prenante et que les étudiants devaient dormir à l'École, il ne leur restait pas beaucoup de temps pour me rencontrer à l'extérieur de l'ENPQ (tel que l'exige l'éthique en ce qui a trait à l'anonymat et la confidentialité). Or, avec des groupes de discussion (qui sont considérés comme une conversation semi-publique, le chercheur n'ayant pas de contrôle sur la confidentialité des propos puisque les autres répondants sont susceptibles de révéler ce qu'a dit untel ou unetelle), il était possible de rencontrer les participants dans un local de l'ENPQ et, du même coup, leur participation s'avérait plus facile puisqu'ils n'avaient pas à se déplacer à l'extérieur de l'école. Nous avons ainsi réussi à recruter rapidement deux groupes de six participants et les groupes de discussion ont pu avoir lieu à la fin août 2011.

L'analyse des données issues des groupes de discussion, la finalisation du questionnaire quantitatif et sa mise en forme dans le logiciel *Lime Survey* ont occupé une bonne partie de l'automne 2011. Aussi, le questionnaire a été lancé à la fin octobre 2011. Les répondants disposaient de 10 jours pour répondre. Ensuite, au cours du mois de novembre, le traitement des données (notamment à l'aide du logiciel *SPSS*) a été effectué, ainsi que l'analyse. Puis, le transfert des résultats vers le milieu scientifique a été préparé, la conférence de l'OJS devant avoir lieu au début décembre 2011. Jusque-là, outre pour les difficultés de recrutement, les échéances que nous nous étions fixées dans l'entente de stage ont été respectées. C'est ensuite que ça s'est compliqué.

2.4.2 Le « printemps étudiant » et les questions policières

Au retour des fêtes, j'étais désireux de terminer le cours *PRA8440 Lectures dirigées* avant de rendre mon rapport à l'ENPQ. Je soupçonnais, en effet, que les lectures que j'effectuerais dans le cadre de ce cours me permettraient d'affiner l'analyse des résultats et que l'ENPQ en bénéficierait. Je me suis donc affairé au corpus de lectures sur la culture policière au début de

l'hiver 2012. C'est aussi à cette époque que la mobilisation contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement libéral de Jean Charest a commencé à occuper davantage de mon temps. Au moment où les étudiants de l'INRS-UCS ont commencé le débrayage, au début de mars 2012, je consacrais déjà une bonne partie de mon temps à la mobilisation étudiante.

Bien que, pour certains, le contexte de grève puisse paraître une piètre explication pour ne pas avoir respecté le calendrier prévu à l'entente de stage, il faut comprendre que ce conflit a provoqué une ambiance particulière sur le campus. De même, chez les étudiants qui s'impliquaient intensément dans la grève, une dimension émotionnelle faisait en sorte que la grève prenait le dessus sur la plupart de nos autres obligations. Mes collègues peuvent en témoigner : combien de journées avons-nous passées devant nos ordinateurs à espérer trouver la force de travailler, alors que l'on s'indignait devant le mépris et la haine colportés à notre égard. C'est sans compter les matinées, les après-midi et les soirées passées dans la rue à manifester, à chanter, à crier, plus fort, « pour que personne ne nous ignore ». La jeunesse québécoise se levait pour mener l'une des luttes les plus importantes de sa génération. Il semblait absurde, dans ce contexte, de regarder le train passer et de s'enfermer dans un bureau pour travailler. L'heure n'était pas à l'étude.

Dans le même ordre d'idées, c'est connu : les étudiants qui ont milité dans le cadre de ce « printemps érable », les « carrés rouges » comme certains les ont désignés, ont aussi eu mailles à partir avec les policiers. Sans être en mesure d'entrer dans de fines analyses – les émotions étant encore vives –, est venu un temps où tout étudiant ayant minimalement participé à quelques manifestations a dû respirer du gaz, courir pour éviter les matraques, se sentir humilié et impuissant – quand ce n'est pas blessé physiquement – lorsque, devant des moyens de pression pacifiques, l'anti-émeute nous servait de la « manifestation illégale » et du « bouge, bouge, BOUGE! ». Tous, sans exception, avons subi et/ou été témoins d'intimidation de la part des forces policières, quand ce n'est pas du profilage pour avoir porté un symbole politique, un carré de tissus rouge, ou pour simplement avoir été un jeune au mauvais endroit au mauvais moment. Je ne dis pas que tous les policiers ont participé à de telles bavures. Je ne dis pas non plus qu'ils applaudissaient tous devant les graves glissements éthiques commis par de nombreux agents dans le cadre de cette crise sociale. Enfin, je ne dis pas que le mouvement étudiant ait toujours adopté des comportements de citoyens exemplaires. Sauf que, devant le mépris, l'abus et l'indifférence, la colère s'explique, on comprend que le vase déborde.

Ceci pour dire que, au fur et à mesure que mon implication dans la grève s'est accentuée, j'ai senti que je ne disposais plus de l'objectivité nécessaire pour porter un regard juste sur les policiers. De même, le contexte faisait en sorte que je n'avais plus le cœur à travailler en partenariat avec eux, même s'il existe de grandes distinctions entre la mission de l'ENPQ et celle du SPVM, par exemple. Et, bien que les préoccupations au sujet de la conduite automobile d'urgence des policiers n'aient pas de lien direct avec le comportement que j'observais chez les agents de l'anti-émeute et du contrôle des foules, j'ai senti le besoin de faire une coupure, de mettre une pause sur ma recherche. Une fois la crise calmée et mes nerfs revenus à la normale, je pourrais recommencer là où j'ai laissé. Cette pause s'est avérée bénéfique. Je me suis inscrit à un stage sur les questions autochtones qui a occupé tout mon été 2012, puis j'ai ensuite obtenu divers contrats de recherche sur des questions en lien avec l'éducation supérieure et la participation civique des jeunes. C'est finalement à la fin de l'automne 2012 que je me suis remis à l'ouvrage, pas encore tout à fait remis de mes émotions, mais soucieux de mener à terme mes engagements, d'autant plus que mes résultats de recherche commençaient à dater un peu.

2.4.3 Contraintes structurelles

Il convient aussi de mentionner une autre difficulté vécue dans le cadre du stage, celle-ci d'ordre strictement structurel. Étant un résidant de Montréal, j'ai sous-estimé l'impact que la distance entre mon lieu de résidence et l'ENPQ (qui est située à Nicolet) pourrait avoir sur le lien social développé avec le milieu de stage. Au moment de préparer le stage, j'étais conscient que cette distance constituerait un obstacle, mais c'est en discutant avec des collègues qui se rendaient tous les jours sur les lieux de leur milieu de stage que j'ai compris l'avantage que cela comportait. Le fait d'être présent physiquement, de créer des liens et de s'imprégner du milieu constitue un enrichissement de l'expérience du stage qu'il est dommage de négliger. Je me suis certes rendu à l'ENPQ à plusieurs reprises, soit pour discuter du projet avec M. Desaulniers, pour effectuer les groupes de discussion ou pour finaliser les questionnaires, mais les frais de transport et le temps que nécessite l'aller-retour Montréal—Nicolet ont eu raison de ma volonté de m'y rendre plus souvent. Je réalise aujourd'hui que ma recherche aurait sans doute bénéficié d'une plus grande présence sur place et, surtout, de l'occasion de mieux m'imprégner des codes culturels qui se développent chez les aspirants policiers, au fur et à mesure que leur formation avance.

2.5 Retombées

Dans le premier chapitre, les retombées possibles des activités de transfert des connaissances effectuées dans le cadre du stage ont été abordées. Bien que la plupart des étapes du modèle élaboré par Roy, Guindon et Fortier²⁴ pour assurer le succès d'une démarche de transfert des connaissances – soit la création, le traitement, l'innovation, la diffusion, la réception, l'adoption et l'utilisation de la connaissance – aient été respectées, on peut certainement s'interroger sur l'impact réel des connaissances produites sur le milieu. Les résultats de la recherche serviront surtout à l'ENPQ pour réfléchir à la formation qu'elle dispense aux aspirants policiers en matière de conduite d'urgence. Si l'on est optimiste, on peut aussi penser que ces résultats puissent intéresser d'autres organisations préoccupées par la sécurité routière, soit le *ministère des Transports du Québec* ou les autres corps professionnels qui doivent répondre à des appels d'urgence tels que les pompiers, les ambulanciers ou la voirie. Toutefois, le rapport remis à l'ENPQ aurait probablement pu bénéficier d'un « traitement de la connaissance »²⁵ un peu mieux approprié aux besoins du milieu et de recommandations plus ciblées. Aussi, le fait que le projet ait connu des délais complique l' « adoption » et l' « utilisation »²⁶ de la connaissance par le milieu, qui juge les résultats du rapport désuets.

Quoi qu'il en soit, la diffusion du rapport sur le site de l'ENPQ permettra aux aspirants policiers et aux policiers eux-mêmes de prendre connaissance de la recherche. Certains répondants m'ont d'ailleurs écrit à cet effet, me demandant de leur remettre le rapport. En somme, cette diffusion, bien que modeste, permettra à certaines des personnes directement concernées par cette problématique de réfléchir aux résultats et de prendre action dans leurs milieux de travail respectifs.

Par ailleurs, ce stage a aussi engendré des retombées positives d'un point de vue personnel et professionnel. D'abord, il a permis le développement de compétences en recherche. J'avais certes déjà travaillé sur quelques projets de ma directrice de maîtrise, mais de mener un projet de front du début à la fin (avec le soutien de ma directrice et la collaboration de l'ENPQ, bien entendu), de définir une problématique, de faire une revue de la littérature, de concevoir un questionnaire pour des groupes de discussion, puis pour un sondage virtuel, d'obtenir les approbations éthiques, de faire le recrutement, la collecte des données, le traitement, l'analyse

²⁴ Roy, M., J-C Guindon et L. Fortier. 1995. Op cit.

²⁵ Idem.

²⁶ Idem.

et de rédiger un rapport, m'a permis d'acquérir une expérience considérable. De même, le fait que cette recherche s'effectuait en partenariat avec l'ENPQ et impliquait donc une négociation des objets de recherche, de la problématique et des questions de recherche ajoutait une complexité supplémentaire à cette démarche, mais a fait en sorte que j'ai développé un riche bagage d'outils qui me seront sans doute fort utiles à l'avenir.

Sur un plan plus global, le stage, mais aussi mon passage à l'INRS-UCS, a ouvert mes horizons sur le monde de la recherche au Québec, au Canada et au niveau international. La proximité avec des chercheurs œuvrant dans des champs aussi divers que la jeunesse, la culture, le travail, le vieillissement, l'immigration, les questions autochtones, les politiques familiales, la régulation économique et juridique, les politiques publiques et j'en passe, ont aiguisé ma curiosité et m'ont fait comprendre à quel point la recherche pouvait être importante et déterminante des choix que nous faisons comme individus, mais surtout en tant que société. Aussi, l'expérience professionnelle développée en travaillant avec Nicole Gallant m'a permis de mieux comprendre les enjeux politiques, économiques et sociaux de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En somme, sur un plan individuel, il est juste de dire que mon état d'esprit – conséquence de la participation à la grève étudiante – et mes prédispositions en tant qu'agent d'interface – méconnaissance du milieu, manque d'assises théoriques en lien avec le sujet, etc. – ont constitué des limites au maintien d'un dialogue constant avec les partenaires de l'ENPQ, ainsi qu'au rayonnement de la recherche effectuée. De même, s'il est vrai que de dresser un bilan réflexif sur un stage singulier permet d'en dégager des constats et d'identifier des limites qui permettent à l'agent d'interface de bonifier ses propres pratiques, il convient de réfléchir aussi au contexte plus global dans lequel les démarches de recherche en mobilisation des connaissances s'inscrivent. En effet, l'expérience singulière d'un stage particulier ne doit pas faire oublier que l'agent d'interface se situe dans une mouvance plus large et que son travail s'inscrit dans des représentations sociales sur la nature de la mobilisation des connaissances.

En outre, si le programme PRAP fournit certains outils – ou un savoir-faire – permettant de mener à bien une recherche dans un contexte de co-construction des savoirs, il est rare que l'on ait l'occasion de réfléchir aux enjeux qui ont mené à l'émergence de ce type de démarches et aux conséquences de leur multiplication. En focalisant sur nos propres expériences, on oublie parfois de considérer l'ensemble du champ de la mobilisation des connaissances, lequel est le théâtre de multiples tensions et où interagissent une multitude d'acteurs qui contribuent à transformer le rapport de l'université à la société et vice-versa. Or, si les futurs agents d'interface

sont appelés à se positionner dans ce champ, il est impératif qu'ils en connaissent les codes et les enjeux, ceci afin qu'ils puissent circonscrire leurs propres pratiques et résister aux potentielles instrumentalisations. Je développerai plus amplement ces considérations dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 3 : RÉFLEXION CRITIQUE ET ANALYTIQUE SUR LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ET LE RÔLE D'AGENT D'INTERFACE

Depuis maintenant plusieurs années, le thème de la diffusion ou de la dissémination des connaissances scientifiques est devenu incontournable, et ce, tant dans les sciences sociales que dans les sciences pures. La preuve en est que les universités – elles-mêmes encouragées en ce sens par les politiques des organismes subventionnaires de la recherche – développent maintenant des services pour favoriser le transfert ou la mobilisation des connaissances. Les chercheurs sont invités à se rapprocher des milieux « utilisateurs de la recherche », afin que leurs travaux puissent contribuer à définir les meilleures pratiques ou faire en sorte d'éclairer les décideurs publics sur les politiques à adopter. Par souci de pertinence ou d'innovation sociale, mais aussi en conséguence d'un plus grand désengagement de l'État dans le financement des universités et de la recherche, les chercheurs doivent dorénavant s'adresser à des bailleurs de fonds tant publics que parapublics et privés afin de financer leurs travaux, ce qui change évidemment la façon de faire de la recherche. Ce champ en pleine évolution donne donc lieu au développement de tout un lexique – une étude de Graham recense, en 2006, plus de 29 termes différents pour traiter du phénomène de « knowledge to action »²⁷ –, mais aussi à tout un débat sur les meilleures pratiques de recherche pour se rapprocher de l'action publique, d'une part, ainsi que sur les conséquences possibles d'un tel rapprochement, d'autre part.

Dans ce dernier chapitre de l'essai, une définition de la « mobilisation des connaissances » et du « transfert des connaissances » sera d'abord proposée, puisque ces deux termes sont couramment utilisés dans la littérature scientifique abordant les rapprochements entre universités et communautés. Sera aussi abordée la notion d'« agent d'interface », un acteur appelé à intervenir au carrefour de la recherche et des milieux de pratique. Enfin, seront abordés les débats qui ont cours sur les conséquences possibles des processus de mobilisation des connaissances en ce qui a trait à la mission des universités, à l'autonomie des chercheurs et du déclin de la considération accordée à la recherche fondamentale.

²⁷ Graham et al. 2006 ; cité dans Dagenais, Christian et Michel Janosz. 2008. «Étude des besoins des chercheurs de l'Université de Montréal en matière de transfert des connaissances issues de la recherche». Rapport présenté au Regroupement Valorisation de l'innovation et du capital intellectuel (Bureau Recherche – Développement – Valorisation), Montréal, Université de Montréal, p.2.

3.1 Définition des concepts courants

Bien que le champ qui entoure l'interface entre la recherche et la pratique ne soit pas encore tout à fait balisé, quelques termes s'imposent petit à petit pour circonscrire des processus ou des pratiques plus courantes. Toutefois, il n'est pas simple de proposer un emploi unique de ces termes, puisque leur signification varie en fonction des intérêts de ceux qui les utilisent. Dans cette première section seront proposées les définitions qui apparaissent les plus fidèles aux enseignements reçus dans le cadre du programme PRAP, ainsi qu'aux lectures effectuées au fil du temps.

3.1.1 La mobilisation des connaissances

Des rapprochements organisés entre des universités et des communautés citoyennes ont été observés pour la première fois au Québec dès le début du XXe siècle. C'est effectivement en 1910 que l'on voit apparaître les *University Settlement of Montreal* (USM), une initiative d'un groupe d'étudiantes diplômées de l'Université McGill. Celles-ci provenant de disciplines diverses, elles décident de mettre leur savoir au bénéfice des moins nantis en offrant des services portant sur des dimensions tant économiques que sociales et culturelles. Par exemple, des étudiants de bibliothéconomie mettent sur pied une bibliothèque populaire et des ateliers de lecture; des étudiants en médecine prodiguent des soins dans des cliniques populaires; on donne accès à de l'aide financière d'appoint, à des dons de nourriture, à des services de garde, à des logements sociaux, etc. Rendus possibles par l'alliance de ressources universitaires et par le financement d'une communauté de philanthropes anglophones, les USM demeurent actifs jusqu'en 1970 et pavent, en quelque sorte, la voie à l'institutionnalisation par l'État québécois des mesures sociales de la Révolution tranquille²⁸.

L'expérience des USM démontre, sur le plan académique, l'importance que des universitaires puissent non seulement sortir des murs de l'université – dans le cadre de stages ou par le biais des recherches qu'ils effectuent –, mais qu'ils puissent aussi être en contact et s'engager auprès de communautés marginalisées ou fragilisées, afin que le savoir puisse bénéficier à ceux qui y ont structurellement moins accès.

²⁸ Pour en savoir plus sur les *University Settlement of Montreal*, voir l'article : Fontan, Jean-Marc. 2010. « Recherche partenariale en économie sociale : analyse d'une expérience novatrice de coproduction des connaissances. » La Revue de l'innovation dans le secteur public 15 (3): 17p.

Là réside à mon avis l'intérêt de la mobilisation des connaissances. Si le terme est aujourd'hui parfois utilisé pour définir des « transactions de savoirs » qui ont plus à voir avec des préoccupations de profitabilité économique que des considérations sociales (nous y reviendrons), l'héritage des USM rappelle la pertinence de prendre en compte les savoirs tacites d'acteurs ou de groupes qui ont moins d'opportunités de bénéficier des connaissances produites par la recherche scientifique. Une telle démarche comporte non seulement l'avantage de placer certains individus et groupes sociaux dans une position d'autonomisation (ou d'empowerment) en valorisant les savoirs tacites dont ils disposent, mais permet aussi aux chercheurs qui le désirent d'établir une relation de confiance à long terme avec les principaux acteurs des champs qu'ils étudient. Cette relation, si l'on prend soin de définir clairement les rôles de chacun, est susceptible de s'avérer riche en matière de connaissances produites, ainsi qu'en ce qui a trait aux retombées des travaux effectués.

Du reste, la figure 5 ci-dessus présente la mobilisation des connaissances, telle que définie par le défunt *Groupe de recherche Médias et santé* (GRMS) de l'UQÀM dans un article d'Elissalde et Renaud²⁹. Bien que cette modélisation ait été conçue pour répondre à la mission particulière de ce groupe de recherche – qui, jusqu'à tout récemment, agissait comme intermédiaire entre les chercheurs en santé, les cliniciens et les médias – son organisation générale fait en sorte qu'il s'adapte bien à différents domaines où des processus de mobilisation des connaissances interviennent.

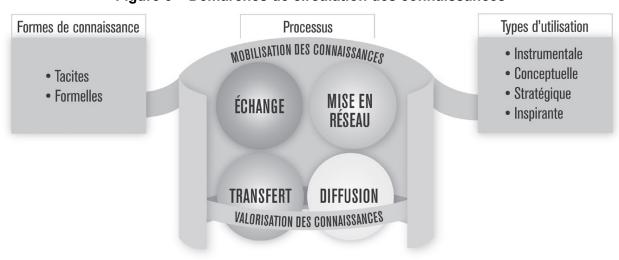


Figure 5 – Démarches de circulation des connaissances

²⁹ Elissalde, Jérôme et Lise Renaud, 2010. « 6.1 Les démarches de circulation des connaissances : mobilisation et valorisation des connaissances » in Lise Renaud (dir.). *Les médias et la santé : de l'émergence à l'appropriation des normes sociales*, Coll. « Santé et société », Québec, Presses de l'Université du Québec, p.409-429.

Ainsi, les acteurs impliqués dans un processus de mobilisation des connaissances reconnaissent qu'il existe au moins deux formes de connaissances, soit les « connaissances formelles », qui s'appuient sur des recherches scientifiques rigoureuses, et les « connaissances tacites », qui sont plus de l'ordre du savoir-faire ou de l'expérience. Dans un processus de mobilisation des connaissances, ces deux formes de connaissances sont non seulement reconnues, mais aussi valorisées de façon équivalente.

De plus, le modèle présenté à la figure 5 fait la différence entre les *processus*, qui concernent la « démarche de mise en dialogue » ³⁰, et les *stratégies*, qui sont de l'ordre de « l'agencement des actions pour atteindre un but » ³¹. La mobilisation et la valorisation des connaissances sont ainsi considérées comme des processus, tandis que les actions d'échange, de mise en réseau, de diffusion et de transfert des connaissances sont considérées comme des stratégies. Enfin, les connaissances produites dans le cadre d'un tel processus peuvent être utilisées de différentes façons en fonction des contextes et des besoins.

Dans le même ordre d'idées, mais sur une note un peu plus empirique, Jean-Marc Fontan témoigne dans un récent article³² de son expérience des processus de mobilisation des connaissances en faisant l'étude de cas d'un projet de recherche portant sur l'économie sociale auquel ont participé de nombreux chercheurs. Ce projet bénéficiait d'un financement du *Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH)* intitulé *Alliance de recherche universités-communautés (ARUC)*. Ce type de financement était justement consacré aux projets de recherches partenariales ou de recherches-action où intervenaient à la fois des chercheurs et des acteurs issus de milieux de pratique dans différents domaines. Dans son article, Fontan tente de définir une marche à suivre ou encore les « meilleures pratiques » en ce qui a trait aux projets de recherche réalisés selon un processus de mobilisation des connaissances, en prenant pour exemple des projets réalisés dans le cadre de cette ARUC.

Ainsi, l'auteur soutient qu'au cours de la phase initiale d'un projet, il est nécessaire que les partenaires clarifient ensemble les questions, les objectifs, les enjeux et les défis auxquels la recherche devra répondre. Ensuite, une fois le devis de recherche complété, les partenaires mettent sur pied un « comité de suivi ». Ce comité agit comme lieu central de la coordination et de la mise en dialogue des chercheurs et des « praticiens ». Fait intéressant, Fontan suggère qu'un « agent de mobilisation » soit affecté à ce comité de suivi, afin de favoriser le dialogue et

LIIS

³⁰ Élissalde, Jérôme et Lise Renaud, 2010. *Op cit.* p.415.

³¹ Ibio

³² Fontan, Jean-Marc. 2011. « La mobilisation des savoirs en contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion : quels apprentissages pour les administrations publiques ». *Télescope* 17 (3) : 123-139.

la coordination entre les différents acteurs du projet, ainsi qu'avec les étudiants qui participent par le biais de stages ou leur projet de maîtrise ou de doctorat.

Enfin, une fois la recherche réalisée, la dernière étape constitue la valorisation des connaissances produites. Cette étape peut prendre différentes formes, soit des activités variées de diffusion, de formation ou de transfert. L'auteur soutient qu'il est important que des fonds soient prévus et consacrés à cette ultime étape et que le « partenaire terrain » exerce un certain leadership à cet égard.

En outre, Fontan insiste sur le fait que les résultats d'une recherche sont différents lorsque des praticiens sont impliqués. D'abord parce que lorsqu'ils participent à la définition de l'objet de recherche, celui-ci ne porte pas uniquement sur des préoccupations des chercheurs et, donc, les résultats obtenus peuvent s'avérer pertinents pour les acteurs terrain. De plus, le processus de mise en dialogue tout au long du projet de recherche permet de valider le traitement qui est fait des données.

L'auteur insiste aussi beaucoup sur le rôle important de l'agent de mobilisation des connaissances, qu'il définit de la sorte :

Le rôle de cette personne est de faciliter la mise en relation entre les membres du comité de suivi. Cette personne s'assure que le dialogue s'installe bien entre les parties prenantes. La mise en dialogue engendre parfois des incompréhensions, des tensions et des mésinterprétations. L'agent de mobilisation voit à ce que ces dernières soient levées.

Le fait de tenir des réunions avec des ordres du jour et des comptes rendus, d'avoir une personne responsable de la convocation et de l'animation des réunions, et le fait que cette personne puisse réaliser des synthèses et proposer des pistes d'action est extrêmement important pour la bonne conduite d'une activité de recherche partenariale. Les compétences de cette personne se situent au carrefour des compétences réunies pour la bonne conduite d'une recherche partenariale. Cette personne doit bien connaître et la culture de la recherche universitaire et la culture du ou des partenaires terrains de la recherche.³³

Finalement, l'auteur souligne certains des dangers associés à une démarche de mobilisation des connaissances et appelle les lecteurs à la prudence. Il rappelle ainsi que les chercheurs doivent assumer un leadership important, pour s'assurer que les règles d'objectivité en recherche soient respectées. Ensuite, il rappelle que certaines choses sont non négociables et que, parfois, le processus implique que les parties se replient sur elles-mêmes pour un moment. Enfin, il appelle à la modestie de ses collègues désireux de s'impliquer dans de tels projets,

³³ Fontan, Jean-Marc. 2011. *Op cit*, p.11.

rappelant que la clé permettant de « déverrouiller le processus d'émergence de nouvelles compréhensions » vient parfois des praticiens.

3.1.2 Le transfert des connaissances

Si, tel que démontré, la mobilisation des connaissances constitue une philosophie de recherche où les chercheurs et leurs partenaires agissent de concert dans un processus de coproduction, le transfert des connaissances, quant à lui, ne désigne pas nécessairement une démarche de recherche en soi.

En effet, pour certains, le transfert des connaissances fait partie de la mobilisation des connaissances. Il s'agirait d'une étape – le transfert des résultats à différents publics – dans le cadre d'une démarche en co-construction ou en coproduction de savoirs. C'est de cette façon que le conçoit le GRMS, par exemple, dont le modèle est reproduit à la figure 5 ci-haut.

Pour d'autres, le transfert des connaissances se déploie plutôt comme une stratégie de diffusion. Ainsi, d'aucuns considèrent la publication d'un article scientifique comme un transfert de connaissances. Or, il est possible que certains chercheurs qui ne désirent pas adopter une démarche de mobilisation des connaissances en s'alliant à des partenaires non universitaires dans le cadre de leurs travaux puissent toutefois être désireux que leurs résultats aient un rayonnement en dehors des cercles académiques. Ceux-ci peuvent donc se tourner vers le transfert des connaissances, soit le développement d'outils de diffusion mieux adaptés aux publics susceptibles d'être intéressés par leurs résultats.

La nuance entre transfert et mobilisation des connaissances réside donc dans la démarche de recherche. Si la mobilisation des connaissances implique une relation soutenue entre le chercheur et les milieux de pratique, ainsi que la prise en compte des besoins des partenaires non universitaires dans la définition de l'objet et de la problématique de recherche, le transfert des connaissances, quant à lui, implique habituellement une démarche de recherche plus classique. Les chercheurs définissent eux-mêmes la problématique et les questions de recherche, puis diffusent les résultats de leurs travaux vers les différents publics concernés, souvent en prenant soin de polir la forme pour qu'elle soit adaptée au public visé.

À cet égard, une étude de Dagenais et Janosz³⁴ sur les besoins des chercheurs de l'Université de Montréal en matière de transfert des connaissances stipule que les chercheurs qui pratiquent le transfert des connaissances le font d'abord parce qu'ils croient que le simple fait de diffuser des connaissances scientifiques sans préalablement les adapter pour qu'ils soient recevables par les publics susceptibles de s'y intéresser n'est pas suffisant et a peu d'impact sur leur utilisation par les milieux concernés. Ils en font aussi parce qu'ils sont d'avis que lorsque, les résultats sont présentés sous la forme de recommandations claires, ils sont plus susceptibles d'être repris par des décideurs publics ou des gestionnaires des milieux concernés.

Enfin, les critiques les plus courantes adressées aux tenants du transfert des connaissances sont que les résultats ainsi diffusés ont des chances de rater leur cible. En effet, il semble que, sans établir préalablement les besoins des milieux qui utilisent les résultats de recherche et adapter la problématique en conséquence, les résultats obtenus ne correspondent pas nécessairement aux besoins de ceux qui les reçoivent et sont ainsi relégués aux oubliettes. À l'opposé, le fait de permettre que soient adaptés les protocoles, la problématique et les questions de recherche pour qu'ils s'arriment mieux aux besoins de milieux utilisateurs, peut soulever des interrogations en ce qui a trait à l'impartialité et peut constituer un terrain glissant à l'égard de la nécessaire autonomie des chercheurs. C'est la piste que j'aborderai dans la dernière partie de ce troisième chapitre.

3.2 Discussion critique

En ce qui me concerne, la recherche universitaire doit pouvoir contribuer au bien commun. Des déclarations en ce sens ont été faites à de nombreuses reprises au cours de cet essai. Si ce n'était du fait que l'INRS offrait un programme permettant de répondre à ce besoin de pertinence sociale, je n'aurais sans doute jamais entamé d'études de second cycle universitaire. Cette préoccupation de sortir des murs de l'université, de contribuer à faire en sorte que le savoir puisse être accessible au plus grand nombre et, par le fait même, de changer des pratiques désuètes, d'influencer l'action et la prise de décision publique, d'améliorer le sort des groupes fragilisés, bref, d'innover, a été pour moi une inspiration. Certains professeurs que j'ai côtoyés incarnent d'ailleurs cette vision de la recherche avec fougue et leur détermination à

-

³⁴ Dagenais, Christian et Michel Janosz, 2008. « Étude des besoins des chercheurs de l'Université de Montréal en matière de transfert des connaissances issues de la recherche ». Rapport présenté au *Regroupement Valorisation de l'innovation et du capital intellectuel (Bureau Recherche – Développement – Valorisation)*, Montréal, Université de Montréal, 83 p.

sortir des sentiers battus s'est avérée déterminante dans mon parcours. Je le dis sans gêne : pour moi, la recherche est vivante. Toutes les semaines, c'est en prenant le métro, en me promenant en ville, dans les parcs, dans les cafés et les bars, en visitant les services publics, en étant en interaction avec une multitude de personnes qui occupent des professions ou des statuts sociaux divers – squeegee, médecin, travailleur social, policier, syndicaliste, cycliste, voyou, chômeur, artiste, immigrant ou autre – que des idées de recherche me viennent en tête.

Bref, si la recherche doit nous fournir des clés pour comprendre le monde qui nous entoure, autant que cette compréhension ne se limite pas à un cercle d'initiés et que ce savoir puisse être partagé, dans les formes appropriées en fonction des contextes, avec ceux qui sont susceptibles de s'en inspirer, de le faire vivre, de lui donner un souffle. De plus, le fait de considérer les objets d'études comme des êtres réflexifs, producteurs de savoirs et de connaissances sur leur propre situation, m'apparaît aussi primordial. Le chercheur applique certes une méthode éprouvée, mais son savoir n'est, à mon avis, en rien supérieur à celui acquis par l'expérience. Voilà donc ce qui a motivé mon passage à la PRAP et ce que ce programme a contribué à renforcer chez moi.

Pourtant, si j'ai trouvé écho à ces valeurs chez de nombreux étudiants et professeurs que j'ai côtoyés ces dernières années, il semble que le champ de la mobilisation des connaissances n'évolue pas de façon linéaire et que de nombreux intérêts sont susceptibles d'y entrer en conflit. C'est lors d'un colloque portant justement sur la « mobilisation des connaissances » qui a eu lieu dans le cadre de l'ACFAS en 2012 que j'ai pris conscience de l'ampleur des divergences qui avaient cours dans ce champ. Organisé en partie par les *Bureaux de liaison entreprises-universités (BLEU)* et le *Service des partenariats et du soutien à l'innovation* (SePSI) de l'UQÀM, ce colloque réunissait autour de tables rondes de nombreux acteurs qui avaient à cœur de contribuer à « l'économie du savoir » : recteurs, centres de liaison et de transfert, fonctionnaires provinciaux et fédéraux, représentants de chambres de commerce, fondations privées, chercheurs et professeurs, etc. Sans généraliser à tous les participants présents, en général, il n'y était plus question de bien commun, mais surtout de faire en sorte de mieux arrimer les recherches universitaires aux besoins des industries et la formation universitaire aux besoins du marché de l'emploi. J'ai été extrêmement choqué!

Une brochette d'invités venaient nous expliquer que les universités devaient naturellement se plier aux exigences des créateurs de richesse; les « grands chercheurs » devaient cesser de donner de la formation et être en mesure de se concentrer sur des recherches permettant des innovations efficientes permettant aux entreprises du Québec de rayonner; la formation

universitaire devait s'arrimer aux besoins immédiats du marché de l'emploi et des employeurs. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la *Chambre de commerce du Montréal métropolitain* (CCMM), se plaignait même des difficultés de ses membres à travailler avec des chercheurs qui n'ont pas assez de considération pour les impératifs des entreprises avec lesquelles ils travaillent en partenariat : « De notre côté, on a des échéances précises qu'il faut respecter. Les chercheurs, eux, se permettent d'aller discuter dans des colloques internationaux, alors que les livrables de nos projets ne sont pas rendus ». Selon cette vision de la « mobilisation des connaissances », non seulement l'entreprise privée devrait-elle pouvoir compter sur la disponibilité de chercheurs, faire des économies sur le financement de ses activités de « recherche et développement » et bénéficier d'une recherche financée publiquement en en orientant les desseins, elle trouve les moyens de critiquer les chercheurs lorsqu'ils confrontent les résultats de leurs travaux devant leurs pairs, ce qui est pourtant une exigence confirmée de la science.

D'aucuns pourraient être tentés de croire qu'il s'agit seulement là d'une incompréhension entre deux cultures professionnelles. Qu'il suffit qu'un intermédiaire, qu'un agent d'interface intervienne pour que ces deux univers puissent travailler ensemble et en tirer des bénéfices communs. À ce propos, il est possible d'opposer deux constats. D'abord, il en était question des intermédiaires dans le cadre de ce colloque. Pourtant, on les appelait plutôt des courtiers, des *brokers*, comme à la bourse. C'est par eux, disait-on, que devrait passer l'arrimage de la recherche aux besoins de l'entreprise privée ou de l'État. Ensuite, cette phrase de M. Leblanc n'est pas qu'un exemple anodin d'une incompréhension culturelle, elle représente une idéologie voulant que les universités soient « au service », justement, de l'économie et de l'innovation, soit qu'elles aient une dimension entrepreneuriale.

Dans un article publié dans le cadre des activités préparatoires au récent Sommet sur l'éducation supérieure, Claude Lessard, président du Conseil supérieur de l'éducation, revenait sur les différents modèles d'université qui coexistent à l'heure actuelle un peu partout dans le monde³⁵. Son propos était à l'effet que, si les modèles d'université « libérale » et « scientifique » avaient historiquement coexisté pendant une longue période et permis le développement d'une base de valeurs qui animent toujours les universitaires, ces modèles avaient peu à peu fait place à une université qu'il qualifie de « service public ». Cette dernière, affirme-t-il, « ne renonce pas aux exigences de la qualité des modèles plus académiques, mais elle se veut plus pertinente et mieux enracinée dans la société qui la soutient et dont elle peut à son tour influer

_

³⁵ Lessard, Claude. 2012. « Modèles d'universités et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable d'en témoigner ». Conseil supérieur de l'éducation, 19p.

sur les orientations et contribuer au développement »³⁶. Cette description de « service public » incarne bien, à mon avis, ce que représente la mobilisation des connaissances, soit un outil qui permet, par l'entremise de la science, de mieux contribuer à l'avancement de la société. Elle a aussi un côté « altruiste », en ce sens que, dans le même esprit qu'avaient les « services aux collectivités » de l'UQAM à une certaine époque, elle permet à des groupes qui ne bénéficient pas nécessairement d'une proximité avec l'université d'avoir plus facilement accès au savoir et d'y contribuer.

Toutefois, ce modèle entre aujourd'hui en compétition avec un modèle plus récent, que Lessard qualifie d'« université entrepreneuriale ». Ce dernier aurait émergé grâce à « l'accélération de la mondialisation, l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance, le retrait progressif de l'État du financement de l'enseignement supérieur et l'accent mis par les politiques publiques de développement économique sur l'innovation » Une autre citation, tirée cette fois du récent rapport Bissonnette-Porter sur une loi-cadre des universités, élaboré dans le cadre des chantiers qui ont suivi le Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, témoigne bien du glissement qui s'est effectué de cette vision « altruiste » du service aux collectivités (et, par le fait même de la mobilisation des connaissances) vers une vision davantage « utilitaire » :

L'intention originelle en était, pour reprendre la terminologie de l'UQAM, de « favoriser une plus grande démocratisation de l'accès au savoir auprès des collectivités qui n'ont pas traditionnellement accès à l'Université ». Groupes communautaires, populaires, femmes, pouvaient s'appuyer sur l'expertise des professeurs pour développer des projets à caractère social et solidaire. Un peu partout au Québec, on enrichira le concept par la formation sur mesure pour ces groupes, l'animation, la recherche-action. Il semble toutefois que ces services intellectuels nouveaux, dont on a vu qu'ils se sont définis hors des visions classiques et officiellement acceptées de l'université, soient aujourd'hui tentés de se transformer en lieu d'accueil de partenariats de toutes sortes, réponses aux besoins de formation ou de recherche appliquée en lien avec les entreprises à but lucratif, et formations continues sur commande, rentables pour des universités aux prises avec des difficultés financières. Le substrat solidaire qui les définissait tendrait ainsi à s'effacer graduellement.³⁸

Ainsi peut-on dire que des tensions existent à l'heure actuelle entre ces deux modèles de l'université et que les pratiques de mobilisation des connaissances, puisque c'est ce qui nous intéresse particulièrement ici, sont appelées à être interprétées différemment en fonction du modèle qui constitue notre référence. Si la vision transmise aux étudiants par l'entremise du

³⁶ Lessard, Claude. 2012. Op cit. p.4.

³⁷ Idem

³⁸ Bissonnette, Lise et John Porter. 2013. « L'Université québécoise : Préserver les fondements, engager des refondations ». Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités. Gouvernement du Québec, p.20.

programme PRAP s'inscrit sans aucun doute dans une vision de l'université comme « service public », il semble que les futurs agents d'interface doivent apprendre à composer avec des acteurs qui interprèteront plutôt leur fonction avec ce modèle entrepreneurial de l'université comme cadre de référence.

Un texte de Normand Baillargeon, intitulé Je ne suis pas une PME³⁹, aide à mieux saisir les principales critiques et les potentielles dérives de cette vision entrepreneuriale de l'université, ainsi que ses effets sur le monde de la recherche - et, par ricochet, sur le champ de la mobilisation des connaissances.

D'abord, l'auteur revient sur la définition même d'université et aborde les différentes mutations dont elle est l'objet actuellement. Baillargeon rappelle que, historiquement, l'université correspond à « une assemblée libre et autonome qui réunit des professeurs et des étudiants. [...] Elle ne devrait être rien d'autre que cette institution où s'accomplit la vie de l'esprit de ces êtres humains qui [...] sont portés vers la recherche et l'étude »40. Toutefois, ces valeurs, souligne-t-il, entrent souvent en compétition avec le « monde extérieur » (l'État, les citoyens, les entreprises, l'Église, etc.), qui revendique à l'université des exigences incompatibles avec « la recherche et l'étude ». L'institution universitaire a donc un statut problématique, parce qu'elle reçoit son financement des coffres publics (et privés, si l'on considère une partie du financement de la recherche et les frais de scolarité), mais doit préserver une certaine indépendance envers ses mécènes pour conserver sa pertinence.

En matière de recherche, Baillargeon identifie deux conséquences potentielles du glissement vers un modèle entrepreneurial : d'une part, les objets sur lesquels porte la recherche et, d'autre part, la propriété intellectuelle.

En ce qui a trait aux objets, l'auteur soutient que « quand des entreprises subventionnent une recherche universitaire [...], elles demandent que cette recherche porte sur des objets précis qui sont d'un grand intérêt pour elles. En y consentant, les universitaires contribuent à la transformation de l'institution en un centre de recherche d'entreprise »⁴¹. Cela, rappelle Baillargeon, a pour conséquence le rétrécissement de la vie intellectuelle et scientifique, puisque la recherche fondamentale est laissée pour compte au profit de recherches dont les résultats renvoient à des besoins concrets.

³⁹ Baillargeon, Normand, 2011. « Je ne suis pas une PME : plaidoyer pour une université publique ». Montréal : Les Éditions Poètes de brousse, 90 p.

⁴⁰ *Ibid*. p.18.

⁴¹ Baillargeon, Normand. 2011. Op cit. p.36.

Ensuite, le fait que des entreprises subventionnent les recherches est aussi susceptible d'avoir des effets pervers sur la question de la propriété intellectuelle, selon l'auteur. En effet, il semble que de plus en plus de chercheurs font face à des pressions de la part des bailleurs de fonds privés pour que les résultats de recherche leur appartiennent en tout ou en partie, et qu'ils puissent avoir un droit de regard sur eux. Ainsi, les résultats d'une recherche qui mettraient en péril les activités ou la réputation d'une entreprise qui la finance sont susceptibles de ne pas voir le jour. De même, des entreprises pourraient être tentées d'orienter les résultats de recherche en fonction de leurs intérêts – de telles situations ont été observées dans le domaine de la pharmaceutique, entre autres – ce qui pose de graves problèmes éthiques. Bref, bien qu'ils ne soient pas nécessairement généralisables à l'ensemble des projets de recherches partenariales ou appliquées, ces constats mettent en lumière certains enjeux auxquels les acteurs qui s'inscrivent dans ce type de démarche sont susceptibles de faire face.

Par ailleurs, Baillargeon concède qu'une « université publique » doit entretenir et encourager le développement de relations avec un nombre très large de regroupements au sein de la société et que ces liens doivent être librement consentis. Plus il y a de groupes qui profitent de l'enseignement et de la recherche, plus de progrès sont, selon lui, accomplis. Par contre, si les seuls bénéficiaires des produits ou des services de l'université sont « les banques, les bureaux d'avocats, les entreprises, les classes dominantes, les firmes comptables ou les professeurs d'université » ⁴², il y a lieu de se questionner à savoir si le financement public des universités sert bel et bien les intérêts de la société dans son ensemble. Enfin, l'auteur soutient que la liberté académique est l'une des assises de l'université publique. Elle implique que les chercheurs puissent choisir les objets et les méthodes de leurs recherches, ainsi que la décision de prendre part ou non à certaines démarches, à certains travaux, à certaines activités.

En somme, si elles ne traitent pas spécifiquement de la « mobilisation des connaissances », les réflexions de Baillargeon sur les dérives possibles de l'adoption d'un modèle d'université entrepreneurial doivent être perçues comme un signal d'alarme pour de futurs agents d'interface appelés à se positionner au sein de ce champ. Certes, il est effectivement souhaitable que des chercheurs entretiennent des liens avec l'État ou d'autres groupes au sein de la société – et s'il existe des moyens de minimiser les risques d'instrumentalisation –; or, le propos de Baillargeon a le mérite de signaler une réalité qui peut devenir préoccupante, dans la mesure où le contexte politique et économique actuel encourage les universités (et les chercheurs par la même occasion) à développer toujours davantage la dimension appliquée et partenariale de leurs

¹²

⁴² *Ibid.* p.75.

recherches et où toutes les institutions universitaires n'ont pas nécessairement développé d'outils appropriés pour protéger leurs chercheurs et employés de recherche en matière de propriété intellectuelle, par exemple, ou mis en place des balises pour que soit respecté le principe de liberté académique.

Enfin, ces réflexions ne doivent pas être comprises comme un plaidoyer contre la mobilisation des connaissances, au contraire, mais bien comme l'affirmation d'un malaise à ce que ce champ soit approprié par des acteurs qui se réclament du modèle entrepreneurial et qui épousent l'idée selon laquelle l'université est « au service » de l'innovation et du développement économique. L'université peut certes être considérée, entre autres, comme un service public, dans le sens où elle contribue, par l'enseignement et la recherche, à former des acteurs de changement dans la société et à faire avancer le savoir humain. Toutefois, il apparait qu'elle ne doit être « au service » de personne, puisque cette autonomie est justement ce qui lui confère sa crédibilité, voire son autorité. Je souhaite néanmoins que la mobilisation des connaissances puisse agir comme levier pour ceux qui ne bénéficient habituellement pas d'une proximité avec les milieux de recherche. Je suis également persuadé que des relations égalitaires entre chercheurs et praticiens peuvent et doivent être développées dans différents secteurs, sans que cette relation ne mette en péril la liberté d'agir des uns ou des autres dans leurs champs de compétence respectifs. De même, s'il est toujours extrêmement pertinent qu'une catégorie d'acteurs agisse à l'interface des milieux de recherche et de la pratique, il est impératif que ces acteurs balisent leurs propres pratiques pour qu'elles s'inscrivent davantage dans un modèle d'université comme service public et reflètent l'esprit solidaire qu'incarnaient les services aux collectivités. En effet, si la communauté des agents d'interface omet d'enclencher rapidement une réflexion sur la nature de ses pratiques et de réaffirmer sa volonté de contribuer à une recherche qui a pour objectif de bénéficier à la société dans son ensemble, il semble que son rôle est appelé à être réinterprété en fonction du modèle entrepreneurial. Il serait immensément décevant que le travail effectué jusqu'à maintenant dans ce champ soit réduit à des considérations aussi limitatives. Je nous souhaite mieux.

CONCLUSION

Cet essai a été l'occasion de revenir sur une expérience de recherche partenariale effectuée en collaboration avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Cette recherche, portant sur la question de la représentation qu'ont les jeunes aspirants policiers des risques associés à la conduite d'urgence en contexte policier, s'est concrétisée à travers une démarche de co-construction des connaissances, c'est-à-dire que la problématique et les questions de recherche ont été déterminées en collaboration avec le partenaire, puis que des suivis ont été effectués au fur et à mesure que la recherche suivait son cours. Les résultats, présentés au premier chapitre, sont aussi orientés de telle sorte que l'ENPQ puisse s'en servir pour réfléchir à la formation qu'elle dispense en matière de conduite automobile en contexte policier, et plus particulièrement celle associée à la conduite en situation d'urgence.

Ce « stage » a ainsi été l'occasion d'acquérir une solide expérience de recherche et a su me préparer à la poursuite d'études de doctorat. De même, la dimension partenariale de cette recherche a constitué une complexité supplémentaire, mais a aussi favorisé le développement d'aptitudes professionnelles non négligeables, notamment en matière de communication, de négociation et de valorisation des connaissances scientifiques. Par ailleurs, les quelques obstacles rencontrés dans le cadre du stage, et évoqués au deuxième chapitre de cet essai, ont fait en sorte de me familiariser aux aléas possibles du travail de recherche. En outre, malgré les retombées positives non négligeables de cette démarche partenariale, je conserve une certaine amertume en ce qui a trait à la contribution de la recherche effectuée sur le plan académique. Cette déception est, à mon avis, attribuable au fait que je ne disposais pas des assises théoriques nécessaires pour proposer une contribution académique suffisante à une démarche de mobilisation des connaissances. Ainsi, je conserve l'impression que, dans de telles circonstances, mon rôle a ressemblé à celui d'un consultant, plutôt qu'à celui d'un chercheur préoccupé par le fait que sa recherche trouve écho chez ses partenaires.

Finalement, bien que les études effectuées dans le cadre du programme PRAP, ainsi que les expériences développées en tant qu'assistant de recherche, aient renforcé mes convictions à l'égard d'un nécessaire rapprochement entre universités et communautés dans une optique de bien commun, je constate que le champ de la mobilisation des connaissances est appelé à être revendiqué par de nombreux acteurs qui cherchent à y imposer une vision plus entrepreneuriale. Ces enjeux m'ont amené, au troisième chapitre, à proposer une réflexion critique sur l'origine et les conséquences de ces tensions. Si la mobilisation des connaissances

doit permettre à toutes les sphères de la société un meilleur accès au savoir formel et la prise en compte des savoirs tacites, il est impératif que les futurs agents d'interface et les chercheurs qui œuvrent à ce champ inscrivent leur démarche dans une perspective de service public et ne laissent s'imposer la vision entrepreneuriale au sein de leur communauté de pratique.

BIBLIOGRAPHIE

- Baillargeon, Normand, 2011. « Je ne suis pas une PME : plaidoyer pour une université publique ». Montréal : Les Éditions Poètes de brousse, 90 p.
- Beaudoin, J. et C. Mailhot. 2009. « Mieux comprendre la gestion de l'innovation : le cas d'un centre de liaison et de transfert en sciences sociales au Québec ». In *Management international*, vol.13, numéro hors série, p.147-154.
- Bissonnette, Lise et John Porter. 2013. « L'Université québécoise : Préserver les fondements, engager des refondations ». Rapport du chantier sur une loi-cadre des universités. Gouvernement du Québec, 98 p..
- Clarke, David et al. 2009. « Work related road traffic collisions in the UK ». In *Accident Analysis and Prevention*. No.41, p.345-351.
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). 2010. « Accident survenu à une policière du Service de police de la ville de Lévis le 7 septembre 2009 sur l'autoroute Jean-Lesage à Lévis ». Rapport d'enquête. Dossier No. DPI4123262, Rapport No. RAP0696960, 13 janvier 2010. p.25. En ligne. http://www.centredoc.csst.gc.ca/pdf/ed003853.pdf>. Consulté le 21 février 2011.
- Dagenais, Christian et Michel Janosz, 2008. « Étude des besoins des chercheurs de l'Université de Montréal en matière de transfert des connaissances issues de la recherche ». Rapport présenté au Regroupement Valorisation de l'innovation et du capital intellectuel (Bureau Recherche Développement Valorisation), Montréal, Université de Montréal, 83 p.
- Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. « Are drivers' comparative risk judgements about speeding realistic? ». *Journal of Safety Research*, vol. 40, no. 5, p.333-339.
- Dorn, Lisa et Brian Brown. 2003. « Making sense of invulnerability at work a qualitative study of police drivers ». In *Safety Science*, No.41, p.837-859.
- Ducharme, Nicolas. 2011. « L'ENPQ fait appel à Bertrand Godin ». *L'Écho de Trois-Rivières*, 1^{er} décembre 2011.
- École nationale de police du Québec. 2011 (18 février). « CIDRAP ». In École nationale de police du Québec. En ligne. < http://www.enpq.qc.ca/cid.html>. Consulté le 8 avril 2011.
- École nationale de police du Québec. 2010 (17 décembre). « Comment devenir policier? ». In *École nationale de police du Québec*. En ligne. < http://www.enpq.qc.ca/comdevpolque.html>. Consulté le 8 avril 2011.

- Elissalde, Jérôme et Lise Renaud, 2010. « 6.1 Les démarches de circulation des connaissances : mobilisation et valorisation des connaissances » in Lise Renaud (dir.). Les médias et la santé : de l'émergence à l'appropriation des normes sociales, Coll. « Santé et société », Québec, Presses de l'Université du Québec, p.409-429.
- Ferland, Mathieu. 2012. « Accident mortel pour une jeune policière ». *TVA Nouvelles*, 27 septembre 2012. En ligne. http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/faitsdivers/archives/2012/09/20120927-052531.html. Consulté le 17 décembre 2012.
- Fontan, Jean-Marc. 2011. « La mobilisation des savoirs en contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion : quels apprentissages pour les administrations publiques ». *Télescope* 17 (3) : 123-139.
- Fontan, Jean-Marc. 2010. « Recherche partenariale en économie sociale : analyse d'une expérience novatrice de coproduction des connaissances. » La Revue de l'innovation dans le secteur public 15 (3): 17p.
- Goldman, Julie J. 2006. « Analysis of Arkansas fire chief's perceptions and awareness regarding emergency vehicle safety ». Thèse de doctorat. Fayetteville : University of Arkansas, 107p.
- Lessard, Claude. 2012. « Modèles d'universités et conceptions de la qualité : pour une université plurielle et capable d'en témoigner ». Conseil supérieur de l'éducation, 19p.
- McKenna, F.P. et L.B. Myers. 1997. « Illusory self-assessments Can they be reduced? ». *British Journal of Psychology*, vol. 88, p.39-51.
- Observatoire Jeunes et société. 2012. « Observatoire Jeunes et société : Historique, objectifs et orientation théorique ». In *Observatoire Jeunes et société*. En ligne. http://www.obsjeunes.gc.ca/default.asp?p=HI. Consulté le 17 décembre 2012.
- Roy, M., J-C Guindon et L. Fortier. 1995. *Transfert de connaissances revue de littérature et proposition d'un modèle*. Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST), Direction des communications, 53p.
- Savitz, Leonard. 1970. « The Dimensions of Police Loyalty. » In *Police in Urban Society*, 213-224. Beverly Hills (USA): SAGE Publications.

ANNEXE 1: GRILLE DE QUESTIONS (GROUPES DE DISCUSSION)

Les aspirants policiers et la conduite automobile

Groupes de discussion

PHASE 1: INTRODUCTION

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET ET DE L'ANIMATEUR (5 MINUTES)

- Présentation de l'animateur
 - o Formation, intérêts
 - o Indépendant de l'ENPQ
- Contexte du projet (Recherche ayant visées concrètes)
- Normes éthiques + Formulaires de consentement
 - o Confidentialité le plus possible
- Enregistrement
- > Explication du fonctionnement du focus group :
 - o On ne cherche pas de consensus
 - o On veut connaître VOTRE opinion
 - o C'est correct d'avoir une opinion divergente
 - On ne cherche pas nécessairement à connaître ce que l'ENPQ vous a enseigné, mais votre opinion ou vos feelings par rapport aux questions

1.2 TOUR DE TABLE PARTICIPANTS (10 MINUTES)

- Présentation
- Cartons prénoms
- Âge + Depuis quand avez-vous commencé la formation
- Motivations individuelles à devenir policiers

PHASE 2 : BRISE-GLACE (5 MINUTES)

Pourriez-vous me décrire à quoi ressemble, pour vous, le **policier ou la policière** idéale?

PHASE 3 : REPRÉSENTATIONS AUTO-PATROUILLE (30 MINUTES)

- > Qu'est-ce que ça représente, pour vous, l'auto de police?
 - Pensez-vous qu'il y a des différences entre conduire une auto « normale » et conduire une auto de police? Expliquez.
 - Pensez-vous vous sentir plus « invincible » ou « invulnérable » dans une auto de police?
 - Protection ou solidité du véhicule??
- Pensez-vous que le fait d'être **un homme/une femme** a une influence sur la façon de conduire?
- Avez-vous hâte de conduire une auto de police, de mettre les gyrophares? Pourquoi?
- Pensez-vous que les **policiers** peuvent parfois constituer un **risque pour les autres** usagers de la route?

PHASE 4 : DÉPLACEMENTS D'URGENCE (15 MINUTES)

- Quels sont les évènements qui, pour vous, justifient le fait de conduire à une vitesse plus élevée chez les policiers?
- J'aimerais vous donner une liste de situations où des policiers sont appelés à intervenir. Qu'est-ce qui vous semble le plus urgent (et le moins)? Pourquoi? Qu'en est-il des autres situations? Y a-t-il des situations qui n'ont pas été nommées et qui vous semblent des urgences?
 - o « violence conjugale »
 - o « accident de voiture »
 - o « agression d'un civil »
 - o « agression d'un policier »
 - o « accident de la route »
 - o « vol d'un dépanneur »
 - o Etc.
- > Pourrais-tu **définir** ce que signifie pour toi « **déplacement d'urgence** »?

PHASE 5: ACTUALITÉ (15 MINUTES)

FACULTATIF (SAUTER PAR-DESSUS SI N'ONT PAS ENTENDU PARLER)

- > Avez-vous entendu parler de l'affaire **Mélanie Roy**?
 - Quelle est votre perception de l'accident? Pourquoi, selon vous, Mélanie Roy at-elle accéléré de la sorte? Quelles sont les causes??
 - Les causes sont-elles, selon vous, seulement attribuables à des erreurs personnelles ou y a-t-il des causes structurelles qui ont contribué à l'accident?
 - Pensez-vous que ce type d'accident pourrait aussi vous arriver à vous? Pourquoi ou pourquoi pas?
 - o Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter cet accident, selon vous?

POSER QUAND MÊME SI NE CONNAISSENT PAS MÉLANIE ROY

- (Des études récentes faites auprès de pompiers américains démontrent que l'importance accordée à la sécurité par les pompiers dépend de la culture organisationnelle au sein de leur caserne.)
 - Croyez-vous que la **culture policière** est un élément qui peut expliquer la **prise de risque** de certains policiers? Pourquoi?
- Avez-vous eu vent d'autres accidents de la route impliquant des policiers? Qu'en pensez-vous?

PHASE 6 : FORMATION DÉPLACEMENTS D'URGENCE (10 MINUTES)

- > Comment décririez-vous la **formation en technique policière (CÉGEP)** en ce qui a trait aux déplacements d'urgence?
- > Comment décririez-vous (s'il y a lieu) la **formation de l'ENPQ** en ce qui a trait aux déplacements d'urgence?
- À votre avis, que pourrait-on améliorer dans la formation aux aspirants policiers en ce qui a trait aux déplacements d'urgence?

ANNEXE 2: QUESTIONNAIRE QUANTITATIF

Phase 1: Questions générales

policier?
Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
• Un intérêt pour la justice et les lois
• C La volonté d'arrêter des criminels
• La possibilité d'occuper un emploi peu routinier, d'être souvent dans l'action
• Le statut social ou l'image positive associés à la fonction de policier
• C La volonté de servir et protéger la population
• C L'influence d'un membre de la famille ou d'un ami
• Les conditions de travail favorables (salaire, congés, retraite, etc.)
• Autre :
1.2: * Parmi les traits suivants, lequel décrit le mieux le policier ou la policière idéal(e) à
tes yeux? Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
• Une personne proche des valeurs des citoyens
• Une personne avec de bonnes habiletés de communication
• Une personne qui sait utiliser la force au besoin
• Une personne qui applique les lois à la lettre
• Une personne forte ou costaude
• Une personne qui sait s'adapter à différents contextes

2.1: * Parmi les choix suivants Veuillez sélectionner une répo	s, qu'est-ce	-		orésente le plu	s pour toi?
• Un symbole d'auto	orité				
• Un véhicule comn					
• Un bureau de trava	ail				
• Un bouclier					
2.2: * Es-tu « tout à fait d'acce à fait en désaccord » avec cha				n désaccord »	ou « tout
	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Pas de réponse
« Lorsque je suis à l'intérieur d'une auto- patrouille, je me sens en sécurité »	С	С	С	С	С
« La conduite automobile des policiers peut constituer un risque pour les autres usagers de la route »	С	С	С	С	С
« Chez les policiers, les femmes sont plus prudentes que les hommes au volant »	С	С	С	С	С
« Suite à la formation reçue jusqu'ici à l'ENPQ, je me sens prêt(e) à effectuer des manœuvres d'urgence »	С	0	C	C	0
« Ce n'est pas la vitesse qui tue, mais le conducteur »	C	O	O	О	O
« Les policiers considèrent la bravoure comme étant plus importante que leur sécurité »	С	0	C	С	0
« Les policiers prennent parfois des risques pour se faire valoir auprès de leurs	C	C	C	O	C

collègues »

« Suite à la formation reçue jusqu'ici à l'ENPQ, je me sens apte à conduire à une vitesse élevée »	⊙	C		0			0			C	
« Dans une auto-patrouille, je me sens invincible »	O	0		0			C			0	
« J'ai confiance en mes capacités de conduite. C'est plutôt aux autres conducteurs que je ne fais pas confiance »	C	C		0			C			C	
« Chez les policiers, les hommes sont plus téméraires que les femmes au volant »	С	C		0			C			C	
« Les policiers doivent être prudents au volant pour ne pas ternir l'image de la police »	С	C		0			C			C	
2.3: * As-tu entendu parler de	l'évènemen	ıt imp	oliqu	ant la	a pol	icièr	e Mé	lanie	Roy	?	
• C Oui • C Non											
2.4: * Les prochains énoncés concernent des éléments susceptibles d'intervenir dans les accidents impliquant des policiers. Sur une échelle de 1 à 10, où « 1 » signifie « peu de chance d'intervenir » et « 10 » signifie « forte chance d'intervenir », à quel point chacun des éléments suivants est susceptible d'intervenir dans un accident t'impliquant en tant que policier?							de icun				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Ne pas écouter mes li personnelles en termes de		0	0	0	0	C	0	C	C	C	0
La malchance		0	0	\circ	\circ	\circ	\circ	0	0	0	\circ
Une pression directe de me pour répondre à un app rapidement	_	O	C	C	O	0	O	C	O	C	0
Une trop grande confianc capacités de condu		0	0	O	0	0	0	C	C	O	0
La volonté de me prouver f collègues et/ou mes sup		0	0	О	0	C	0	C	C	0	O

Phase 3: Formation

3.1: * Au sujet de la formation sur les déplacements d'urgence effectuée dans le cadre de la formation initiale en patrouille-gendarmerie dispensée par l'ENPQ, d'autres aspirants policiers nous ont dit les choses suivantes. Comment est-ce que tu te positionnes par rapport à ça (tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord)?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	Pas de réponse
La formation de l'ENPQ m'a sensibilisé à l'importance de la conduite sécuritaire chez les policiers	C	С	С	С	C
Le temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision est insuffisant	C	С	С	С	C
La limite de vitesse permise dans le cadre de la formation à l'ENPQ permet de bien se préparer à un futur emploi dans un service de police	С	C	С	С	С

Phase 4: Questions signalétiques (individu)

4.1: * Sexe	
. 0	Féminin
. 0	Masculin
4.2: * Âge	_
	ans
4.3: * Dans nationale d	combres peuvent être entrés dans ce champ s le cadre de la formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École e police du Québec, à quelle cohorte appartiens-tu? electionner une réponse ci-dessous
. 0	Cohorte 119
. 0	Cohorte 121
. 0	Cohorte 122
occupais av	nelle des catégories suivantes se rapproche le plus du dernier emploi que tu vant d'entamer la formation de l'ENPQ? electionner une réponse ci-dessous
. 0	Professionnel / cadre
. 0	Technicien
. 0	Employé de bureau
. 0	Employé dans le domaine des services ou de la vente
. 0	Ouvrier
. 0	Propriétaire d'une entreprise
. 0	Je n'ai jamais occupé d'emploi avant ma formation
. 0	Autre :
l'École nat	était votre niveau de scolarité le plus élevé avant d'entamer la formation à ionale de police du Québec? electionner une réponse ci-dessous
. 0	Diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent
. 0	Certificat universitaire inférieur au baccalauréat
. 0	Baccalauréat
. 0	Diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire

• Autre :
4.6: * État civil Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
• Célibataire
• Union de fait
• Marié(e)
• Divorcé(e)
• Veuf (ve)
4.7: * As-tu un ou des enfants?
• C Oui
• Non
4.7.1: * Combien as-tu d'enfant(s)?
enfant(s)
Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ 4.8: * Depuis combien de temps as-tu ton permis de conduire classe 5? (Veuillez inscrire le nombre d'années et/ou le nombre de mois) Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ
Année(s)Mois
4.9: * As-tu déjà eu un accident de la route comme conducteur? Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
• Oui, un accident avec responsabilité
• Oui, un accident sans responsabilité
• Non, je n'ai jamais eu d'accident

Phase 5: Questions signalétiques (autre)

5.1: * Quel type d'emploi ta mère occupe-t-elle? (Si elle n'est plus en emploi, répondre en fonction du dernier emploi occupé) Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Professionnelle / cadre
• C Technicienne
• Employée de bureau
• Employée dans le domaine des services ou de la vente
• Ouvrière
Propriétaire d'une entreprise
• Femme au foyer
• Policière
• Autre :
5.2: * Quel type d'emploi ton père occupe-t-il? (S'il n'est plus en emploi, répondre en fonction du dernier emploi occupé) Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Professionnel / cadre
• Technicien
• Employé de bureau
Employé dans le domaine des services ou de la vente
• Ouvrier
Propriétaire d'une entreprise
Homme au foyer
• Policier
• Autre:
5.3: * Quel est le diplôme le plus élevé qu'a obtenu ta mère? Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous
Aucun diplôme
 Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent
• Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'équivalent
Diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat

•	Baccalaureat
•	Diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire
•	Autre:
	Quel est le diplôme le plus élevé qu'a obtenu ton père?
Veuille	ez sélectionner une réponse ci-dessous
•	C Aucun diplôme
•	Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent
•	Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'équivalent
•	Diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent
•	Certificat universitaire inférieur au baccalauréat
•	© Baccalauréat
•	Oiplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire
•	C Autre :

5.5: Pour terminer, si tu as des commentaires concernant les sujets abordés dans le questionnaire, utilise la boîte ci-bas pour nous les transmettre. Merci!

ANNEXE 3: REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LA (SOUS) CULTURE POLICIÈRE

Existe-t-il une sous-culture policière et quels en sont les éléments constitutifs

Travail présenté à Nicole Gallant

Dans le cadre du cours PRA8440 : Lectures dirigées

Par Hans-Olivier Poirier-Grenier (POIH31078509)

Institut National de la Recherche Scientifique Lundi 1^{er} octobre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	81
Qu'est-ce qu'une sous-culture?	82
Regards sur la question	84
Le développement d'une sous-culture policière : l'importance de la	socialisation
professionnelle et de la confrontation des aprioris reliés au travail policier	84
La sous-culture policière s'adapte en fonction des contextes	86
Type de société	86
Valeurs individuelles	87
Type d'organisation	89
Points de vue critiques de la thèse de la sous-culture policière	90
Une sous-culture de cafétéria?	91
Les policiers ont-ils une culture distincte?	92
Éléments constitutifs de la sous-culture policière	93
Danger et autorité	93
Cynisme et désillusion	94
Solidarité et loyauté	95
Suspicion et isolement social / Attitude nous/eux	98
Conservatisme, autoritarisme et racisme	99
Place des femmes / Machisme	101
Ruse et mensonge	102
Discussion	103
Bibliographie	105

INTRODUCTION

Le présent document constitue une revue de la littérature sur le thème de la sous-culture policière. L'objectif de cette revue de la littérature est de connaître l'étendue des thèses et des réflexions d'une variété de chercheurs en sciences sociales, évoluant à différentes époques, sur les éléments culturels susceptibles de distinguer ou non les policiers d'autres groupes professionnels ou d'autres groupes ayant des caractéristiques s'apparentant à des sous-cultures.

À première vue, les policiers sont perçus comme étant aux antipodes d'autres groupes sociaux reconnus comme étant les acteurs d'une sous-culture, tels que les *queers*, les *punks* ou la population carcérale, par exemple. Pourtant, ce groupe professionnel présente lui aussi des caractéristiques et des attitudes, observées à différentes époques et dans des contextes divers, qui le distingue de la culture dominante ou « *mainstream* ». Il est vrai que le terme de « sous-culture » s'avère quelque peu controversé dans le cas des policiers, puisqu'il a, jusqu'à maintenant, surtout été utilisé pour distinguer des groupes faisant preuve de « déviance » par rapport à la culture dominante dans les sociétés libérales et démocratiques, ou dont les agissements sont reconnus comme allant à l'encontre des valeurs de la majorité.

Or, c'est là que réside l'intérêt d'une démarche de recherche ayant pour thème la sous-culture policière. En effet, comme les policiers jouissent d'un statut particulier de « représentants légitimes de la force » dans nos sociétés démocratiques, et puisque ce pouvoir leur a (ultimement) été octroyé par « la Cité », il est intéressant de s'interroger si ceux-ci agissent en gardiens de l'ordre social et des valeurs de la majorité ou s'ils participent d'une logique qui leur est propre, en évoluant de façon distincte de la société dont ils ont le mandat d'assurer la sécurité.

Au fil de ces pages, nous chercherons à répondre à une question globale, à savoir s'il existe véritablement une sous-culture policière et s'il en est, quels en sont les éléments constitutifs. Ainsi, nous proposerons d'abord une définition du concept de sous-culture. Nous verrons ensuite différents regards sur la question de la sous-culture policière. Puis, nous aborderons les différents éléments constitutifs de la sous-culture policière, tels que décrits par les auteurs qui ont étudié le phénomène. Finalement, nous proposerons un bilan.

QU'EST-CE QU'UNE SOUS-CULTURE?

Le concept de sous-culture (ou *subculture*) est généralement utilisé en sciences sociales pour traiter de groupes qui développent une culture qui leur est propre, en rupture avec la culture dominante. Celui-ci fait d'abord son apparition, au cours des années 50, à travers les travaux d'Albert Cohen, un sociologue de l'École de Chicago. Dans son ouvrage « Delinquent Boys: The Culture of the Gangs », publié en 1955, Cohen s'intéresse aux enjeux de classe, de masculinité et d'identité ethnique, et à la façon dont ces éléments contribuent au développement d'une « identité criminelle » chez des groupes de jeunes hommes défavorisés.

Au cours des années 70, le concept de sous-culture est repris par des chercheurs du Centre for Contemporary Cultural Studies (CCCS) de l'Université de Birmingham, entre autres à travers l'ouvrage « Subculture : The Meaning of Style » de Dick Hebdige. Ces chercheurs s'appuient sur le cadre conceptuel développé par Cohen pour tenter de s'expliquer l'éclosion, parmi la jeunesse britannique, d'une variété de groupes de jeunes marginaux chez qui le sentiment d'appartenance s'articule autour de « styles musicaux », tels que les punks, les mods, les skinheads et les teddy boys. Bien que des questions de classe sociale et d'identité ethnique soient toujours prépondérantes dans les travaux du CCCS, c'est davantage sous l'angle de la « culture » que leurs travaux s'articulent. Sans évacuer la question de la délinquance, ces travaux parlent plutôt des sous-cultures comme d'une forme de différenciation ou de résistance relativement à la culture dominante. Or, force est de constater que malgré le contexte et l'époque qui diffèrent, le constat demeure le même : des jeunes aux prises avec une situation d'anomie, souvent prescrite par des difficultés d'ordre structurel ou d'ajustement social, en viennent à développer leur propre schème de références culturelles à travers un groupe d'appartenance, au sein duquel sont valorisés des codes et des valeurs qui se portent en faux par rapport à la société dominante.

Avec les années, le concept de sous-culture s'est ensuite démocratisé et a servi de cadre conceptuel à une variété d'auteurs, leur permettant d'aborder des objets aussi variés que les prisonniers (Sykes, 1958; Kaminski & Gibbons, 1994; Nedbalkova, 2003; Trammell, 2009); les courriers à vélo (Fincham, 2007), les groupes de motards criminalisés (Librett, 2008; Montgomery, 1976; Quinn, 2001) et les homosexuels (Brodowsky et al., 2008; Plummer, 1975), etc. Le concept a aussi, bien entendu, continué d'être utilisé pour étudier l'évolution des groupes de jeunes appartenant à des styles musicaux contestataires, tels que les *metal heads* (Ahlkvist, 1999; Roccor, 2000), les *goths* (Griffiths, 2010; Gunn, 2003; Hodkinson, 2012), le mouvement

hip-hop (Harkness, 2012; Jones, 2011), les *swing kids* (Doane, 2006) ou les *straight-edge* (Atkinson, 2006; Copes & Williams, 2007; Galliher, 2007; Haenfler, 2004), etc.

Enfin, depuis les années 60, plusieurs auteurs ont aussi utilisé le concept de sous-culture pour aborder les dimensions identitaires et culturelles des policiers. Bien que ces derniers jouissent d'un statut particulier – évoluant d'abord comme un groupe professionnel et institutionnalisé, ceux-ci ne sont généralement pas considérés comme « déviants » par rapport à la société dominante –, les auteurs qui s'intéressent à la sous-culture policière font le pari que les policiers ont développé suffisamment de traits distinctifs pour être considérés comme un groupe singulier.

REGARDS SUR LA QUESTION

Les auteurs abordés dans le cadre de cette revue de la littérature sur la sous-culture policière peuvent être (grosso modo) classés en trois catégories. D'abord, il y a ceux qui défendent la thèse de la sous-culture policière et mettent l'accent sur l'importance de la socialisation par les pairs. Ensuite, il y a ceux qui sont plus nuancés et qui, sans rejeter la thèse de la sous-culture policière, croient qu'elle n'est pas universelle et qu'elle s'adapte en fonction des contextes. Finalement, il y a les auteurs qui sont plus critiques de l'idée d'une sous-culture policière et qui contestent la façon dont leurs collègues arrivent à ces conclusions.

Le développement d'une sous-culture policière : l'importance de la socialisation professionnelle et de la confrontation des aprioris reliés au travail policier

Chez les auteurs qui abondent dans le sens de l'existence d'une sous-culture policière et qui s'affairent à en décrire les mécanismes, l'un des constats posés est que la sous-culture policière se développe chez les recrues au contact de l'environnement professionnel et, plus particulièrement, des policiers plus expérimentés. Selon ces auteurs, la sous-culture serait donc principalement transmise par le biais d'un processus de socialisation des recrues. Alain et Grégoire (2007), ainsi que Chan (2003), ont d'ailleurs documenté ce processus à l'aide de recherches longitudinales où des recrues étaient interrogées à plusieurs étapes de leur formation et de leur parcours d'insertion professionnelle dans un service de police.

Alain et Grégoire (2007) ont donc suivi une cohorte de 734 aspirants policiers québécois à partir de la huitième semaine de leur formation. Ils les ont revus un an après leur insertion en emploi dans un service de police, puis encore une fois d'un à deux ans plus tard. Les auteurs révèlent que, si les aspirants policiers en cours de formation sont généralement très motivés et qu'ils sont « convaincus de l'importance de maintenir la paix et d'assurer la sécurité de leurs concitoyens en usant de persuasion pacifique, de coopération et des préceptes de l'approche communautaire » (Alain et Grégoire, 2007), ces postures deviennent plus ambiguës après avoir passé une année en poste.

Les auteurs observent alors un certain désillusionnement, tant endogène qu'exogène, chez les recrues nouvellement engagées par rapport au rôle de policier, ainsi que par rapport aux aspects « communautaires » du métier. Bien que ces désillusions puissent être attribuables à un

écart normal entre la formation et le « choc de la réalité », les auteurs ont aussi noté que ce désillusionnement se raffermit avec le temps. En effet, ce désillusionnement s'intensifie au fur et à mesure que les recrues côtoient des policiers plus expérimentés et plus cyniques par rapport à l'organisation du travail, à la hiérarchie ou aux finalités de l'institution : « ce sont donc les codes et habitus culturels internes de l'institution qui, peu à peu, viennent confronter les représentations plus naïves que s'en faisait le nouveau venu » (Alain et Grégoire, 2007).

De son côté, Chan (2003) a effectué une recherche longitudinale auprès de 150 aspirants policiers australiens qu'elle a rencontrés quatre fois, soit au tout début de leur formation, après six mois de formation, après dix-huit mois de formation et six mois après qu'ils aient terminé la formation. Elle a remarqué qu'une fois entrées en poste, des changements au niveau des perceptions, des attitudes et même de la démarche physique des recrues sont perceptibles. Celles-ci sont, selon l'auteure, conscientes de ces changements et affirment, pour la plupart, qu'ils sont positifs pour elles. Chan interprète ces changements de perception comme une adaptation à la fonction de policier, qui est différente dans l'action que lorsqu'on l'étudie à l'Académie. Parmi les changements observés, on dénote que les recrues sont maintenant plus dures, moins patientes et ont moins de compassion pour les victimes. Elles sont aussi plus cyniques et suspicieuses qu'avant leur entrée en poste. Si les recrues interviewées affirment avoir, d'une certaine façon, assimilé une façon de travailler en prenant les policiers plus expérimentés en exemple, elles citent aussi le manque de support de leurs organisations, les limites légales et pratiques à leur travail, l'inefficacité du système de justice, ainsi que le manque de respect des civils envers les policiers, comme des éléments ayant fortement contribué à la distorsion de la perception du rôle de policier qu'ils entretenaient au moment de leur formation.

Dans le même ordre d'idées, Reiner (1992) a remarqué que, chez tous les auteurs qui traitent de sous-culture policière et qui établissent des typologies des policiers, les types proposés sont très similaires. Malgré une nomenclature différente, on prête aux différents types de policiers des caractéristiques qui se ressemblent, ce malgré le fait que ces multiples recherches ont été réalisées à différents endroits et à des époques différentes. Cette constatation pousse l'auteur à exprimer la thèse selon laquelle ce ne sont pas les caractéristiques individuelles qui mènent à la construction d'une sous-culture policière, mais bien des éléments qui font partie du rôle de policier dans toutes les sociétés libérales industrielles et démocratiques, notamment le danger et l'autorité (voir section sur les éléments constitutifs de la culture policière).

Enfin, dans un texte des années 60 qui a fait école en matière de sous-culture policière – *A Sketch of the Policeman's 'Working Personality'* –, Skolnick affirme que les policiers développent une « personnalité de travail » basée sur des éléments de danger et d'autorité (nous y reviendrons), unique aux fonctions nécessitant l'usage de la force. Celui-ci a passé près d'un an à faire de l'observation participante auprès de policiers californiens (tant chez les patrouilleurs que chez les détectives des brigades de stupéfiants et des mœurs) et a même agi comme facilitateur dans le cadre de certaines enquêtes où son apparence de civil pouvait servir les policiers. Bien que sa méthodologie plus ethnographique que sociologique apparaisse aujourd'hui peu orthodoxe (et ne passerait sans doute pas l'approbation d'un comité d'éthique contemporain), la relation que Skolnick a nouée avec ses objets qui, à la longue, le considéraient comme l'un des leurs, lui a permis de poser un regard d'initié sur la question de la sous-culture policière. C'est ainsi que ses conclusions sur l'importance de l'environnement de travail, de la socialisation et de l'aspect paramilitaire des organisations policières sur le développement d'une sous-culture ont inspiré les travaux de ses contemporains.

La sous-culture policière s'adapte en fonction des contextes

Certains auteurs sont plus nuancés en ce qui a trait à la thèse de l'élaboration d'une « sousculture » policière ou d'une « personnalité de travail » homogène chez tous les policiers. En effet, quelques-uns des auteurs abordés au cours de cette revue de la littérature reconnaissent qu'il y a bel et bien des éléments culturels propres aux policiers, mais que ces caractéristiques se développent selon des contextes particuliers et qu'ils varient en fonction, par exemple, du type de société, des valeurs individuelles des policiers ou du type d'organisation policière.

Type de société

Ainsi, dès la fin des années 1960, des critiques de la thèse de Skolnick sur la « personnalité de travail » des policiers commencent à émerger. Buckner, qui lui se réclame de l'héritage de Skolnick, apporte donc des nuances à sa description de la sous-culture policière basée sur des éléments tels que la dissimulation, la solidarité, la suspicion, la ruse et le conservatisme. Celui-ci convient que la sous-culture policière varie en fonction de divers contextes, tels que le type de société (monolithique ou fragmentaire) et le degré d'intégration normative dans une société (élevé ou faible).

En ce qui a trait au type de société, Buckner et al. (1974) affirment que les membres des sociétés monolithiques dépendent les uns des autres. Ainsi, la criminalité est très faible, puisque la possibilité d'être exclu du groupe constitue une menace assez sévère pour freiner l'intention de commettre un crime. Dans ce type de société, le rôle des policiers est donc moins de combattre la criminalité que d'agir comme gardiens de la paix, pour éviter que des conflits entre les membres de la société dégénèrent. Par contre, au sein des sociétés dites fragmentaires, les membres ne se connaissent pas. Cela ouvre la porte à une plus grande criminalité, puisque les gens ne sont pas nécessairement dépendants les uns des autres. Dans ces sociétés, la police s'affaire donc principalement à combattre la criminalité, puis la résolution de conflits occupe une importance beaucoup moins grande. Ainsi, si ces descriptions concernent moins la construction identitaire et davantage le « rôle des policiers » dans une société donnée, l'auteur fait le pari que lorsque le rôle des policiers change, les conditions du développement d'une sous-culture changent aussi.

Il fait d'ailleurs le même pari en ce qui concerne l'intégration normative au sein d'une société et son impact sur le développement d'une sous-culture policière. En effet, Buckner soutient que moins les normes d'une société sont partagées par tous ses membres, plus grandes sont les possibilités pour que se développe une culture policière spécifique. Ceci parce que, devant un conflit qui oppose deux groupes d'importance et de légitimité égales au sein d'une société, la police a intérêt à revendiquer sa spécificité culturelle pour justifier son retrait de certains champs problématiques.

Valeurs individuelles

De son côté, Monjardet (1996), qui a réalisé, avec son collègue Gorgeon, une étude longitudinale de quatre ans auprès de policiers français, insiste aussi beaucoup sur l'importance du contexte dans le développement de la culture policière, mais en prenant des indicateurs différents. Celui-ci a documenté la façon dont les policiers français se situent par rapport à deux grands axes, soit le « rapport à la loi » et le « rapport à l'autre ». Il a établi une typologie comprenant six types de policiers en fonction de ces deux axes. Cette typologie est représentée dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Typologie des policiers français de Monjardet

Rapport à	Rapport à la loi						
l'Autre	Contrainte (arbitraire)	Contrat (négociable)	Cadre (impératif)				
Ouvert	l 18%	II 33%	III 17%				
Fermé	IV 12%	V 12%	VI 8%				

Les **types III et VI** partagent la même attitude par rapport à la loi, qu'ils perçoivent comme impérative, mais se distinguent par leur conception opposée du rapport que les policiers doivent entretenir avec le public. Pour ceux du **type III**, la mission première est de secourir les personnes en danger. Ils sont près de la conception de police communautaire et sont exigeants à l'égard de la déontologie policière et du respect du droit. Chez ceux du **type VI**, faire respecter la loi prime sur l'établissement de relations avec les citoyens. Ils sont aussi les plus nombreux à vouloir progresser dans la hiérarchie de l'organisation.

Chez les **types I et IV**, la loi est plutôt perçue comme une contrainte, qui entrave les agissements des policiers et les empêche de lutter efficacement contre les criminels. Le **type IV** perçoit une contradiction entre la règle légale et les critères d'efficacité des policiers. Pour les policiers de ce groupe, l'efficacité est le critère unique, qui se subordonne à tous les moyens. Ils n'attribuent pas la délinquance à des causes économiques ou sociales, mais bien à la responsabilité individuelle ou à l'afflux d'immigrés. Quant au **type I**, le rapport conflictuel aux règles légales se traduit davantage en un retrait. Il est critique à l'égard du métier de policier et a l'impression d'être un simple exécutant. Il a une attitude plus débonnaire et croit que de ne pas faire de vagues est la meilleure façon de ne pas s'attirer d'ennui.

Les **types II et V** sont plus intermédiaires. Ils sont légalistes par raison, c'est-à-dire que pour eux, la loi est instrumentale. Elle exprime des valeurs et agit comme barème, mais ne constitue pas pour eux un enjeu majeur, positif ou négatif. Ils valorisent tous deux le métier de policier, qu'ils perçoivent comme un « spécialiste de la voie publique ». Par contre, le **type II** est plus ouvert et sensible à la qualité des relations qu'il entretient avec la population, tandis que le **type V** est plus fermé et se méfie des gens à l'extérieur des forces policières. Selon ce dernier, « l'information du public peut être préjudiciable à l'activité du policier ».

Ainsi, en proposant une typologie des policiers français à l'égard de leur rapport à la loi et leur rapport aux autres, Monjardet démontre indirectement que ce groupe professionnel n'est pas

homogène et que différentes visions sont à l'œuvre au sein des forces policières. Bien que l'auteur reconnaisse que certains traits sont communs à l'ensemble des policiers (ou presque) – tel que la méfiance par rapport aux médias, par exemple –, celui-ci croit que la thèse selon laquelle il existe une sous-culture commune à tous les policiers doit être nuancée.

Type d'organisation

Enfin, Reiner (1992) abonde dans le sens de Monjardet et affirme que la sous-culture policière, s'il en est une, ne peut s'avérer homogène et dépend des contextes à l'œuvre. L'auteur attribue donc les variations de la culture policière non pas aux individus, mais surtout aux différents styles d'organisations policières. Selon lui, tout dépend du type de gestion et des priorités de l'organisation en place. Il distingue donc trois types d'organisations policières :

- « Watchman style » : Basée essentiellement sur le travail de patrouille. Dans ce type d'organisation, la bureaucratisation, la professionnalisation et la standardisation sont peu développées. Aussi, les policiers disposent d'un grand pouvoir discrétionnaire.
- « Legalistic style » : Style d'organisation dont l'un des objectifs principaux est d'imposer des standards universels de renforcement de la loi. Ces organisations ont la volonté que l'application de la loi soit impartiale et ne favorise aucun groupe. Aussi, le degré de professionnalisation et de bureaucratisation y est élevé.
- « Service style » : L'emphase est ici placée sur les services à la population. Les priorités organisationnelles sont ainsi prescrites par le contexte social et les volontés politiques locales.

En définitive, bien que Buckner, Monjardet et Reiner ne critiquent pas nécessairement le fait que certains traits de personnalité ou identitaires puissent bel et bien être présents chez de nombreux policiers – tel que nous le verrons dans la section sur les éléments constitutifs de la culture policière – ceux-ci appellent à la prudence devant la tentation de faire de trop grandes généralisations. Ils plaident plutôt pour une conception nuancée de la culture policière, qui tient compte et s'adapte en fonction de différents contextes, qu'il s'agisse du type de société, du type d'organisation policière ou de la personnalité et des valeurs personnelles des policiers.

Points de vue critiques de la thèse de la sous-culture policière

En préambule aux modifications qu'il a apportées à sa thèse initiale sur la sous-culture policière, Buckner (qui soutient qu'il existe bel et bien une sous-culture policière) effectue une recension des critiques les plus courantes qu'il a reçues, sans toutefois identifier les auteurs qui les ont énoncées. Ces critiques sont diverses et concernent autant les éléments que certains identifient comme constitutifs d'une sous-culture policière que la méthodologie utilisée par les pourfendeurs de cette thèse.

Ainsi, lorsqu'il évoque la solidarité pour les pairs, la suspicion ou la dissimulation comme des éléments susceptibles d'être partagés par une majorité de policiers, on reproche à Buckner qu'il s'agisse là d'attitudes stéréotypées de la police, n'ayant pas nécessairement de caractère universel et qui sont susceptibles de varier d'une culture à l'autre. Les critiques ajoutent que la suspicion et la dissimulation peuvent ne pas être des éléments culturels, mais simplement une réaction à la présence d'un chercheur venu de l'extérieur pour étudier le groupe. De plus, les critiques rappellent que les policiers ne forment pas une grande et heureuse famille, qu'il y a souvent des conflits entre les différentes organisations policières d'un même État et que le degré de solidarité des policiers varie en fonction du type d'organisation policière et le fait qu'elle soit ou non centralisée. Enfin, ils ajoutent que le conservatisme ne peut être considéré comme une caractéristique générale de la culture policière puisque, selon eux, les auteurs qui l'affirment (i.e. Skolnick et Buckner) n'appuient pas leurs dires sur des données empiriques.

Les critiques énoncées à Buckner dans les années 1970 ne proviennent sans doute pas toutes d'auteurs qui rejettent complètement le concept de culture policière, mais bien qui sont critiques du fait que les policiers partagent une culture universelle qui présente les mêmes caractéristiques partout. En effet, on constate que ces critiques sont avant tout adressées à des détails qui concernent davantage certains éléments constitutifs énoncés par les partisans de l'approche de sous-culture policière – éléments que nous aborderons d'ailleurs dans la prochaine partie de ce document – qu'une critique de la thèse générale de l'existence d'une culture ou d'une sous-culture policière.

Or, plus récemment, il y a un auteur qui se démarque par sa critique de l'existence même d'une sous-culture policière. En effet, Waddington a publié deux textes dans lesquels il déconstruit la thèse de la sous-culture policière et y oppose une critique virulente. Cette critique se base sur deux principes : 1) la distinction entre les sphères de l'action (ce que font les policiers lorsqu'ils sont en fonction) et celle des valeurs qu'ils expriment dans des contextes de sociabilité, alors

qu'ils se retrouvent entre eux; 2) les quelques éléments culturels partagés par les policiers ne peuvent constituer une sous-culture, puisqu'ils ne sont pas distincts d'éléments culturels que l'on retrouve chez d'autres groupes professionnels ou chez la population civile en général.

Une sous-culture de cafétéria?

Dans un article intitulé « Police (canteen) sub-culture », Waddington (1999b) participe au débat sur la question de la culture policière et insiste sur la nécessaire distinction entre les sphères de l'action (ce que font les policiers) et celle des valeurs qu'ils expriment lorsqu'ils dialoguent entre eux. S'il concède que les différents éléments de culture policière soulevés par ses collègues – tel que le sens de la mission, le développement d'une attitude « nous contre eux », le conservatisme moral, l'autoritarisme, la suspicion à l'endroit du public et des médias, le cynisme à l'endroit des organisations policières et du système de justice, etc. – s'expriment parfois dans les valeurs et le dialogue que les policiers entretiennent entre eux dans certains contextes, l'auteur avance que ces valeurs n'ont que peu ou pas d'incidence sur les gestes concrets qu'ils posent dans le cadre de leur travail. Waddington avance aussi l'hypothèse que ces traits de personnalité se développent pour pallier une désillusion que ressentent les policiers lorsqu'ils réalisent le peu de respect exprimé par le public pour leur statut, ainsi que devant l'aspect routinier de leur travail. Le machisme ou la vantardise qu'ils expriment entre eux, par exemple, participerait donc d'un processus d'empowerment.

Selon Waddington, donc, la culture policière en serait une de cafétéria, où les policiers « jouent », comme au théâtre, devant une audience de pairs. Ce que d'autres auteurs interprètent comme une « sous-culture policière » serait donc plutôt une façon de valoriser des tâches routinières et peu excitantes, ainsi que de se faire valoir auprès des collègues. Selon lui, les véritables « actions » des policiers seraient plutôt attribuables au contexte de chaque intervention, plutôt qu'aux valeurs personnelles de chaque individu, soit-il raciste, conservateur ou autre. Autrement dit, les policiers qui sont déçus par l'aspect routinier de leur travail, ainsi que par le manque d'action, sont susceptibles d'exagérer ou de mettre l'emphase sur le peu d'éléments qui permettent de les valoriser auprès de leurs collègues, ainsi que de réaffirmer la valeur de la fonction de policier. :

«The focus on the attitude of officers and their subculture arose from attempts to explain the enormous discretion that the lower ranks exercise in the course of routine policing. (...) Either

way, these concepts seek to bridge what officers say and do in one context, usually the privacy of the police station or police car, with what they do elsewhere, most notably in encounters with members of the public. However, this conceptual bridge looks decidedly rickety as it spans the obvious chasm between what officers say and what they do. Observational studies of police behaviour on the street have overwhelmingly concluded that the principal explanatory variables are contextual ». (Waddington, 1999a)

Les policiers ont-ils une culture distincte?

À la suite d'une revue de littérature sur la question de la sous-culture policière, Waddington remet en question certaines notions prises pour acquises par de nombreux auteurs. S'il ne conteste pas que les policiers partagent certains éléments d'une « culture commune », l'auteur soutient que lorsque les valeurs des policiers américains, par exemple, sont comparées à celles d'autres groupes professionnels de classe modeste ou moyenne ou à celles d'autres citoyens blancs américains, les traits que l'on croyait distincts aux policiers apparaissent nettement plus nuancés. Ainsi, selon lui, les policiers ne partagent pas une « sous-culture » qui les distingue de la société « mainstream », puisque même les valeurs plus conservatrices, autoritaires, racistes ou machistes sont le reflet du contexte social qui a cours dans une communauté, à une époque donnée.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUS-CULTURE POLICIÈRE

Dans la section qui suit, nous traiterons des éléments constitutifs de la sous-culture policière, tels qu'abordés par la majorité des auteurs retenus pour cette revue de la littérature. Ainsi, il sera question des éléments suivants : le danger et l'autorité; le cynisme et la désillusion; la solidarité et la loyauté; la suspicion et l'isolement social; l'attitude « nous contre eux »; le conservatisme, l'autoritarisme et le racisme; la place des femmes et le machisme; ainsi que la ruse et le mensonge.

Danger et autorité

Dans l'un des premiers ouvrages ayant fait école sur la question de la sous-culture policière, Skolnick (1966) affirme que les policiers développent une « personnalité de travail ». Celle-ci serait le résultat d'une socialisation basée sur l'assimilation des codes culturels du groupe de pairs, d'une part, et sur l'expérience « terrain » de la patrouille, d'autre part. L'auteur soulève deux caractéristiques qui contribuent à renforcer cette « personnalité » particulière aux policiers : le danger et l'autorité. Ces deux caractéristiques du travail policier sont, selon lui, intrinsèquement liées : c'est entre autres parce qu'ils exercent une autorité coercitive sur les civils que les policiers s'exposent à des éléments de danger dans le cadre de leurs fonctions. En effet, il y a toujours possibilité pour que là où s'exerce la force (même légitimée par l'État) se trouve de l'insubordination. De plus, la pression reliée au danger et à l'autorité est, selon Skolnick, renforcée par l'attitude des supérieurs hiérarchiques, qui poussent les patrouilleurs à être toujours plus efficaces, ainsi que parce que les faits et gestes de la police sont susceptibles d'être critiqués publiquement et peuvent faire l'objet de plaintes déontologiques aux conséquences graves.

De son côté, Monjardet (1996) soutient que la thèse de Skolnick au sujet du danger et de l'autorité, qui date des années 1960, doit être actualisée pour tenir compte des contextes actuels. Selon lui, les éléments de danger auxquels font face les policiers sont relatifs et doivent être interprétés à la lumière d'autres professions « dangereuses », pour lesquelles les accidents de travail sont plus fréquents. Il soutient de plus que certaines personnes peuvent aussi être attirées par le métier de policier parce qu'elles ont besoin d'adrénaline. Ainsi, pour eux, le

facteur de « danger » ne serait pas susceptible de participer à un repli identitaire vers le groupe professionnel.

En ce qui a trait à l'imposition de l'autorité, Monjardet soutient que ce ne sont pas tous les policiers qui sont appelés à l'imposer. En effet, chez les patrouilleurs qui font de la « police communautaire » ou qui sont surtout appelés à régler des conflits familiaux, on n'impose pas nécessairement plus d'autorité que chez les travailleurs sociaux, par exemple. Ainsi, les facteurs de danger et d'autorité ne sont pas suffisants, selon lui, pour appuyer la thèse du développement d'une personnalité de travail ou d'une sous-culture professionnelle.

Cynisme et désillusion

L'un des thèmes récurrents de la littérature sur la culture policière est la désillusion que ressentent les policiers devant l'aspect routinier de leur travail, ainsi que le cynisme qu'ils développent envers les organisations policières et le système de justice. Ces éléments sont, en effet, abordés par une panoplie d'auteurs qui, à des époques différentes et dans des contextes sociaux variés, les ont observés.

Ainsi, Chan (2003) a remarqué que de nombreuses recrues affirment qu'elles ressentent un certain désillusionnement après quelques mois de service. Si elles ont choisi le métier de policier pour servir leur communauté et « faire une différence », elles sont nombreuses à être déçues par les contraintes bureaucratiques, la rédaction de nombreux rapports considérés comme inutiles, le manque d'intérêt et de respect de la population civile pour les policiers, des limites rencontrées lorsqu'elles ont tenté d'aider des victimes (de violence conjugale, par exemple), de l'aspect très routinier du travail, etc. Ces éléments contribuent donc, selon l'auteure, à renforcer un sentiment de cynisme et de désillusion envers la pratique, certes, mais aussi envers le système de justice jugé inadéquat.

Reiner (1992) abonde dans le même sens, rappelant que si le sens de la mission varie en fonction de chaque individu, de nombreux policiers deviennent blasés de l'aspect routinier du travail qu'ils effectuent et sont cyniques face aux contraintes bureaucratiques entourant leur fonction.

De leur côté, Alain et Grégoire (2007), qui ont effectué une étude longitudinale prenant pour objet une cohorte d'aspirants policiers québécois passés par l'École nationale de police du Québec jusqu'à leur entrée en service, tentent de clarifier le concept de désillusion propre aux

policiers en distinguant ses causes. D'un côté, disent-ils, il y a la « désillusion endogène », attribuable à l'écart observé entre la réalité du terrain et les illusions entretenues par rapport à la pratique. Cette désillusion est, selon eux, renforcée par le fait que la formation suivie par les policiers est pointue, exigeante et contingentée, ce qui contribue à alimenter des aspirations élevées de ce à quoi ressemble la pratique concrète. Puis, il y a aussi ce que les auteurs appellent la « désillusion exogène », soit celle qui se développe au contact de policiers plus expérimentés, qui sont parfois très critiques ou cyniques par rapport à l'organisation du travail, la hiérarchie et les finalités de l'institution.

Enfin, de son côté, Waddington (1999a) souligne que le cynisme chez les policiers s'exprime aussi dans leur humour, qui renferme de nombreuses explications de la détresse et de l'isolement social dont ceux-ci sont, semble-t-il, victimes. Si cet humour est, selon lui, très similaire chez la plupart des policiers, ce même lorsque des comparaisons internationales sont effectuées, c'est que celui-ci agit comme un baume aux problèmes qu'ont en commun la plupart des policiers. En outre, Waddington relativise le cynisme des policiers envers la hiérarchie des organisations policières, puisque de nombreux groupes professionnels sont aussi cyniques envers leurs supérieurs. Par ailleurs, le cynisme envers le système de justice provient, selon lui, du fait que les policiers se considèrent comme les défenseurs des innocents, tandis que le système de justice est procédurier et basé sur les droits des accusés, ce qui peut contribuer à faire en sorte que les policiers aient parfois l'impression de « travailler pour rien ».

Solidarité et loyauté

Si presque tous les auteurs traitent des caractéristiques de solidarité et de loyauté chez les policiers, c'est Savitz (1970) qui s'y attarde le plus dans ses textes. Le concept de loyauté est, pour lui, basé sur deux principes. D'abord, il y a la « secrecy », soit le fait de ne révéler aucune information à propos des pratiques policières à des tiers ou même à des échelons plus élevés de la hiérarchie policière ou à d'autres organisations policières. Ensuite, il y a la « mandatory mutual assistance », soit l'obligation que ressentent les policiers de porter assistance à leurs pairs en situation de danger.

Dans un autre ordre d'idées, la « loyauté interne », telle que la décrit Savitz, concerne la loyauté que peuvent ressentir les policiers pour l'organisation policière dans son ensemble, ou plus précisément pour leur département. Les résultats de l'auteur démontrent que celle-ci comporte

des failles et qu'elle dépend largement du contexte et de la façon dont les cadres policiers gèrent le personnel. Par ailleurs, si 77 % des personnes qu'il a interrogées considèrent qu'il est possible de faire un travail efficace tout en se conformant aux règlements inhérents à la fonction, il y a néanmoins près du quart des répondants de Savitz qui considèrent que les règles managériales peuvent constituer un frein au travail des policiers. Enfin, l'auteur avance que les comportements « déviants » ou illégaux (vol, corruption, violence exagérée, etc.) sont de plus en plus banalisés, au fur et à mesure que les policiers gagnent en expérience (sauf chez les détectives). Aussi, la grande majorité des policiers que Savitz a interrogés considèrent que les sanctions déontologiques qui leur sont imposées en cas d'écart à la règle sont beaucoup trop sévères.

Finalement, en ce qui a trait à la « loyauté interpersonnelle », l'auteur soutient qu'elle se base sur deux principes, soit le fait de ne pas dénoncer un collègue qui pose des gestes illégaux (secrecy), ainsi que de considérer comme une priorité absolue de porter assistance à un pair policier en danger (mutual aid). D'abord, concernant la « secrecy », les conclusions de Savitz diffèrent de nombre d'études qui considèrent que la dénonciation est une pratique homogène. En effet, si l'auteur reconnaît que la propension des policiers à dénoncer un collègue est somme toute très basse, il apporte des nuances en fonction d'une variété de contextes. Placés devant des mises en situation, les répondants de Savitz sont plus prompts à dénoncer des collègues qui sont ivres au travail (59 %) ou excessivement violents (56 %). Par contre, ils sont davantage prêts à fermer les yeux sur un collègue incompétent (35 %) ou corrompu (35 %), par exemple. En ce qui concerne le fait de porter assistance à un collègue en danger, il s'agit bel et bien de la priorité absolue dans la plupart des situations. Par contre, cela varie aussi en fonction du contexte et dépend de la gravité et de l'urgence de la situation à laquelle le collègue « en danger » doit faire face. Si la plupart des policiers préfèrent venir en aide à un collègue que de répondre à tout autre appel, cette attitude peut aussi varier en fonction de l'urgence des autres appels.

Les conclusions de Skolnick (1966) abondent dans le même sens. Celui-ci soutient que les policiers sont le groupe professionnel au sein duquel les membres s'identifient le plus à leur occupation et sont le plus solidaires les uns des autres. Selon lui, sur le plan identitaire, un policier demeure policier même lorsqu'il n'est pas en service. Cela est attribuable au fait que les civils le perçoivent comme tel et sont susceptibles de s'en méfier, même lorsqu'il n'est pas en uniforme. Selon Skolnick, cet isolement social renforce la solidarité envers les pairs au sein du groupe professionnel.

De même, chez Skolnick, la solidarité policière est aussi renforcée par l'élément de danger inhérent à la fonction, ainsi que par le fait que les civils ne se sentent pas nécessairement concernés par la lutte envers le crime. Les policiers, croit-il, se sentent parfois victimes de leur fonction, puisqu'ils ne sont pas soutenus par les civils dont ils doivent assurer la protection.

Beauchesne (2009b) précise aussi que la formation est un moment crucial de consolidation de la solidarité policière. Le fait qu'elle se déroule souvent en internat vient d'ailleurs renforcer cet aspect. Le jumelage des recrues à des policiers expérimentés pendant 6 à 12 mois suivants leur entrée en poste a souvent pour résultat la cristallisation d'une loyauté pour le groupe de pairs, mais aussi d'une méfiance envers l'administration, croit l'auteur.

Dans le même ordre d'idée, bien que Savitz parle de la possibilité d'une solidarité pour l'organisation policière au sens large, Chan (2003) a plutôt documenté le ressentiment que nombre de patrouilleurs expriment envers l'administration policière. À leurs yeux, les cadres des administrations policières font moins d'efforts pour les protéger lorsqu'ils ont des problèmes d'ordre déontologiques qu'ils en font pour protéger les droits des criminels. Les recrues craignent donc le regard extérieur de l'Ombudsman et développent vite le réflexe de « se couvrir », tel que le leur apprennent les policiers seniors. La solidarité entre les policiers « de rue » est aussi renforcée par cette méfiance pour l'administration et le regard externe.

Enfin, Waddington (1999b) soutient que la solidarité que les policiers expriment pour leurs pairs serait davantage attribuable à la gravité des conséquences rattachées à une faute déontologique qu'au danger auquel ils font face dans la rue. Devant la peur de perdre leur emploi ou de devoir composer avec des conséquences administratives graves, l'auteur soutient que les policiers développent une solidarité qui les pousse à demeurer silencieux devant les frasques d'un collèque.

Enfin, la loyauté et la solidarité pour les pairs policiers sont d'ailleurs souvent mises à l'épreuve, croit Waddington (1999a). Il cite les travaux de Smith & Gray (1983), qui ont observé que les recrues étaient parfois soumises à des tests de loyauté, où leurs collègues les exposent délibérément à des fautes mineures, pour voir s'ils sauront demeurer discrets et s'ils sont dignes de confiance.

Suspicion et isolement social / Attitude nous/eux

L'envers de la solidarité pour les pairs se traduit sans doute par le développement d'une attitude de « nous contre eux » envers les civils. Chan (2003) croit qu'à force de se buter à des difficultés de reconnaissance et de subir un manque de respect de la part des citoyens, les recrues développent une aversion pour le public qu'elles sont censées servir.

Même son de cloche chez Savitz (1970), qui souligne l'ironie de ce rapport conflictuel ou ambigu entre les policiers et le public au sein des sociétés démocratiques. En effet, il rappelle que, dans les sociétés libérales, ce sont les citoyens qui ont créé la fonction de policier et lui ont attribué des pouvoirs extraordinaires, afin d'assurer la paix sociale dans « la Cité ». C'est aussi le public qui juge des performances de la police et qui paye son salaire, par le biais de l'État. Enfin, les policiers ont besoin des informations que le public est susceptible de fournir pour mener à bien leurs enquêtes ou pour agir efficacement en temps de crise. Malgré cela, les policiers entretiennent souvent une relation difficile avec les citoyens avec qui ils ont des interactions dans le cadre des patrouilles et démontrent une attitude suspicieuse à leur égard. Cela contribue à faire en sorte que le public développe une certaine hostilité envers les représentants de l'ordre, ce qui complique la collaboration nécessaire entre les deux groupes. Chez les policiers interrogés par Savitz, la grande majorité affirme ressentir de la frustration à l'égard des citoyens, qui s'attendent à être protégés par les policiers, mais qui démontrent peu de respect à leur égard.

Pour Skolnick (1966), le public est souvent hostile aux policiers, parce que les seuls contacts qu'ils ont avec eux surviennent lorsqu'ils sont réprimandés ou lorsqu'ils reçoivent des contraventions. De plus, le public sait que la police est utilisée par les autorités municipales pour atteindre des objectifs budgétaires à l'aide des contraventions. Les policiers s'attirent donc les foudres des « citoyens respectables », qui en viennent à se demander pourquoi les efforts consentis à leur donner des contraventions ne le sont pas à combattre les « vrais criminels ».

De même, la dangerosité associée au métier de policier fait en sorte que ceux-ci développent des comportements suspicieux et des réflexes pour détecter des signes d'activités criminelles ou de violence, croit l'auteur. Cette propension à la suspicion isole les policiers socialement, affirme Skolnick, puisqu'elle est susceptible de faire en sorte que leurs relations amicales avec de nombreux civils soient compromises.

L'aspect autoritaire de la profession de policier renforce aussi cet isolement, croit l'auteur. En effet, le fait que l'une des fonctions des policiers soit d'assurer un ordre social et moral – en patrouillant les automobilistes fautifs, l'ivresse, le jeu et les mœurs déviantes – fait en sorte que la plupart des civils évitent de fréquenter des policiers. Par ailleurs, les policiers appelés à être autoritaires envers les civils qui agissent de façon déviante doivent aussi composer avec un certain sentiment d'hypocrisie, puisqu'il est probable qu'eux-mêmes aient déjà été ivres ou joué à des jeux d'argent, par exemple.

Buckner et al. (1974) abondent dans le même sens et considèrent la suspicion comme une « déformation professionnelle ». Autrement dit, ils sont d'avis que les patrouilleurs et les enquêteurs utilisent d'abord la suspicion comme un « outil de travail », puisque ce trait de personnalité leur est utile pour effectuer des enquêtes ou pour déceler des comportements déviants lors de patrouilles. Or, ils croient qu'à force de renforcer ce trait de personnalité à des fins professionnelles, les policiers en viennent à considérer toute action comme suspecte, ce tant en service qu'en dehors des heures de travail.

Pour sa part, Waddington (1999a) affirme que les policiers considèrent souvent leur rôle comme celui de « protecteurs des bons citoyens », qui pour eux correspondent aux travailleurs et aux familles de classe moyenne. Pourtant, leur fonction fait en sorte qu'ils n'ont que peu de contacts quotidiens avec ces personnes et qu'ils côtoient généralement plutôt des personnes à faible revenu, des voyous ou des délinquants. Cela contribue, à son avis, à créer une idéalisation des soi-disant « bons citoyens » et de faux préjugés stéréotypés des seconds. Préjugés qui mènent inévitablement à de la suspicion et à du profilage des catégories de citoyens plus précaires.

Waddington (1999b) attribue aussi l'isolement social des policiers au fait qu'ils exercent le monopole de la force et de l'autorité, tout comme les militaires d'ailleurs. Or, ce qui les différencie des militaires – qui ne sont pas particulièrement reconnus comme étant isolés socialement – est le fait qu'ils exercent cette autorité non pas envers un « ennemi extérieur de la nation », mais bien à l'endroit des citoyens de leur propre société.

Conservatisme, autoritarisme et racisme

Selon William H. Parker, chef de police de Los Angeles de 1950 à 1966, « les policiers américains sont en majorité des gens conservateurs, ultraconservateurs ou de l'extrême droite » (Buckner et al., 1974). Reiner (1992) abonde dans le même sens et apporte de nombreux

exemples qui démontrent que les policiers ou leurs associations ont souvent démontré des sympathies pour des politiciens ou des politiques issus de la droite ou de l'extrême droite dans l'histoire récente. Or, selon lui, rien ne prouve que ces valeurs se transforment en actions discriminatoires à l'endroit de certains groupes. De plus, il soutient que peu d'études rigoureuses ont comparé ce conservatisme moral et politique chez les policiers avec celui du reste de la population. L'auteur croit que les origines socio-économiques des policiers, qui à l'époque provenaient surtout de familles ouvrières, contribuent à renforcer cette propension au conservatisme. Il fait donc l'hypothèse que la proportion de policiers qui affirment être conservateurs est susceptible d'être similaire chez les « non-policiers » qui sont aussi d'origine ouvrière.

Sur la question du profilage, Reiner est d'avis que celui-ci est causé par la suspicion qu'entretiennent les policiers à l'égard du public. Si le profilage (racial ou autre) des policiers est souvent condamné par les civils ou différentes autres instances, l'auteur soutient que cette pratique est perçue comme inévitable et essentielle chez la plupart des policiers, puisqu'ils sont d'avis que certaines catégories de personnes sont plus susceptibles de commettre des délits. Selon l'auteur, le véritable problème n'est pas l'existence du profilage comme tel, mais bien de savoir à quel point il est basé sur des faits, plutôt que sur des catégories discriminatoires.

Pour Skolnick (1966), le conservatisme chez les policiers est la conséquence du rôle autoritaire qu'ils doivent assumer. Son raisonnement est le suivant : les policiers doivent avoir la conviction que ce qu'ils font est juste, que les lois qu'ils renforcent sont utiles et nécessaires. Dans le cas contraire, ceux-ci se retrouvent en conflit cognitif difficile à gérer sur le plan identitaire. De même, ses recherches auprès de patrouilleurs du quartier Eastville de Londres ont révélé que, sur quinze policiers rencontrés, seulement trois se définissent comme des « libéraux ». Par ailleurs, même si la majorité d'entre eux s'identifient plus naturellement à un conservatisme conventionnel, la plupart des policiers qu'il a rencontrés sont accoutumés – contrairement à bien des gens issus de milieux plus conventionnels, justement – des marginaux, puisqu'ils ont affaire à eux au quotidien. Leur conservatisme peut donc, selon l'auteur, être interprété comme le résultat d'un mépris pour les « libéraux de bonne famille », qui prennent la défense des marginaux et des petits voyous, ou qui sont prompts à revendiquer la justice sociale, mais qui ne sont que rarement témoins des débordements causés par ceux de qui ils prennent la défense.

Enfin, Waddington croit lui aussi qu'il est logique que la majorité des policiers s'expriment en faveur de lois plus sévères ou en faveur de l'ordre social, puisqu'en quelque sorte, cela revient à

affirmer la valeur de leur fonction. Les forces policières sont une organisation autoritaire et conservatrice, croit-il, c'est pourquoi il est logique que ceux qui en font partie expriment aussi de telles valeurs. Contrairement aux auteurs qui attribuent le conservatisme des policiers à des prédispositions psychologiques ou à une socialisation, Waddington croit que si les policiers sont conservateurs, c'est qu'il s'agit avant tout d'être cohérent avec leur fonction qui, somme toute, est de maintenir l'ordre.

Place des femmes / Machisme

La question du machisme chez les policiers est peu abordée dans les écrits consultés pour cette revue de la littérature. Bien que certains auteurs avancent que le machisme fait partie de la sous-culture policière, ils n'étayent pas nécessairement leurs propos avec des exemples précis ou des résultats de recherche rigoureux.

Toutefois, Beauchesne (2009a) a consacré un ouvrage à la question de la place des femmes au sein des organisations policières au Québec. Elle y traite de la culture organisationnelle, ainsi que des contraintes institutionnelles, qui font en sorte que les femmes sont souvent sous-estimées ou reléguées à des tâches moins valorisées. Par exemple, l'auteure affirme qu'il y a, au sein des services policiers, des tâches « viriles », telles que les enquêtes criminelles et les escouades spéciales, par exemple, où les femmes sont très peu nombreuses et peu encouragées à s'intégrer. Par contre, l'auteure soutient que les femmes sont plus encouragées à intervenir dans les tâches administratives, dans les interventions familiales, ou à faire de la « police communautaire », tâches qui sont généralement moins valorisées au sein des services de police.

Selon Beauchesne, il y aurait donc un « double standard » voulant que les femmes qui sont passées à travers la formation et le processus d'embauche doivent encore « prouver » leurs compétences une fois entrées en poste, afin d'asseoir leur crédibilité auprès de leurs collègues. Les résultats de ses travaux démontrent aussi que de nombreux policiers rencontrés croient que leurs collègues féminines n'ont été engagées que pour répondre à des critères politiques sur l'égalité en emploi, et qu'elles constituent de moins bons effectifs que les recrues masculines. Par ailleurs, Beauchesne déplore aussi le fait que les tests physiques prennent une grande importance dans le processus d'embauche des policiers, alors que les aptitudes de communication sont prises en compte dans une moindre mesure. Pour l'auteure, il s'agit là

d'une preuve que les services de police valorisent davantage la virilité et la force plutôt que la médiation et la communication pour régler des conflits, ce qui, selon elle, défavorise les femmes qui aspirent à devenir policières.

Enfin, Beauchesne a remarqué que, si de nombreuses policières ressentent la pression et le besoin de prouver qu'elles sont aussi compétentes que leurs homologues masculins, elles rejettent tout de même l'étiquette de féministes. Elles ne s'engagent pas dans la police pour en changer la culture ou les modèles établis, bien au contraire. Elles y entrent avec les mêmes motivations que les hommes et valorisent, elles aussi, l'action et la virilité.

Ruse et mensonge

Selon Buckner et al. (1974), la ruse ou le mensonge sont parfois utilisés par les policiers pour contrôler des situations sur lesquelles ils n'ont pas d'emprise légale. Cette stratégie vise à découvrir des renseignements ou justifier certaines actions qui débordent du cadre légal. Chan (2003) a aussi documenté cette pratique, mais apporte des nuances. Selon elle, plus les recrues progressent dans le métier, plus elles sont susceptibles de prendre des mesures officielles pour dénoncer le manque d'éthique et de professionnalisme de certains de leurs collègues, surtout si elles ont l'impression que ces comportements « déviants » sont susceptibles de nuire à la réputation des policiers dans leur ensemble. Par contre, après un certain temps en poste dans un service de police, il semble qu'elles soient aussi plus enclines à banaliser des situations impliquant du racisme, de camoufler la violence de collègues dans le cadre d'une intervention, d'écrire de faux rapports ou de mentir en cour de justice pour couvrir des collègues.

DISCUSSION

Dans le cadre de cette revue de la littérature, nous avons tenté de savoir s'il existe bel et bien une sous-culture policière et quels en sont les éléments constitutifs. Or, force est de constater que le concept ne fait pas l'unanimité. Nous avons vu, dans la première partie du texte, que les opinions des auteurs sur la question pouvaient être classées en trois camps, soit ceux qui défendent l'idée d'une sous-culture policière universelle; ceux qui nuancent cette idée en fonction des contextes; et enfin, ceux qui croient que le concept de sous-culture n'est pas approprié pour décrire les caractéristiques culturelles des policiers. De même, dans la deuxième partie du texte, nous avons présenté les éléments constitutifs de la sous-culture policière, tels que décrits par les auteurs que nous avons retenus. Or, le constat est le même : ces éléments sont reconnus par une partie des auteurs comme le gage de l'existence d'une sous-culture policière, tandis qu'ils sont contestés par les autres, qui n'acceptent pas leur caractère universel.

Dès lors, il n'est pas aisé de trancher et, en vérité, il semble que là n'est pas notre rôle. Nous avons présenté suffisamment d'éléments qui démontrent que les policiers partagent certains traits culturels. Des chercheurs de différentes disciplines ont observé des traits similaires, ce peu importe les époques et les contextes culturels différents. Néanmoins, bien que certaines critiques adressées par des auteurs présentés ici apparaissent parfois exagérées – je pense entre autres à Waddington, qui croit que les valeurs des policiers n'influent pas sur leur façon de travailler –, il est vrai que les policiers ne sont pas une grande et heureuse famille et qu'il existe des tensions bien documentées entre les patrouilleurs et les enquêteurs, ou encore entre les différents services de police d'un même État (pensons aux rapports parfois conflictuels qu'entretient la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et les services de police municipaux). C'est donc dire que l'on ne peut affirmer avec certitude que chacun des traits avancés pour décrire la sous-culture policière soit nécessairement partagé par tous les policiers. Inversement, la thèse de la sous-culture policière ne peut être ignorée sous prétexte que les traits avancés pour la décrire sont parfois caricaturaux.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons remarqué que les auteurs qui s'intéressent aux questions d'identité et de culture chez les policiers sont souvent des chercheurs qui ont consacré leur carrière à étudier la police. Or, il semble que des chercheurs qui s'intéressent plutôt aux sous-cultures dans leur ensemble seraient susceptibles de poser un regard différent sur le groupe des policiers qui, sous leur loupe, pourraient être comparés à d'autres sous-

cultures professionnelles, institutionnelles, marginales ou criminelles. En étudiant de façon transversale la façon dont les policiers, les détenus, les militaires, les squatteurs, les courriers à vélo ou les *anarcho-punks* développent des traits culturels distincts et une identité qui leur est propre, il est possible que nous y trouvions des similitudes susceptibles de faire avancer les connaissances dans le champ des sous-cultures.

BIBLIOGRAPHIE

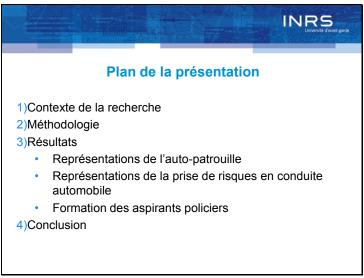
- Alain, Marc et Martin Grégoire. 2007. « L'éthique policière est-elle soluble dans l'eau des contingences de l'intervention? » Déviance et Société 31 (3): 257-281.
- Ahlkvist, J. A. 1999. « Music and cultural analysis in the classroom: Introducing sociology through heavy metal. » *Teaching Sociology* 27 (2): 126-144.
- Atkinson, M. 2003. « The civilizing of resistance: straightedge tattooing. » *Deviant Behavior* 24 (3): 197-220.
- Beauchesne, Line. 2009a. « Une culture masculine de travail. » In *Être policière: une profession masculine*, 37-44. Montréal (Canada): Bayard Canada Livres.
- Beauchesne, Line. 2009b. « L'entrée dans la police. » In *Être policière: une profession masculine*, 45-70. Montréal (Canada): Bayard Canada Livres.
- Brodowsky, G., N. Granitz et B. Anderson. 2008. « The best of times is now A study of the gay subculture's attitudes toward time. » *Time & Society* 17 (2-3): 233-260.
- Buckner, Taylor, Nils Christie et Ezzat Fattah. 1974. « Police et culture. » In *Police, culture et société*, sous la dir. de Denis Szabo, 65-90. Montréal: Les presses de l'Université de Montréal.
- Chan, Janet B.L. 2003. « Taking On the Culture. » In *Fair Cop : Learning the Art of Policing*, 201-247. Toronto: University of Toronto Press.
- Cohen, Albert. 1955. Delinquent boys: the culture of the gang. Glencoe, III.
- Copes, H. et J. P. Williams. 2007. « Techniques of affirmation: Deviant behavior, moral commitment, and subcultural identity. » *Deviant Behavior* 28 (3): 247-272.
- Doane, R. 2006. « The habitus of dancing Notes on the swing dance revival in new York city. » *Journal of Contemporary Ethnography* 35 (1): 84-116.
- Galliher, J. F. 2007. « Straightedge youth: Complexity and contradictions of a subculture. » *Contemporary Sociology-a Journal of Reviews* 36 (5): 485-486.
- Griffiths, R. 2010. « The gothic folk devils strike back! Theorizing folk devil reaction in the post-Columbine era. » *Journal of Youth Studies* 13 (3): 403-422.
- Gunn, J. 2003. « Goth: Identity, style, subculture. » *Journal of Popular Culture* 37 (1): 136-138.

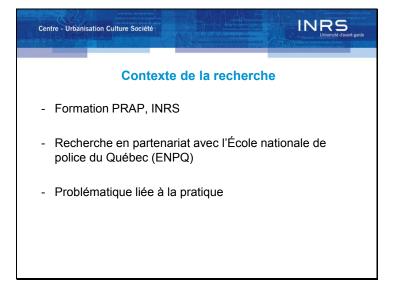
- Haenfler, R. 2004. « Rethinking subcultural resistance Core values of the straight edge movement. » *Journal of Contemporary Ethnography* 33 (4): 406-436.
- Harkness, G. 2012. « True School: Situational Authenticity in Chicago's Hip-Hop Underground. » *Cultural Sociology* 6 (3): 283-298.
- Hebdige, D. 1979. Subculture, the meaning of style. London: Methuen.
- Hodkinson, P. 2012. « Beyond spectacular specifics in the study of youth (sub)cultures. » *Journal of Youth Studies* 15 (5): 557-572.
- Jones, C. M. 2011. « Hip-Hop Quebec: Self and Synthesis. » *Popular Music and Society* 34 (2): 177-202.
- Kaminski, M. M. et D. C. Gibbons. 1994. « Prison subculture in Poland. » *Crime & Delinquency* 40 (1): 105-119.
- Fincham, B. 2007. « 'Generally speaking people are in it for the cycling and the beer': Bicycle couriers, subculture and enjoyment. » *Sociological Review* 55 (2): 189-202.
- Librett, M. 2008. « Wild pigs and outlaws: The kindred worlds of policing and outlaw bikers. » *Crime Media Culture* 4 (2): 257-269.
- Monjardet, Dominique. 1996. « Les trois dimensions de la force publique: La profession policière: La culture professionnelle. » In Ce que fait la police: sociologie de la force publique, 155-172. Paris (France): Éditions La Découverte.
- Montgomery, R. 1976. « Outlaw motorcycle subculture. » Canadian Journal of Criminology-Revue Canadienne De Criminologie 18 (4): 332-342.
- Nedbalkova, K. 2003. « Does prison have a gender? Masculinity and femininity in prison subcultures. » *Sociologicky Casopis-Czech Sociological Review* 39 (4): 469-486.
- Plummer, K. 1975. Sexual stigma: an interactionist account. London: Routledge and Kegan Paul.
- Quinn, J. F. 2001. « Angels, bandidos, outlaws, and pagans: the evolution of organized crime among the big four 1% motorcycle clubs. » *Deviant Behavior* 22 (4): 379-399.
- Reiner, Robert. 1992. « Cop Culture. » In *The Politics of the Police (Second Edition)*, 107-137. Toronto (Canada): University of Toronto Press.
- Roccor, B. 2000. « Heavy metal: Forces of unification and fragmentation within a musical subculture. » *World of Music* 42 (1): 83-94.

- Savitz, Leonard. 1970. « The Dimensions of Police Loyalty. » In *Police in Urban Society*, 213-224. Beverly Hills (USA): SAGE Publications.
- Skolnick, Jerome H. 1966. « A Sketch of the Policeman's "Working Personality". » In *Justice Without Trial: Law Enforcement in Democratic Society*, 42-70. New York (USA): John Wiley & Sons.
- Smith, D.J. et J. Gray. 1983. *Police and people in London*. London: Policy Studies Institute.
- Sykes, G.M. 1985. *The society of captives : a study of a maximum security prison*. Princeton: Princeton University Press.
- Trammell, R. 2009. « Values, Rules, and Keeping the Peace: How Men Describe Order and the Inmate Code in California Prisons. » *Deviant Behavior* 30 (8): 746-771.
- Waddington, P.A.J. 1999a. « Thought, Talk and Action. » In *Policing Citizens*, 97-120. London (UK): UCL Press.
- Waddington, P.A.J. 1999b. « Police (Canteen) Subculture. » *British Journal of Criminology* 39 (2): 287-309.

ANNEXE 4 : CONFÉRENCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DU TRANSFERT EN MILIEU SCIENTIFIQUE

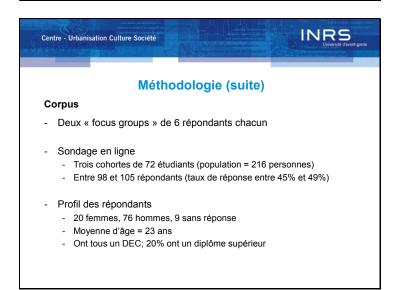


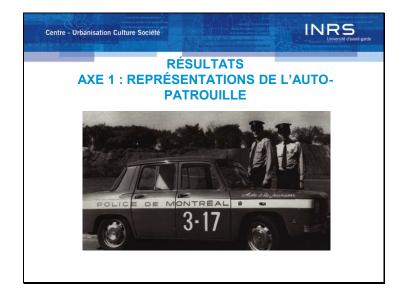




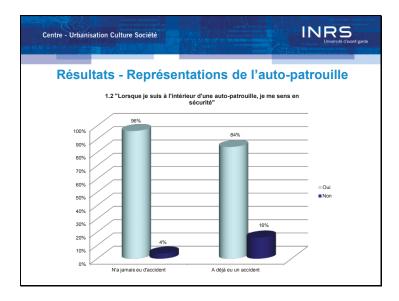


- Scientifique et professionnelle
- Culture policière
- Prise de risque en contexte de conduite automobile
- Études d'autres corps professionnels avec des caractéristiques similaires (pompiers, ambulanciers, etc.)



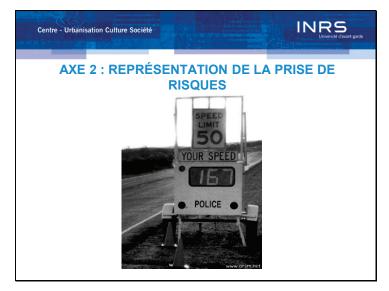


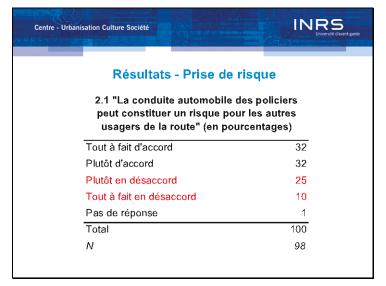
Centre - Urbanisation Culture Société	INRS Université d'avant garde		
Résultats - Représentations de l'auto-patrouille			
1.1 Parmi les choix suivants, qu'est-ce que l'auto-patrouille représente le plus pour toi? (en pourcentages)			
Un bureau de travail	82		
Un symbole d'autorité	16		
Un véhicule comme les autres	1		
Un boudlier	1		
Total	100		
N	98		

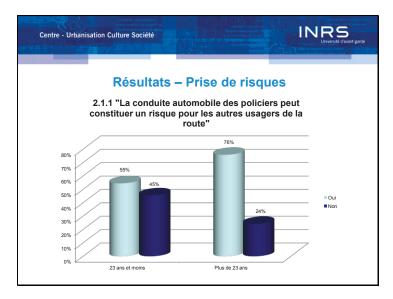


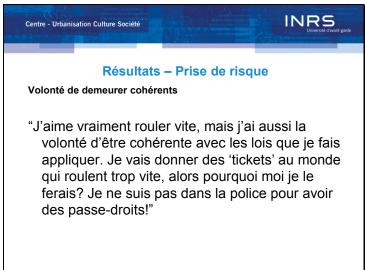
1.3 "Dans une auto-patrouille, je m invincible" (en pourcentages	
	s)
Tout à fait d'accord	0
Plutôt d'accord	1
Plutôt en désaccord	28
Tout à fait en désaccord	69
Pas de réponse	2

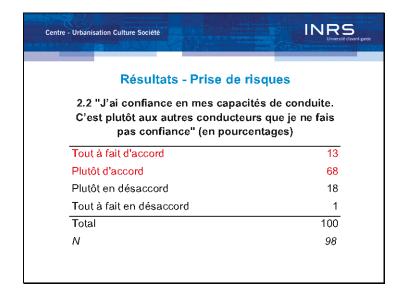


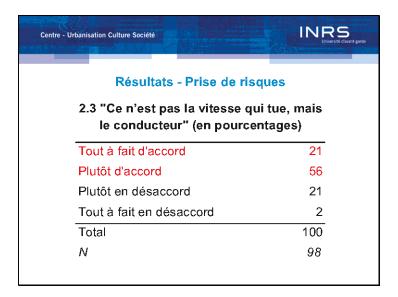


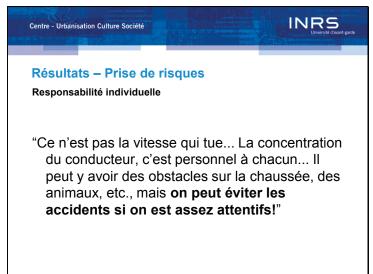




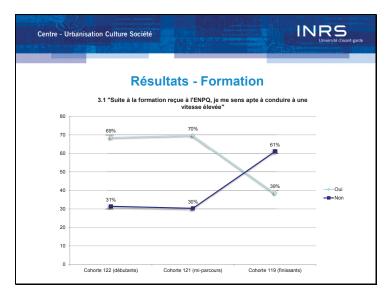


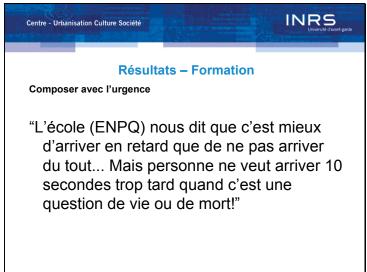


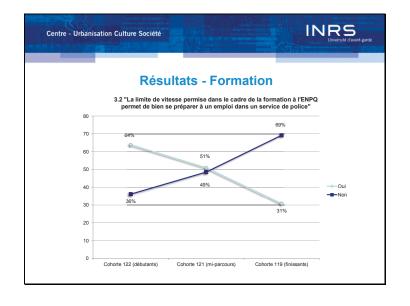


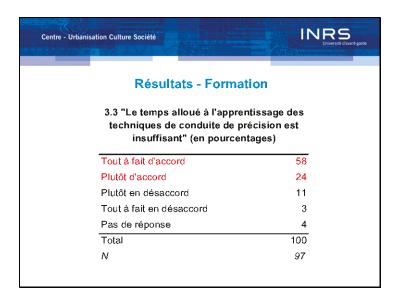


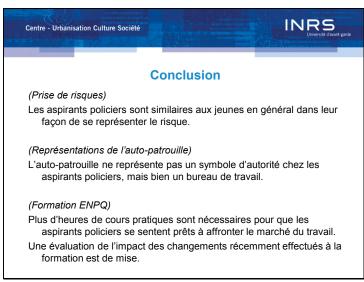


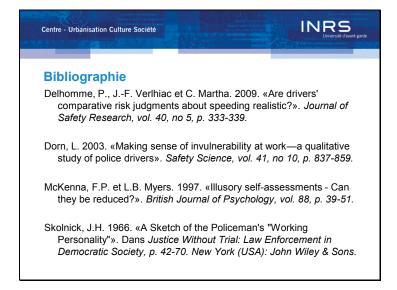












ANNEXE 5: RAPPORT DE RECHERCHE REMIS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Conduite automobile lors des déplacements d'urgence : Vitesse, prise de risques et représentations de l'autopatrouille chez les jeunes aspirants policiers québécois

Rapport de recherche

Hans-Olivier Poirier Grenier

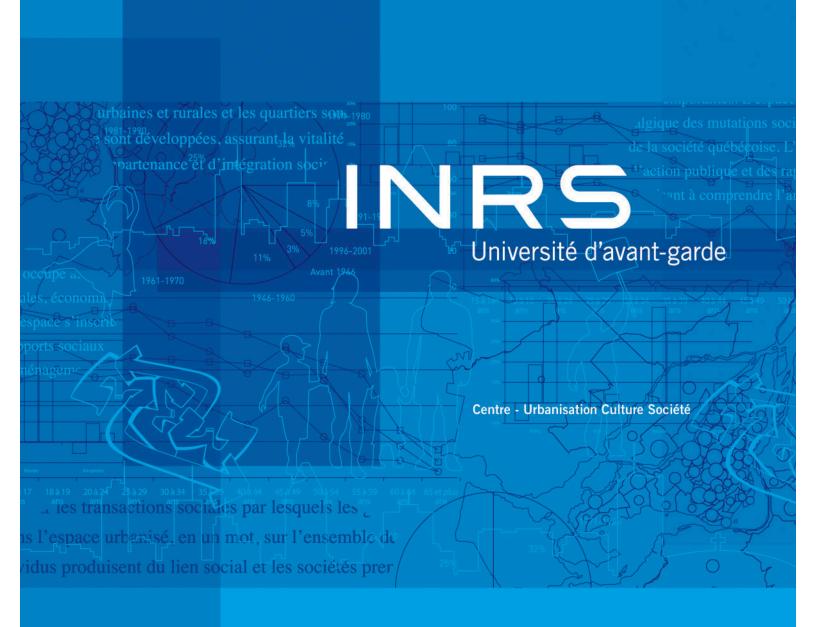


TABLE DES MATIÈRES

Intro	Introduction	
1. F	Problématique	121
1.1	Éléments de contexte	121
1	.1.1 Partenaire de recherche	121
1	.1.2 Contexte de la recherche	122
1.2	Questions de recherche	122
1.3	État des connaissances	123
1.4	Activités de recherche et méthodologie	126
2 F	Résultats de recherche	128
2.1	Représentations de l'auto-patrouille	128
2.2	Représentations de la prise de risques	132
2.3	Formation des aspirants policiers	136
Conc	lusion	141
Biblio	ographie	143

INTRODUCTION

Ce rapport de recherche est l'aboutissement d'une démarche de recherche partenariale entre un étudiant de maîtrise de l'INRS inscrit au programme de *Pratiques de recherche et action publique* (PRAP) et l'*École nationale de police du Québec* (ENPQ). Dans le cadre de ce programme d'études, l'une des exigences est de réaliser un stage de recherche dans une organisation publique ou du milieu communautaire. Après des discussions avec les responsables de la recherche à l'ENPQ, il a été convenu que la recherche porterait sur la question des déplacements d'urgence chez les aspirants policiers québécois.

Ce rapport présente d'abord les éléments de contexte relatifs à cette démarche partenariale. La problématique, les questions de recherche et les hypothèses sont ensuite décrites. Puis, après avoir établi quel est l'état des connaissances sur la prise de risques relatifs aux questions de déplacements d'urgence, seront abordées les activités de recherche qui ont été réalisées, ainsi que le cadre méthodologique qui a encadré la démarche. Dans une seconde partie, les résultats de recherche sont présentés selon trois axes, soit la façon dont les aspirants policiers se représentent l'auto-patrouille, la façon dont ils se représentent la prise de risques reliée à la conduite d'urgence en contexte policier, puis leur perception de la formation qu'ils reçoivent à l'ENPQ en matière de conduite automobile.

1. PROBLÉMATIQUE

1.1 Éléments de contexte

1.1.1 Partenaire de recherche

C'est en partenariat avec l'École nationale de police du Québec (ENPQ) que cette recherche visant à répondre aux exigences du programme *Pratiques de recherche et action publique* (PRAP) a été menée. L'un des principaux mandats de l'ENPQ est d'assurer la formation initiale des aspirants policiers en patrouille-gendarmerie. Après avoir terminé leur formation collégiale en technique policière, les aspirants policiers doivent ainsi suivre une formation en internat de 15 semaines à l'ENPQ, située à Nicolet, pour obtenir le droit d'exercer la fonction de policier⁴³.

L'ENPQ offre aussi des formations initiales pour des policiers déjà en fonction, notamment en enquête policière, ainsi qu'en gestion policière. Certains y vont, quant à eux, pour suivre un programme de perfectionnement professionnel en sécurité publique. Enfin, l'ENPQ offre aussi des formations sur mesure adaptées aux besoins des personnes appartenant à d'autres corps professionnels, tels que les agents des services correctionnels ou les contrôleurs routiers, par exemple⁴⁴.

Finalement, l'ENPQ a aussi la responsabilité « d'effectuer ou de faire effectuer de la recherche et des études orientées vers la formation dans des domaines qui touchent le travail policier et pouvant avoir une incidence sur la formation policière »⁴⁵, par l'entremise de son *Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activité policière* (CIDRAP), devenu le *Centre de recherche et de développement stratégique* à l'automne 2012. Le rôle de l'ENPQ est également de conseiller les corps policiers municipaux, ainsi que la Sûreté du Québec (SQ), en matière de formation policière⁴⁶.

⁴³ École nationale de police du Québec. 2010 (17 décembre). « Comment devenir policier? ». In *École nationale de police du Québec*. En ligne. < http://www.enpq.qc.ca/comdevpolque.html>. Consulté le 8 avril 2011.

⁴⁴ Idem

⁴⁵ École nationale de police du Québec. 2011 (18 février). « CIDRAP ». In *École nationale de police du Québec*. En ligne. < http://www.enpq.qc.ca/cid.html>. Consulté le 8 avril 2011.

⁴⁶ École nationale de police du Québec. 2011 (18 février). *Op cit*.

En somme, l'ENPQ constitue la référence en matière de formation policière au Québec, qu'il s'agisse de la formation initiale (passage obligé des aspirants policiers) ou de perfectionnement professionnel.

1.1.2 Contexte de la recherche

À l'automne 2009, une jeune policière du *Service de police de Lévis*, Mélanie Roy, a perdu la vie à la suite de la perte de contrôle de son auto-patrouille. Ce tragique évènement a contribué à remettre la question de la conduite policière en déplacements d'urgence à l'ordre du jour de l'ENPQ. Suite à l'accident, la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* (CSST) a produit un rapport où elle soulève des questions en lien avec la formation qu'a reçue la victime en matière de conduite automobile. Dans les recommandations inscrites au rapport, la CSST interpelle donc directement l'ENPQ et l'invite à prendre les mesures appropriées afin d'améliorer la formation en déplacements d'urgence des aspirants policiers, pour éviter que d'autres accidents similaires se produisent⁴⁷.

C'est donc dans ce contexte de réflexion sur les pratiques de formation en matière de conduite automobile des policiers que l'ENPQ a proposé d'approfondir cette question dans le cadre du stage. Selon l'ENPQ, la recherche effectuée constituerait un élément complémentaire aux autres mesures mises en place par l'organisation pour améliorer la formation dispensée aux aspirants policiers québécois.

En conséquence, le projet a été envisagé sous la forme d'une recherche en partenariat avec l'ENPQ. Outre l'avancement des connaissances en ce qui a trait aux questions de culture policière, la recherche avait pour principal objectif de fournir aux responsables de l'ENPQ des éléments de réflexion quant à la façon dont les aspirants policiers se représentent les risques reliés à la conduite d'une auto-patrouille dans un contexte d'urgence, ceci afin de contribuer à l'amélioration de la formation en conduite automobile dispensée aux étudiants de Nicolet.

1.2 Questions de recherche

Dès le départ, la recherche a été orientée de façon très pratique, en fonction des besoins de l'ENPQ. Bien qu'une revue de la littérature ait été effectuée préalablement sur la question de la

⁴⁷ Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). 2010. « Accident survenu à une policière du Service de police de la ville de Lévis le 7 septembre 2009 sur l'autoroute Jean-Lesage à Lévis ». Rapport d'enquête. Dossier No. DPI4123262, Rapport No. RAP0696960, 13 janvier 2010. p.25. En ligne. http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003853.pdf>. Consulté le 21 février 2011.

culture policière, il a été entendu que le travail effectué devait plutôt servir à alimenter l'ENPQ en ce qui a trait à la formation qu'elle dispense aux aspirants policiers en matière de conduite automobile. C'est ainsi que les questions globales ayant servi d'orientation à cette recherche sont : « Y a-t-il lieu d'améliorer la formation des aspirants policiers en matière de déplacements d'urgence? », à laquelle se subordonne « Quels sont les angles de la formation qui nécessitent une attention particulière? ».

Toutefois, comme je ne disposais pas de compétences ou de savoirs spécifiques en ce qui a trait aux sciences de l'éducation, à l'évaluation psychologique ou encore en ce qui concerne l'évaluation des compétences techniques en matière de conduite automobile, il a été convenu que les questions spécifiques de la recherche porteraient sur les représentations ou les perceptions qu'ont les aspirants policiers de l'auto-patrouille — qui, dans la littérature académique sur la culture policière, est souvent considérée comme un symbole d'autorité —, ainsi que les représentations des risques reliés à la conduite d'urgence. Des questions spécifiques ont aussi été incluses pour évaluer l'appréciation des aspirants policiers de la formation qu'ils reçoivent en matière de conduite automobile.

Dans l'ensemble, les questions spécifiques de recherche sont donc de divers ordres et concernent notamment :

- La façon dont les aspirants policiers déterminent la légitimité d'une prise de risque dans un contexte de déplacement d'urgence;
- La perception des aspirants policiers du risque qu'ils peuvent représenter pour les autres usagers de la route;
- La façon dont les aspirants policiers se représentent l'auto-patrouille y attribuent-ils une charge émotive ou une symbolique de pouvoir ou d'autorité susceptible d'influer sur leur sentiment d'invulnérabilité au volant?:
- Les différences de perception entre les aspirants policiers qui débutent la formation et ceux qui la terminent;
- Les différences de perception en fonction du genre.

1.3 État des connaissances

Contrairement aux démarches de recherche plus classiques, où les questions de recherche sont souvent déterminées en fonction de la littérature scientifique existante sur le sujet, la

problématique de la recherche effectuée en partenariat avec l'ENPQ est davantage liée à la pratique. Les questions de recherche ont ainsi été « co-construites » avec le partenaire, au terme d'une négociation visant à concilier les besoins de l'ENPQ et les intérêts de recherche du chercheur. Ainsi, la problématique n'a pas été construite avec l'objectif de répondre à des « trous » ou des lacunes dans la littérature, mais bien à partir de problèmes réels vécus par l'ENPQ. Bien entendu, la littérature académique est toutefois venue soutenir la façon de construire les questions, puis d'interpréter les résultats, mais il convient de mentionner que la construction de la problématique s'est effectuée selon une démarche plus inductive que déductive.

Par ailleurs, il est opportun de définir le concept de « déplacement d'urgence » dans un contexte policier. En effet, les policiers sont appelés à effectuer de nombreux déplacements dans le cadre de leurs fonctions, qui vont de la patrouille « régulière » jusqu'aux situations où la gravité nécessite un déplacement beaucoup plus rapide. C'est relativement à de telles situations que l'on parle de « déplacement d'urgence ». Or, s'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de balises managériales pour déterminer ce qui doit être considéré comme « urgent »; le terme « déplacement d'urgence » est habituellement utilisé pour qualifier tous les déplacements policiers qui nécessitent une intervention rapide. Par contre, « déplacement d'urgence » exclut les situations où des policiers poursuivent des suspects en voiture; le terme utilisé est alors « poursuite ».

L'étendue de la littérature portant spécifiquement sur les questions des déplacements d'urgence des policiers et sur la représentation que se font les policiers des risques reliés à la conduite d'urgence est très restreinte. Les quelques articles identifiés ne sont donc pas forcément arrimés parfaitement aux questions de la recherche, mais portent plutôt sur des sujets connexes ou prennent pour objet des professions qui effectuent aussi des déplacements d'urgence, telles que les pompiers ou les ambulanciers.

À cet égard, une recherche réalisée au Royaume-Uni au sujet des accidents impliquant des véhicules utilisés à des fins professionnelles montre que le taux d'accidents responsables impliquant des véhicules d'urgence (policiers, ambulanciers, pompiers, etc.) ou des autobus est très bas, lorsqu'on le compare avec celui des voitures utilisées à des fins professionnelles par des entreprises (voitures de compagnie) ou encore des camions de livraison⁴⁸. Ces résultats permettent de relativiser l'impact des accidents commis par des policiers sur la sécurité publique

⁴⁸ Clarke, David et al. 2009. « Work related road traffic collisions in the UK ». In *Accident Analysis and Prevention*. No.41, p.345-351.

et de mettre en valeur la formation que les corps professionnels de ce pays reçoivent en matière de conduite d'urgence.

Par ailleurs, une thèse effectuée en Arkansas aux États-Unis apporte un éclairage intéressant sur la perception des chefs pompiers à l'égard de la sécurité entourant les véhicules effectuant des déplacements d'urgence. L'auteure indique, d'une part, que la culture organisationnelle chez les pompiers a tendance à favoriser la bravoure et l'héroïsme avant la sécurité. Cette culture organisationnelle est donc susceptible, selon elle, d'influer sur la prise de risques des pompiers dans des moments critique⁴⁹. En second lieu, l'auteure souligne que trois éléments influencent grandement la légitimité qu'accordent les pompiers aux précautions susceptibles de rendre leur travail plus sécuritaire, soit le contenu de la formation qu'ils reçoivent en matière de sécurité au travail, la présence (ou l'absence) de politiques claires au sujet de la sécurité au travail de l'environnement de travail, ainsi que l'attitude des cadres à l'égard de la sécurité au travail⁵⁰.

Ces constats sont intéressants aux fins de la recherche avec l'ENPQ, puisqu'ils mettent en lumière le fait que la formation, bien qu'elle soit importante, n'est pas l'unique élément susceptible d'influer sur la prise de risque en contexte professionnel. En effet, il semble que l'attitude des cadres des services de police et l'adoption de politiques dictant la marche à suivre dans différents contextes relatifs à la conduite automobile sont aussi des pistes pouvant influencer le comportement des policiers à cet égard.

En fait, une recherche qualitative effectuée auprès de policiers anglais ayant été impliqués dans des accidents révèle que ces derniers ont tendance à construire un discours visant à minimiser leur culpabilité ou leur responsabilité personnelle à l'égard de ces accidents⁵¹. Il semble qu'ils aient aussi tendance à justifier leurs accidents de façon rationnelle, en mettant l'accent sur le caractère inévitable des risques encourus en raison du comportement des autres usagers de la route. En somme, les auteurs concluent que la formation offerte aux policiers en matière de sécurité n'a pas nécessairement rendu leur comportement plus sécuritaire, mais leur a au contraire donné davantage de moyens pour justifier leurs prises de risque⁵².

Enfin, de nombreux auteurs s'intéressant à la culture policière soutiennent que l'un des traits les plus marqués chez les policiers est la solidarité et la loyauté envers les pairs. Par exemple,

⁴⁹ Goldman, Julie J. 2006. « Analysis of Arkansas fire chief's perceptions and awareness regarding emergency vehicle safety ». Thèse de doctorat. Fayetteville : University of Arkansas, 107p.

⁵⁰ Idem

⁵¹ Dorn, Lisa et Brian Brown. 2003. « Making sense of invulnerability at work – a qualitative study of police drivers ». In *Safety Science*, No.41, p.837-859.

⁵² Idem.

Savitz⁵³ souligne que la « loyauté interpersonnelle » qui a cours chez les policiers est basée sur deux principes, soit la *secrecy*, qui correspond à ne pas dénoncer un collègue qui pose des gestes illégaux, et la *mutual aid*, qui correspond au principe selon lequel il est considéré comme une priorité absolue le fait de porter assistance à un pair policier en danger. D'autres auteurs tels que Beauchesne (2009) Chan (2003), Skolnick (1966) et Waddington (1999), pour ne nommer que ceux-là, abordent aussi ce phénomène dans leurs travaux. Appliquées au contexte de cette recherche, la solidarité et la loyauté bien documentée des policiers suggèrent qu'il est probable que ces derniers gardent le silence s'ils constatent que leurs collègues adoptent des comportements dangereux au volant.

Aussi, l'une des hypothèses de recherche concerne le fait que certains policiers font face à des pressions de la part de leurs pairs qui les incitent à prendre des risques pour se rendre plus rapidement sur les lieux d'un évènement ou d'un accident. Dans le même ordre d'idée, une autre hypothèse a émergé à l'effet que les aspirants policiers ont une vision altérée du risque qu'ils représentent pour les autres usagers de la route lorsqu'ils effectuent des déplacements d'urgence. Il apparaissait effectivement probable que, puisque ces déplacements s'effectuent dans le cadre du travail et avec l'objectif légitime de porter secours, les policiers sous-estiment les risques qu'ils encourent et qu'ils provoquent vis-à-vis d'autrui. De même, l'auto-patrouille étant un symbole qui représente l'autorité dans la culture policière, il est possible que ceci ait une influence sur le sentiment d'invulnérabilité que ressentent certains policiers au volant, sentiment susceptible d'altérer leur raisonnement sur la prise de risques.

1.4 Activités de recherche et méthodologie

Pour répondre à ces interrogations et explorer ces hypothèses, le point de départ consistait à être en mesure de comparer plusieurs cohortes d'étudiants de l'ENPQ à différents moments de leur formation. Bien qu'il eût aussi été intéressant de rencontrer de « vrais policiers » – plutôt que des aspirants policiers en cours de formation –, le manque de contacts pour une telle collaboration au sein de services policiers municipaux ou nationaux, ainsi que la difficulté d'obtenir les autorisations nécessaires à une telle recherche sans compromettre son indépendance, a fait en sorte que les étudiants de l'ENPQ ont été privilégiés comme sujets de recherche.

_

⁵³ Savitz, Leonard. 1970. « The Dimensions of Police Loyalty. » In *Police in Urban Society*, 213-224. Beverly Hills (USA): SAGE Publications.

La recherche a ainsi été envisagée en deux temps, soit une première partie qualitative et la seconde quantitative. Deux groupes de discussion (*focus* group) ont donc d'abord été effectués en août 2011, l'un avec des aspirants policiers à leur première semaine de formation et l'autre avec des aspirants policiers qui en étaient à mi-parcours (la formation de l'ENPQ dure quinze semaines). Ces groupes de discussion ont permis de valider les questions et donné une idée de la variété des réponses possibles. Cette démarche exploratoire a aussi permis de construire un questionnaire quantitatif mieux structuré et dont les choix de réponse reflètent davantage certaines réalités qu'ont évoquées les participants aux groupes de discussion.

Le questionnaire quantitatif a pour sa part été administré en ligne à l'aide du logiciel *Lime Survey*, du 18 octobre au 1^{er} novembre 2011. Des invitations à participer contenant un hyperlien menant au questionnaire ont été envoyées à l'adresse courriel institutionnelle de 216 aspirants policiers, répartis en trois cohortes de 72 étudiants chacune. Ces cohortes ont été choisies par souci de comparaison, de façon à ce que, parmi les répondants, il y en ait qui amorcent la formation, d'autres qui soient à mi-parcours et d'autres qui la terminent. Parmi la population visée, 105 aspirants policiers ont participé au questionnaire et 98 l'ont terminé (il y a eu sept abandons en cours de questionnaire). Cela correspond à un taux de réponse qui se situe entre 45% et 49% de la population visée, en fonction des questions, ce qui est un excellent taux de réponse pour un sondage.

Quant au profil des répondants, notons que, parmi les participants, nous comptons 20 femmes, 76 hommes et neuf « sans réponse ». Malheureusement, ce nombre limité de femmes parmi les participants fait en sorte que le traitement statistique en fonction du genre n'est pas possible. Un minimum de 30 femmes aurait effectivement été nécessaire, afin que l'utilisation de la variable du genre puisse être considérée comme valide à des fins scientifiques et pour que les pourcentages soient stables. Par ailleurs, la moyenne d'âge des répondants est de 23 ans. Tous les répondants ont terminé leur diplôme d'études collégiales (DEC), un pré-requis pour entrer à l'ENPQ, mais 20% des répondants ont aussi un diplôme universitaire.

2 RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les résultats de la recherche se divisent en trois parties, soit les représentations de l'autopatrouille, les représentations de la prise de risques en situation d'urgence, ainsi que les
implications pour la formation des aspirants policiers. Les résultats présentés ici émanent tant
des groupes de discussion que du questionnaire quantitatif. Ce dernier permet de présenter des
tendances générales, alors que les commentaires que certains aspirants policiers ont prononcés
dans le cadre des groupes de discussion permettent de bien illustrer et interpréter les résultats
obtenus dans le cadre du questionnaire. Rappelons aussi que le questionnaire lui-même, tant
dans les questions que dans les choix de réponse, a été construit sur la base des résultats des
groupes de discussions.

2.1 Représentations de l'auto-patrouille

L'une des hypothèses de la recherche était que l'auto-patrouille elle-même est susceptible de favoriser la prise de risques chez les policiers. Deux éléments sous-tendent cette hypothèse : l'aspect physique (au sens matériel) de la voiture et son aspect symbolique. En ce qui a trait à l'aspect physique, le fait que les policiers (tant en formation qu'en service) utilisent des voitures de gros gabarits de modèle *Crown Victoria*, qui sont munies de moteurs puissants et qui, de plus, sont modifiées pour être plus solides lorsque surviennent des impacts, porte à croire que les policiers se sentiraient plus en sécurité et donc plus enclins à prendre des risques en situation de conduite. Ensuite, en ce qui a trait à l'aspect symbolique, le fait que l'auto-patrouille soit munie de gyrophares, qu'il s'agisse d'une voiture « lettrée », représentant l'autorité des forces policières, porte à croire que les policiers étaient susceptibles de développer un sentiment d'invulnérabilité et de puissance en la conduisant.

Afin de vérifier cette double hypothèse, les aspirants policiers ont été interrogés à savoir ce que l'auto-patrouille représente le plus pour eux parmi quatre choix, soit un bouclier, un symbole d'autorité, un bureau de travail ou un véhicule comme les autres. Le tableau 1 témoigne de la répartition des réponses. Les hypothèses, émises à partir de la littérature académique, faisaient en sorte que les réponses attendues tournaient autour de la notion de bouclier ou de symbole d'autorité. Or, c'est plutôt la notion de « bureau de travail » qu'ont privilégiée 82% des répondants.

Tableau 1 – Attitude par rapport à l'énoncé « Parmi les choix suivants, qu'est-ce que l'auto-patrouille représente le plus pour toi? » (en pourcentages)

Un bureau de travail	82
Un symbole d'autorité	16
Un véhicule comme les autres	1
Un bouclier	1
Total	100
N	98

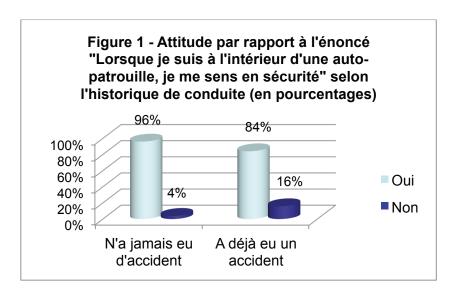
Cette réponse est intéressante, puisque la notion de « bureau » n'est pas du tout investie de connotation autoritaire ou n'a pas de lien avec la prise de risque. Il s'agit, somme toute, d'une façon assez neutre de se représenter l'auto-patrouille. En y réfléchissant bien, le fait qu'une grande majorité de répondants conçoivent l'auto-patrouille comme un bureau de travail est assez logique, considérant que ces futurs patrouilleurs consacreront la majeure partie de leur temps à bord d'un véhicule patrouille. Par ailleurs, il convient aussi de souligner que 16% des répondants considèrent tout de même l'auto-patrouille comme un symbole d'autorité. En outre, seulement 1% des répondants considèrent l'auto-patrouille comme un « véhicule comme les autres », ce qui indique que, peu importe la signification qu'elle prend pour eux, l'auto-patrouille ne laisse que peu d'aspirants policiers indifférents.

Dans un deuxième temps, toujours en lien avec les représentations de l'auto-patrouille, les aspirants policiers ont été interrogés à savoir s'ils se sentent en sécurité au sein des auto-patrouilles et s'ils sont par conséquent susceptibles de développer un sentiment d'invulnérabilité. À ce sujet, il convient de préciser que, bien que les aspirants policiers n'aient pas une grande expérience de la patrouille et, donc, de la conduite d'auto-patrouilles, ils expérimentent toutefois cet aspect de leur futur travail dans le cadre de la formation à l'ENPQ, qui prévoit des simulations de patrouille à bord des mêmes types de véhicules utilisés par la majorité des services policiers de la province. Ainsi, les répondants ont été interrogés à savoir s'ils se sentent en sécurité à bord des auto-patrouilles. C'est le cas de la grande majorité des répondants, soit 91%.

Ces résultats ont aussi été croisés avec le fait d'avoir déjà eu ou non un accident de voiture dans le passé. La figure 1 témoigne des résultats obtenus.

Il apparaît que le fait d'avoir déjà eu un accident de la route au cours de sa vie diminue quelque peu le fait de se sentir en sécurité à bord du véhicule. En effet, parmi les 51 répondants n'ayant

jamais eu d'accidents, 96% se sentent en sécurité dans une auto-patrouille, alors que ce n'est le cas que de 84% parmi les 44 répondants qui en ont eu au moins un. Cet écart de 12 points de pourcentage témoigne de l'impact de l'historique de conduite de l'individu sur son sentiment de sécurité.



Cela démontre que le fait d'avoir déjà eu un accident de la route a un impact relatif sur le sentiment de sécurité éprouvé par les aspirants policiers à l'intérieur d'une auto-patrouille. On peut ainsi supposer que les personnes ayant déjà été impliquées dans un accident seront plus prudentes que les autres dans le cadre de leur travail de patrouilleurs.

Dans le même ordre d'idées, les aspirants policiers ont été interrogés spécifiquement à savoir s'ils se sentaient invincibles à bord d'une auto-patrouille. Le tableau 2 témoigne des résultats. Bien que, comme nous venons de le voir, la majorité des répondants se sentent en sécurité dans une auto-patrouille, il semble qu'ils ne s'y sentent pas invincibles pour autant. En effet, le tableau 2 démontre que 97% des répondants déclarent ne pas se sentir invincibles dans une auto-patrouille, donc la majorité se disent tout à fait en désaccord avec l'énoncé. On remarque d'ailleurs qu'aucun répondant ne s'est dit « tout à fait d'accord » avec l'énoncé.

Tableau 2 – Attitude par rapport à l'énoncé « Dans une auto-patrouille, je me sens invincible » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	0
Plutôt d'accord	1
Plutôt en désaccord	29
Tout à fait en désaccord	70
Total	100
N	98

Ce résultat porte à croire qu'ils ont conscience des risques associés au fait de conduire un véhicule d'urgence. Toutefois, il est nécessaire d'apporter des nuances à ce résultat, puisqu'il peut exister un écart entre la parole et le comportement des répondants. En effet, le questionnaire ne permet d'appréhender que le « discours sur le comportement », plutôt que le comportement lui-même. Ainsi, il est probable que, parmi les répondants, quelques-uns aient répondu en fonction de ce qu'ils pensent être attendus d'eux, conformément au biais de désirabilité sociale souvent observé dans des recherches en sciences sociales⁵⁴. Enfin, il se peut aussi que le mot « invincible » soit connoté ou perçu comme un peu « exagéré », ce qui expliquerait qu'une seule personne ait exprimé son accord, modéré, avec l'énoncé.

Pour clore cette section sur les représentations de l'auto-patrouille, il est opportun de revenir sur les dires de l'une des répondantes, qui s'est exprimée au sujet de l'image de la police dans le cadre des groupes de discussion. Elle insiste pour dire qu'au volant d'une auto-patrouille, nul ne passe inaperçu et que les comportements de conduite des policiers sont susceptibles de rejaillir sur la réputation de l'ensemble de la profession :

On a une image à respecter et à transmettre... Si je fais une connerie avec l'auto-patrouille, les gens vont juger la police au complet. Par contre, si un citoyen fait le fou, on va juste se dire que c'est UN fou.

Cette citation cerne un sentiment évoqué par plusieurs participants au groupe de discussions. Ceci vient préciser ce que peut représenter l'auto-patrouille. Si celle-ci est perçue davantage comme un bureau de travail chez les aspirants policiers que comme un symbole d'autorité, il n'en est pas nécessairement de même pour les civils. Bien que l'objectif de cette recherche n'était pas d'approfondir ce phénomène chez la population en général, les répondants des groupes de discussion étaient généralement préoccupés de la réaction des gens ordinaires à la vue d'une auto-patrouille et plusieurs affirmaient ajuster leur comportement en conséquence. Ils ont le sentiment que les faux pas commis à bord d'une auto-patrouille peuvent avoir des répercussions sur tous les policiers. Ils sont aussi conscients de vivre dans un contexte où la police fait face à beaucoup de critiques et veulent éviter d'y contribuer inutilement. En définitive, si l'auto-patrouille dégage bel et bien une certaine autorité (par exemple, les gens ralentissent quand ils la voient sur la route), cela n'est pas l'impression qui domine chez les aspirants policiers. En outre, elle ne constitue pas pour eux un gage de sécurité et, au contraire, rend plus vulnérable à la critique.

-

 $^{^{54}}$ Voir entre autres Blatier (2000) et Edwards et al. (1988).

2.2 Représentations de la prise de risques

Avant de traiter des résultats aux questions qui concernent les représentations de la prise de risques, il convient de préciser certains détails au sujet de l'échantillon. En effet, comme le questionnaire s'adressait à tous les étudiants des trois cohortes à temps plein, les répondants sont assez variés. Contrairement à d'autres études portant sur le risque, les participants n'étaient pas des personnes sélectionnées parce qu'elles prenaient des risques apriori. De plus, comme pour les réponses aux questions portant sur la représentation de l'auto-patrouille, les réponses aux questions portant sur la représentation des risques sont sans doute empreintes d'un effet de désirabilité sociale chez les répondants. Enfin, ces réponses doivent être considérées pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un « discours sur l'action », plutôt que l'action elle-même.

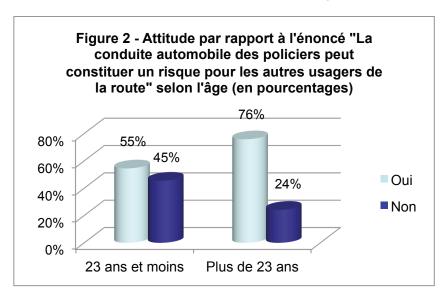
Tout d'abord, les répondants ont été interrogés à savoir s'ils croyaient que la conduite automobile des policiers pouvait constituer un risque pour les autres usagers de la route. Le tableau 3 témoigne de ces résultats. On constate que les deux tiers (64%) des répondants considèrent que les policiers peuvent bel et bien constituer un risque pour les autres usagers de la route. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer si, une fois en service, le comportement des répondants sera adapté à cette perception, cela démontre que la plupart sont conscients qu'ils peuvent constituer un risque pour les autres usagers de la route, en dépit du fait que leur mandat est de protéger ces mêmes usagers.

Tableau 3 – Attitude par rapport à l'énoncé « La conduite automobile des policiers peut constituer un risque pour les autres usagers de la route » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	32
Plutôt d'accord	32
Plutôt en désaccord	25
Tout à fait en désaccord	10
Pas de réponse	1
Total	100
N	98

Toutefois, il y a tout de même 35% des répondants pour lesquels les policiers ne constituent pas un risque pour les autres usagers de la route lorsqu'ils sont au volant. Cela est intéressant, dans la mesure où l'on peut supposer que ceux-ci surestiment leurs capacités à conduire de façon sécuritaire. De même, on peut aussi penser que ces répondants considèrent que le comportement routier des policiers est exemplaire et que, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas un risque pour les autres usagers.

Il est aussi intéressant de constater que ce résultat se nuance lorsqu'on le croise avec l'âge, tel qu'en témoigne la figure 2. En effet, c'est près de la moitié (45%) des répondants de 23 ans et moins qui considèrent que les policiers ne constituent pas de risques sur la route pour les autres conducteurs, alors que cette proportion chute au quart (24%) pour les répondants ayant plus de 23 ans, ce qui représentant un important écart de 21 points de pourcentage. On peut donc supposer que certains jeunes aspirants policiers ont une vision plus « rose » du comportement routier des policiers et que cette vision s'atténue chez les plus âgés d'entre eux.



Pour faire suite aux commentaires évoqués plus haut en ce qui a trait à l'image des policiers, les dires d'une autre répondante dans le cadre des groupes de discussion portent à réfléchir sur la volonté des aspirants policiers de demeurer cohérents par rapport aux lois qu'ils doivent renforcer :

J'aime vraiment rouler vite, mais j'ai aussi la volonté d'être cohérente avec les lois que je fais appliquer. Je vais donner des 'tickets' au monde qui roule trop vite, alors pourquoi je le ferais? Je ne suis pas dans la police pour avoir des passe-droits!

Bien que cet élément fasse un peu moins l'unanimité parmi les répondants rencontrés en groupes de discussion, il semble que la volonté d'agir en cohérence avec les lois qu'ils sont appelés à faire respecter est susceptible d'influencer le comportement qui sera adopté par ces aspirants policiers dans le cadre de leur futur emploi.

Par ailleurs, dans le cadre du questionnaire quantitatif, les répondants ont été appelés à réagir à différents énoncés en lien avec la prise de risque en conduite automobile. Les tableaux 4 et 5 témoignent des résultats les plus intéressants qui ressortent de cet exercice. D'abord, en ce qui a trait au tableau 4, les répondants ont été interrogés à savoir s'ils étaient en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « J'ai confiance en mes capacités de conduite. C'est plutôt aux autres que je ne fais pas confiance ». Cette question apparaissait pertinente, puisque dans la littérature sur le risque en contexte de conduite automobile chez les policiers, des recherches avancent que les policiers ont tendance à attribuer les risques qu'ils prennent et/ou les accidents qu'ils causent à des facteurs externes⁵⁵.

Tableau 4 – Attitude par rapport à l'énoncé « J'ai confiance en mes capacités de conduite. C'est plutôt aux autres conducteurs que je ne fais pas confiance » (en pourcentages)

13
68
18
1
100
98

Ainsi, les résultats du tableau 4 montrent que 81% des répondants considèrent que c'est principalement des autres conducteurs dont il faut se méfier sur la route, et non pas de leur

⁵⁵ Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. « Are drivers' comparative risk judgements about speeding realistic? ». *Journal of Safety Research*, vol. 40, no. 5, p.333-339

_

propre comportement. Cela confirme les résultats d'autres études. Par exemple, Dorn, qui a fait une recherche qualitative auprès de policiers anglais, arrive à la conclusion que la plupart des policiers qui font des accidents les attribuent à des causes extérieures et tendent à penser qu'ils étaient inévitables⁵⁶. Dans le même ordre d'idées, le phénomène de la surestimation de ses propres capacités de conduite et la sous-estimation de celle des autres n'est pas unique aux policiers; Delhomme l'a d'ailleurs étudié chez les jeunes conducteurs français⁵⁷.

Par ailleurs, les répondants ont été appelés à réagir à un énoncé repris intégralement des dires d'un participant à l'un des groupes de discussion : « Ce n'est pas la vitesse qui tue, mais le conducteur ». Cet énoncé est similaire à celui présenté au tableau 4, puisqu'il a pour objectif de vérifier si les répondants ont confiance en leurs propres capacités de conduite et minimisent les autres types de risque. Toutefois, au tableau 4, l'énoncé suggère que la responsabilité des risques d'accident est attribuable aux «autres conducteurs», tandis qu'au tableau 5, la responsabilité est attribuable au conducteur lui-même. Il apparaît donc que 77% des répondants sont d'accord avec l'énoncé.

Tableau 5 – Attitude par rapport à l'énoncé « Ce n'est pas la vitesse qui tue, mais le conducteur » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	21
Plutôt d'accord	56
Plutôt en désaccord	21
Tout à fait en désaccord	2
Total	100
N	98

Ainsi, on peut se demander de quelle façon le choix de faire de la vitesse s'opère chez les répondants. Ces résultats portent à penser que la majorité des répondants n'ont pas l'impression de « prendre un risque » lorsqu'ils font de la vitesse, parce qu'ils attribuent le risque non pas à la vitesse, mais au conducteur, à son expérience et à ses réflexes. Ces résultats concordent, eux aussi, avec les résultats d'autres études portant sur la façon dont les conducteurs évaluent leurs compétences en conduite, notamment celle de McKenna et Myers⁵⁸.

⁵⁷ Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. *Op cit*.

⁵⁶ Dorn, Lisa et Brian Brown. 2003. Op cit.

⁵⁸ McKenna, F.P. et L.B. Myers. 1997. « Illusory self-assessments – Can they be reduced? ». *British Journal of Psychology*, vol. 88, p.39-51.

Pour conclure cette section sur la représentation de la prise de risques au volant chez les aspirants policiers, une citation d'un répondant dans le cadre d'un des groupes de discussion témoigne bien de la confiance qu'ils portent en leurs propres capacités de conduite et de la façon dont ils interprètent les risques comme provenant d'éléments extérieurs à leur propre conduite :

Ce n'est pas la vitesse qui tue... La concentration du conducteur, c'est personnel à chacun... Il peut y avoir des obstacles sur la chaussée, des animaux, etc., mais on peut éviter les accidents si on est assez attentifs!

Cette citation vient soutenir l'idée que certains aspirants policiers ont tendance à sous-estimer les risques de la route et faire davantage confiance en leurs capacités de conduite, qu'ils jugent au-dessus de la moyenne. Toutefois, elle peut aussi être interprétée comme une ode à la prudence, où chaque conducteur a le pouvoir de réduire les risques associés à sa conduite s'il s'avère extrêmement précautionneux.

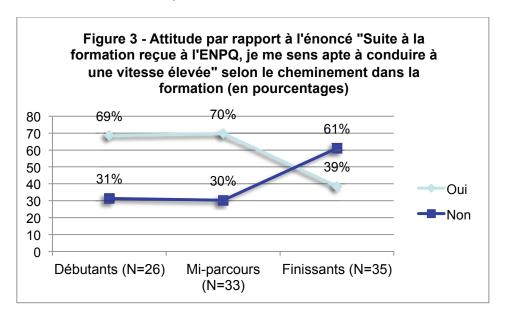
2.3 Formation des aspirants policiers

L'un des objectifs de cette recherche était de fournir des éléments de réflexion à l'ENPQ en ce qui a trait à la formation sur les déplacements d'urgence qu'elle dispense à tous les aspirants policiers québécois. Dans le cadre de la formation initiale en patrouille-gendarmerie dispensée à l'ENPQ, les aspirants policiers doivent suivre le cours « Conduite d'un véhicule de police ». Ce cours est surtout orienté vers la pratique de la conduite, mais comporte aussi une partie théorique. Il aborde, entre autres, le « savoir-être » lors de la conduite, les techniques de courbe, les demi-tours (*u-turns*), le freinage, les dérapages contrôlés, les manœuvres de précision et les déplacements d'urgence. En 2011, au moment où la collecte des données a été effectué, ce cours était d'une durée de 14 heures et s'étalait sur deux jours. Dans le cadre du cours, les étudiants avaient l'occasion de pratiquer les manœuvres enseignées, sur un circuit fermé de 1,15 km situé sur le terrain de l'école à Nicolet. Par contre, le cours était surtout axé sur la conduite préventive et, par conséquent, les étudiants n'étaient pas autorisés à rouler à une vitesse élevée sur ce circuit fermé.

En fonction de ce qui précède, notre attention s'est portée sur les appréhensions des aspirants policiers à l'égard de la préparation qu'ils reçoivent en matière de conduite automobile. Les répondants ont été interrogés à savoir s'ils considèrent que cette formation les prépare bien aux défis qui les attendent une fois qu'ils seront en fonction. Dans le cadre du questionnaire quantitatif, la procédure a été la même qu'avec les questions sur les représentations du risque,

c'est-à-dire que les répondants ont été appelés à réagir à une série d'énoncés qui concernent la formation. La figure 3 témoigne de la réaction des participants, en fonction de l'étape où ils en sont dans leur formation, à l'énoncé suivant : « Suite à la formation reçue à l'ENPQ, je me sens apte à conduire à une vitesse élevée ».

Ce qui est surprenant avec ces résultats, c'est que les répondants qui terminent la formation se sentent beaucoup moins aptes à conduire à une vitesse élevée que ceux qui débutent ou sont à mi-chemin dans la formation. On remarque qu'il y a un écart de 30 points de pourcentage entre les débutants et les finissants. Ceci est révélateur d'un certain enthousiasme chez les répondants en début de formation, qui s'étiole une fois la formation terminée.



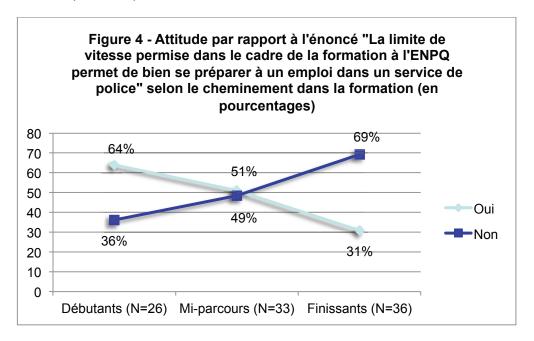
En effet, on peut concevoir que les finissants, qui ont une vue d'ensemble sur la formation qu'ils viennent de recevoir et qui se dirigent prochainement vers le marché du travail, soient plus critiques de la formation, ceci parce qu'ils considèrent que les cours qu'ils ont reçus ne les ont pas préparés adéquatement aux défis qui les attendent dans le cadre de leurs futures fonctions. Les débutants, eux, n'ont pas encore suivi le cours « Conduite d'un véhicule de police » et, donc, ont peut-être plus d'illusions par rapport aux compétences qu'ils parviendront à assimiler pendant leur passage à l'ENPQ.

Ensuite, bien que la philosophie de l'ENPQ consiste à insister sur la conduite préventive et sécuritaire, plutôt que sur une conduite qui met l'accent sur l'urgence et la vitesse, beaucoup d'aspirants policiers appréhendent le stress relié aux situations d'urgence. La citation suivante, recueillie dans le cadre des groupes de discussion, est représentative de l'état d'esprit d'un bon nombre de répondants rencontrés :

L'école [de police] nous dit que c'est mieux d'arriver en retard que de ne pas arriver du tout... Mais personne ne veut arriver dix secondes trop tard quand c'est une question de vie ou de mort!

Ainsi, bien que le choix de focaliser sur la prévention (plutôt que sur l'atteinte de compétences de conduite en haute vitesse) soit justifié du point de vue de l'ENPQ, les étudiants sont tout de même nombreux lors des groupes de discussion à soulever le fait qu'ils ont peur de ne pas avoir la conscience tranquille s'ils privilégient une conduite moins rapide dans certaines situations où ils sont les premiers répondants et où quelques secondes peuvent être déterminantes pour la sécurité ou la vie d'un citoyen ou d'un collègue.

De manière plus spécifique, lorsque l'on demande aux aspirants policiers s'ils considèrent que la vitesse permise dans le cadre de leur formation leur permet de bien se préparer à leurs futures fonctions, les résultats sont révélateurs d'une certaine frustration de n'avoir pu pratiquer la « conduite d'urgence » à une vitesse similaire à celle devant être déployée dans la réalité. La figure 4 témoigne de ces résultats. Un peu comme pour la figure 3, on remarque ici une diminution de l'enthousiasme en lien avec la formation en conduite automobile au fur et à mesure que les répondants avancent dans la formation.



Ainsi, parmi ceux qui amorcent la formation, ils sont 64% à considérer que celle-ci leur permet de bien se préparer à un emploi dans un service de police. À mi-parcours, on passe à 51%, ce qui constitue un écart de 13 points de pourcentage par rapport à la cohorte débutante. Enfin, à la toute fin de la formation, ils ne sont plus que 31% à considérer que la formation est adéquate

en ce qui a trait à la vitesse, ce qui constitue un écart de 33 points de pourcentage avec la cohorte débutante. Ainsi, à la fin de la formation, 69% des répondants considèrent que celle-ci est inadéquate et ne les prépare pas suffisamment aux défis à relever sur le marché du travail.

Pour clore cette section sur les résultats de recherche en lien avec la formation de l'ENPQ, une seconde question spécifique a été posée aux participants, cette fois concernant la durée de la formation. La question cherchait à cerner leur opinion à l'égard du temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision et s'ils considéraient que celui-ci était insuffisant. Le tableau 6 témoigne des résultats obtenus.

D'abord, il convient de rappeler que ce dont il est question dans le tableau 6, ce n'est pas la vitesse, mais bien les techniques de conduite de précision (courbes, dérapages contrôlés, etc.). Ainsi, 82% des répondants considèrent que le temps alloué à l'apprentissage de telles techniques dans le cadre de la formation à l'ENPQ est insuffisant.

Tableau 6 – Attitude par rapport à l'énoncé « Le temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision est insuffisant » (en pourcentages)

Tout à fait d'accord	58
Plutôt d'accord	24
Plutôt en désaccord	11
Tout à fait en désaccord	3
Pas de réponse	4
Total	100
N	97

En outre, dans le cadre des groupes de discussion, de nombreux répondants se sont exprimés à l'effet que, comme la formation de l'ENPQ se donne en campagne (à Nicolet), elle ne préparait pas suffisamment les répondants désireux d'aller travailler en ville aux possibles difficultés reliées à une conduite d'urgence en milieu urbain. Ainsi, ils déploraient le fait qu'ils n'avaient pas l'occasion, avant d'être embauchés dans un service de police, de pratiquer des manœuvres de précision ou de faire de la vitesse dans des rues où il y a beaucoup d'achalandage. Enfin, plusieurs soulignaient aussi le fait que si l'on fait la formation l'été, il est possible que l'on ne sache pas bien maîtriser un véhicule dans des conditions hivernales.

Finalement, il convient de nuancer quelque peu les résultats obtenus, à l'égard des modifications apportées à la formation en conduite automobile par l'ENPQ depuis que les données de ce questionnaire ont été récoltées. Ainsi, depuis près d'un an, l'ENPQ a effectué

des changements dans sa formation. Le cours « Conduite d'un véhicule de police » est passé de 14 heures à 26 heures. L'ENPQ a aussi embauché un ancien pilote de course pour enseigner aux aspirants policiers les bonnes techniques en fonction des contextes auxquels ils seront confrontés. De plus, ils se sont aussi dotés de simulateurs de conduite pour reproduire des conditions urbaines et climatiques difficiles⁵⁹.

-

⁵⁹ Ducharme, Nicolas. 2011. « L'ENPQ fait appel à Bertrand Godin ». *L'Écho de Trois-Rivières*, 1^{er} décembre 2011.

CONCLUSION

Les résultats de notre recherche étaient concentrés autour de trois axes, soit la représentation de l'auto-patrouille, la représentation des risques reliés à la conduite en situation d'urgence, puis la perception de la formation offerte par l'ENPQ en matière de conduite automobile en contexte policier.

Tel que mentionné dans la première partie du texte, l'intérêt pour cette recherche est né des résultats d'une revue de la littérature sur la culture policière. Bien que l'objet de cette recherche concerne davantage la perception des risques et la conduite d'urgence, le fait que les policiers évoluent au sein d'une culture particulière, où l'autorité et la puissance conférées par l'uniforme et le statut de policier sont bien présentes, a contribué à définir les questions de recherche et la problématique. Il apparaissait raisonnable de penser que l'auto-patrouille pouvait constituer une extension de cet uniforme et, par le fait même, représenter un symbole tout aussi fort de puissance et d'autorité susceptible de favoriser un sentiment d'invulnérabilité chez les conducteurs. Pourtant, malgré cette hypothèse, les résultats obtenus démontrent que c'est plutôt comme un bureau de travail que les aspirants policiers perçoivent l'auto-patrouille. Les résultats ont aussi révélé que la majorité des aspirants policiers ne se sentent pas invincibles à bord d'une auto-patrouille et que ce sentiment d'invulnérabilité diminuait d'autant plus chez ceux qui avaient déjà eu un accident de voiture.

En ce qui a trait à la perception des risques, il a été démontré qu'une faible majorité des répondants considèrent que les policiers constituent un risque pour les autres usagers de la route et que ce résultat variait beaucoup en fonction de l'âge, les plus vieux ayant tendance à considérer davantage que le comportement des policiers au volant peut aussi constituer un risque. Il a été aussi démontré que, malgré un souci de cohérence avec la fonction de policiers et le respect des lois, la majorité des répondants considèrent que leur conduite automobile est exemplaire et que c'est des autres conducteurs dont il faut se méfier. La plupart sont aussi d'avis que ce n'est pas le fait d'adopter des comportements à risque (par exemple, la vitesse) qui est susceptible de créer des accidents, mais bien une déficience dans les réflexes ou les compétences des conducteurs. Ainsi, la majorité des répondants sont d'avis qu'il est possible d'éviter un accident si l'on est un bon conducteur. Par ailleurs, ils ont tendance à estimer fortement leurs propres compétences en conduite, ce qui porte à croire qu'ils sont confiants lorsqu'ils prennent des risques, puisqu'ils sont convaincus d'avoir les qualités requises pour éviter les bévues.

Néanmoins, bien qu'ils estiment fortement leurs compétences en tant que conducteurs en général, les aspirants policiers ne considèrent généralement pas que la formation en conduite d'urgence de l'ENPQ leur fournisse les compétences nécessaires à une conduite appropriée aux impératifs du travail policier. En effet, pour ce qui est de la formation de l'ENPQ, les résultats démontrent que, plus les aspirants policiers avancent dans la formation, plus ils sont critiques par rapport aux enseignements reçus en matière de conduite automobile. En fin de parcours, la forte majorité déclare ne pas se sentir apte à conduire à une vitesse élevée – ce qui est pourtant une exigence de la fonction de policier – et considère que la vitesse permise dans le cadre de la formation ne permet pas de bien se préparer à un futur emploi. Enfin, la forte majorité croit aussi que le temps alloué à l'apprentissage des techniques de conduite de précision est insuffisant.

Finalement, il convient de dire que les aspirants policiers ne sont pas différents des jeunes en général quant à leur façon de se représenter le risque. La littérature démontre que la plupart des jeunes ont tendance à surestimer leurs qualités de conducteurs et à sous-estimer celle des autres⁶⁰. Enfin, nous croyons que les résultats obtenus en ce qui a trait à la formation de l'ENPQ exigent une réflexion de la part de l'organisation. Malgré les récents changements effectués à la formation, une évaluation de l'impact de ces changements s'impose, à la lumière du décès d'une autre jeune policière, Katia Hadouchi, qui a perdu le contrôle de sa voiture dans Lanaudière en septembre 2012, alors qu'elle répondait à un appel d'urgence⁶¹. Nous croyons que plus d'heures de formation pratique sont nécessaires pour s'assurer que les aspirants policiers soient prêts à affronter les difficultés reliées à la conduite d'urgence lorsqu'ils seront embauchés dans un service de police.

-

⁶⁰ Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. Op cit.

⁶¹ Ferland, Mathieu. 2012. « Accident mortel pour une jeune policière ». *TVA Nouvelles*, 27 septembre 2012. En ligne. http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/faitsdivers/archives/2012/09/20120927-052531.html). Consulté le 17 décembre 2012.

BIBLIOGRAPHIE

- Beauchesne, Line. 2009. « L'entrée dans la police. » In *Être policière: une profession masculine*, 45-70. Montréal (Canada): Bayard Canada Livres.
- Blatier, Catherine. 2000. « La suggestibilité dans les témoignages : l'influence des mécanismes cognitifs et sociaux dans la formation de l'information erronée ». In *Pratiques psychologiques*. No.4, p.91-100.
- Chan, Janet B.L. 2003. « Taking On the Culture. » In *Fair Cop: Learning the Art of Policing*, 201-247. Toronto: University of Toronto Press.
- Clarke, David et al. 2009. « Work related road traffic collisions in the UK ». In *Accident Analysis and Prevention*. No.41, p.345-351.
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). 2010. « Accident survenu à une policière du Service de police de la ville de Lévis le 7 septembre 2009 sur l'autoroute Jean-Lesage à Lévis ». Rapport d'enquête. Dossier No. DPI4123262, Rapport No. RAP0696960, 13 janvier 2010. p.25. En ligne. http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003853.pdf>. Consulté le 21 février 2011.
- Delhomme, P., J.-F. Verlhiac et C. Martha. 2009. « Are drivers' comparative risk judgements about speeding realistic? ». In *Journal of Safety Research*, vol.40, no.5, p.333-339.
- Dorn, Lisa et Brian Brown. 2003. « Making sense of invulnerability at work a qualitative study of police drivers ». In *Safety Science*, No.41, p.837-859.
- Ducharme, Nicolas. 2011. « L'ENPQ fait appel à Bertrand Godin ». L'Écho de Trois-Rivières, 1er décembre 2011.
- École nationale de police du Québec. 2010 (17 décembre). «Comment devenir policier?» ». In École nationale de police du Québec. En ligne. http://www.enpq.qc.ca/comdevpolque.html>. Consulté le 8 avril 2011.
- École nationale de police du Québec. 2011 (18 février). « CIDRAP ». In École nationale de police du Québec. En ligne. http://www.enpq.qc.ca/cid.html. Consulté le 8 avril 2011.
- Edwards, L.K., A.L. Edwards et C. Clark. 1988. « Social desirability and the frequency of social-reinforcement scale ». In *Journal of personality and social psychology.* Vol.54, No.3, p.526-529.
- Goldman, Julie J. 2006. « Analysis of Arkansas fire chief's perceptions and awareness regarding emergency vehicle safety ». Thèse de doctorat. Fayetteville : University of Arkansas, 107p.
- McKenna, F.P. et L.B. Myers. 1997. «Illusory self-assessments Can they be reduced?». In *British Journal of Psychology*, vol.88, p.39-51.

- Savitz, Leonard. 1970. « The Dimensions of Police Loyalty. » In *Police in Urban Society*, 213-224. Beverly Hills (USA): SAGE Publications.
- Skolnick, Jerome H. 1966. « A Sketch of the Policeman's "Working Personality". » In *Justice Without Trial: Law Enforcement in Democratic Society*, 42-70. New York (USA): John Wiley & Sons.
- Waddington, P.A.J. 1999a. « Thought, Talk and Action. » In *Policing Citizens*, 97-120. London (UK): UCL Press.